

Analyse des Besoins Sociaux 2020

Ville de Septèmes-les-Vallons



C'est à l'attention qu'elle porte aux plus fragiles qu'on mesure l'humanité d'une société.



Cette étude est le fruit d'échanges constructifs avec les acteurs locaux. Par conséquent, nous tenons à remercier tous les élus, les responsables de services et agents communaux pour leur participation active et leur disponibilité. Nous remercions également les organismes partenaires pour leur collaboration, notamment en matière de transmission de données quantitatives. Outre les données statistiques de l'INSEE, il faut souligner la collaboration de la Caisse d'Allocations Familiales qui nous adresse chaque année « le Portrait de Territoire de la Ville », ainsi que le Département, la Maison Départementale de la Solidarité, Pôle Emploi, l'AGAM, le PLIE, la Mission Locale, l'A.A.I., et tous nos autres partenaires qui nous ont apporté leur éclairage pour étayer notre analyse.



L'article 1er du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 précisait que les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) étaient tenus de procéder annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux.

Cette obligation annuelle a depuis lors été abrogée et les textes imposent désormais la réalisation d'une Analyse des Besoins sociaux « *dans l'année civile qui suit le renouvellement général des conseils municipaux* ».

Par contre le décret laisse la possibilité aux CCAS/CIAS qui le souhaitent « *de réaliser des études complémentaires, notamment thématiques, lors du DOB ou du vote du budget* ».

Objectifs de la démarche :

- ❖ Mieux cerner les besoins sociaux de la population (familles, jeunes, personnes âgées, personnes porteuses de handicap, personnes en difficultés).
- ❖ Identifier les réponses existantes et les dispositifs capables de satisfaire ces besoins.
- ❖ Faire évoluer les dispositifs et les pratiques actuelles pour mieux répondre aux nouvelles situations d'exclusion.
- ❖ Anticiper l'évolution du territoire et les enjeux inhérents à celui-ci pour les années à venir.
- ❖ Définir des solutions en lien avec les besoins identifiés et les différentes démarches actuellement en cours.
- ❖ Déterminer les actions à entreprendre et les hiérarchiser.

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : DONNEES STATISTIQUES P 7

- I. Données démographiques P 7*
- II. Données statistiques concernant la famille - La structure familiale P 9*

DEUXIEME PARTIE : PANORAMA SOCIAL P 11

- I. Présentation du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)..... P 11*
- II. Bas revenus/pauvreté P 12*
 - 1) Données statistiques P 12*
 - 2) Les réponses apportées sur le territoire : P 14*
 - 2-1) Les actions menées par la Maison Départementale de la Solidarité P 14*
 - 2-2) L'Aide alimentaire P 16*
 - 2-3) Précarité énergétique et Fonds de proximité Eau P 24*
 - 2-4) Micro crédit P 25*
 - 2-5) Domiciliation P 25*
- III. Petite enfance P 26*
 - 1) Les modes d'accueil P 26*
 - 1-1) Les structures municipales P 26*
 - 1-2) Les structures privées P 27*
 - 1-3) Le Relais d'assistants- es Maternels-les P 28*
 - 2) Structures d'Action Sociale en direction de l'enfance présentes
à Septèmes les Vallons P 35*
 - 3) Mise en place d'un café poussette P 35*

SOMMAIRE

IV. Enfance Jeunesse	P 37
1) <i>Données statistiques</i>	P 37
2) <i>Scolarité et diplômes</i>	P 38
3) <i>Les actions en direction de la jeunesse</i>	P 43
3-1) <i>Les actions co-construites avec l'Espace Jeunes Septèmes Municipal (EJSm)</i>	P 43
3-2) <i>Le contrat Enfance Jeunesse</i>	P 52
3-3) <i>Le partenariat avec Mission Locale</i>	P 54
3-4) <i>Les aides du CCAS</i>	P 58
V. Les seniors	P 59
1) <i>Données démographiques</i>	P 59
2) <i>Action sociale en direction des seniors</i>	P 60
2-1) <i>Dispositifs dans le cadre du maintien à domicile</i>	P 60
2-2) <i>Autres aides du CCAS</i>	P 67
2-3) <i>L'accompagnement à la constitution des dossiers retraite</i>	P 67
3) <i>Les évènements festifs</i>	P 68
3-1) <i>Le repas des seniors</i>	P 68
3-2) <i>Le colis de Noël</i>	P 68
4) <i>Lieux d'accueil collectifs pour les seniors</i>	P 68
4-1) <i>Maison de retraite présente sur la commune</i>	P 68
4-2) <i>Actions sur les espaces restaurants</i>	P 68
VI. Les personnes en situation de handicap	P 69
1) <i>Données statistiques</i>	P 69
2) <i>Actions en direction des personnes en situation de handicap</i>	P 71
2-1) <i>L'abattement sur la taxe d'habitation</i>	P 71
2-2) <i>La Commission d'accessibilité</i>	P 71

SOMMAIRE

<u>TROISIEME PARTIE : DOSSIERS THEMATIQUES</u>	P 78
<i>I - L'Emploi</i>	P 78
1) <i>Données statistiques</i>	P 78
2) <i>Les actions en faveur de l'emploi</i>	P 80
2-1) <i>Le travail partenarial</i>	P 80
2-2) <i>Les Rencontres Emploi Formation</i>	P 80
2-3) <i>Réunions Entreprises</i>	P 80
3) <i>Les structures en direction de l'emploi présentes sur la commune</i>	P 81
3-1) <i>Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)</i>	P 81
3-2) <i>Accompagnement Action Initiative (AAI)</i>	P 82
4) <i>Clauses sociales : un outil pour l'insertion</i>	P 91
<i>II - Les logements</i>	P 92
1) <i>Données statistiques</i>	P 92
2) <i>La production de logement et l'amélioration de l'habitat</i>	P 95
2-1) <i>Bilan triennal 2017-2019 de production des logements locatifs sociaux.....</i>	P 95
2-2) <i>L'opération Eco-Quartier Centre-Ville / Gare</i>	P 99
3) <i>Les actions de prévention</i>	P 112
4) <i>Les actions en faveur du logement</i>	P 122
4-1) <i>Mise en place d'Actions Socio-Educatives Liées au Logement (ASELL)...</i>	P 122
4-2) <i>Charte Inter bailleurs</i>	P 127
4-3) <i>Enquête Recours Force Publique</i>	P 128
4-4) <i>Habitat indigne</i>	P 128
<u>CONCLUSION</u>	P 130

PREMIERE PARTIE :

DONNEES STATISTIQUES



I. Données démographiques :

Population totale : 10 848 en 2016.

Population municipale (personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune)

	1990	1999	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2015	2016
Population	10 415	10 207	10 117	10 481	10 590	11 209	11 067	10 708	10713	10721	10848
Densité moyenne (hab/km²)	583,8	572,1	567,13	587,5	593,6	628,3	620,3	600,2	600,5	605,0	608,1

Sources : Insee, RP1982 à 1999 dénombremments, RP 2006 au 2016 exploitations principales.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

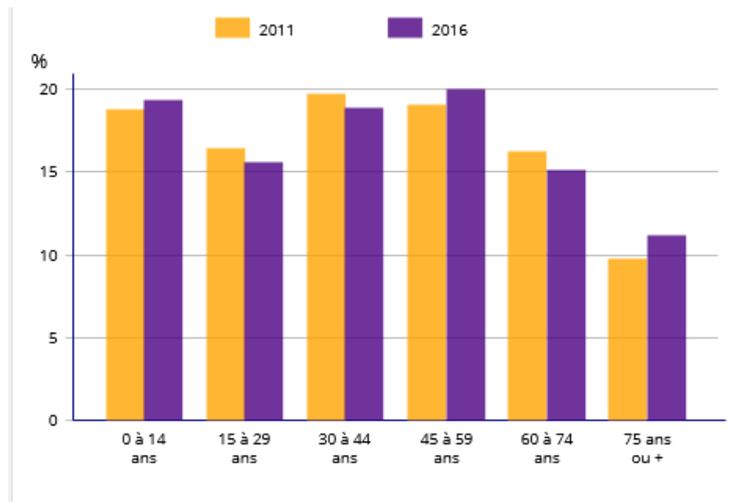
- ✓ Les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- ✓ Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
 - Services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - Communautés religieuses ;
 - Casernes ou établissements militaires ;
- ✓ Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- ✓ Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

La population en 2016 (INSEE)

- ➔ 10 848 habitants (10 207 en 1999)
- ➔ Croissance : + 6,28 % entre 1999 et 2016
- ➔ Part des +75 ans : 11,19 % (9,82 % en 2011)
- ➔ Part des -30 ans : 34,86 % (35,20 % en 2011)

Population septémoise par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019

Population française par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

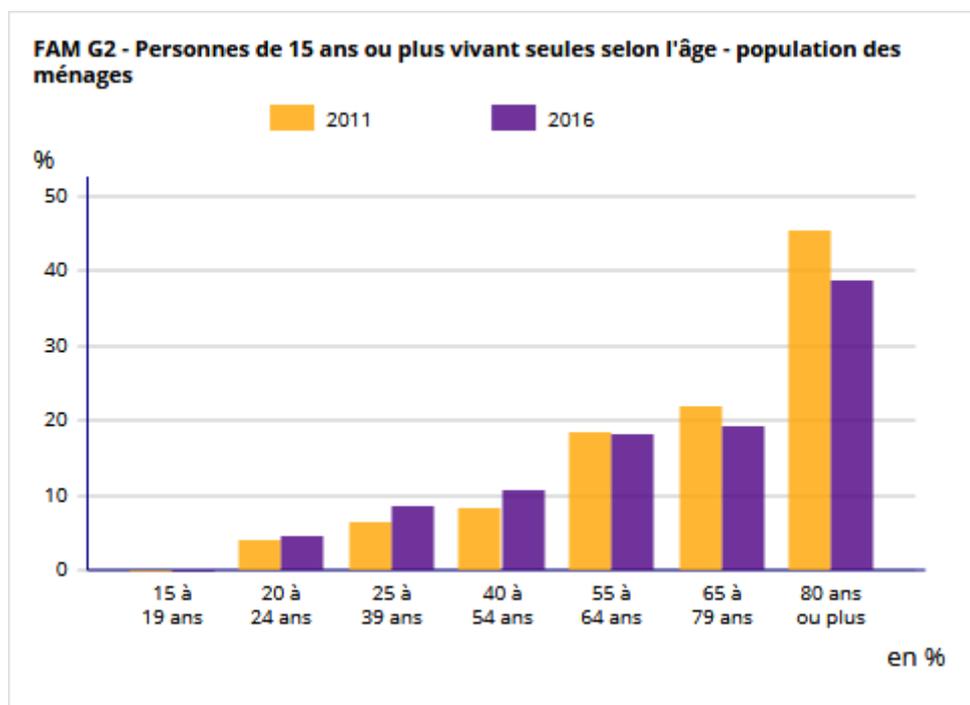
II. Données statistiques concernant la famille - La structure familiale



Une ville familiale : Présence d'enfants dans plus de 40 % des ménages septémois. La proportion des familles monoparentales est de plus de 10 %.

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	1999	%	2011	%	2016	%	1999	2011	2016
Ensemble	3 756	100,0	4 400	100,0	4 391	100,0	10 036	10 856	10 654
Ménages d'une personne	804	21,4	1 159	26,3	1 174	26,7	804	1 159	1 174
- hommes seuls	292	7,8	382	8,7	514	11,7	292	382	514
- femmes seules	512	13,6	777	17,7	660	15,0	512	777	660
Autres ménages sans famille	72	1,9	145	3,3	114	2,6	156	335	268
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 880	76,7	3 096	70,4	3 102	70,7	9 076	9 362	9 212
- un couple sans enfant	1 036	27,6	1 194	27,1	1 215	27,7	2 204	2 528	2 504
- un couple avec enfant(s)	1 432	38,1	1 395	31,7	1 366	31,1	5 720	5 440	5 303
- une famille monoparentale	412	11,0	506	11,5	521	11,9	1 152	1 393	1 405

Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	1999	%	2011	%	2016	%
Ensemble	2 928	100,0	3 152	100,0	3 124	100,0
Aucun enfant	1 368	46,7	1 434	45,5	1 467	47,0
1 enfant	684	23,4	797	25,3	748	24,0
2 enfants	576	19,7	612	19,4	602	19,3
3 enfants	196	6,7	200	6,3	212	6,8
4 enfants ou plus	104	3,6	108	3,4	95	3,0

Sources : Insee, RP2011 et RP2016 exploitations complémentaires.



DEUXIEME PARTIE : PANORAMA SOCIAL

I. Présentation du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

L'équipe du CCAS est constituée d'une directrice, de 4 agents d'accueil (3 en équivalent temps plein) chargés plus particulièrement d'un pôle (seniors petite enfance, logement, emploi...) et d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale venue renforcer l'équipe depuis 5 ans déjà. Chargée des mesures ASELL, elle intervient plus particulièrement dans le domaine du logement.

Les services du C.C.A.S. animent une action de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

Le C.C.A.S. a pour mission d'apporter son soutien technique et financier aux personnes en difficulté en constituant des demandes d'aides diverses (financières, recherche d'emploi, de logement, etc...).

Il intervient en faveur des personnes démunies. Un de ses objectifs est de lutter contre le non recours au droit commun.

Le CCAS porte aussi les missions du service de l'Action Sociale de la Ville. Ses missions sont donc très étendues et très diverses. Le CCAS participe dans le cadre d'un travail partenarial à différentes commissions et comités de pilotage tels que la Lutte contre l'Habitat Indigne, le PLIE, la CCAPEX préfecture etc...

Le CCAS est équipé d'une borne internet pour permettre aux administrés d'effectuer un certain nombre de démarches auprès des institutions telles que la Caisse d'Allocations Familiales ou Pôle Emploi. L'utilisation de cette borne nécessite la plupart du temps un accompagnement spécifique des agents du CCAS. En effet, certains administrés n'ont jamais eu l'occasion d'utiliser un ordinateur que ce soit dans leur vie professionnelle ou leur vie privée. D'autres personnes n'ont pas les moyens de posséder un ordinateur ou un accès internet. C'est ce qui est communément appelé "la fracture numérique". Un agent du CCAS les accompagne dans leurs premiers pas informatiques et les guide dans leurs démarches.

Le CCAS est représenté au sein des instances départementales, nationales et européennes : Réseaux UDCCAS, UNCCAS et ELISAN.

Au travers de ces instances, le CCAS bénéficie de formations, de conseils juridiques, de réunions techniques et peut faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain au niveau national. A titre d'exemple, une convention a été signée avec la CARSAT et l'un de nos agents a été formé afin d'aider les administrés dans la constitution des dossiers retraite. Cet accompagnement connaît un réel succès : 5 dossiers en 2019 et 14 en 2020 malgré la période de confinement.

La crise sanitaire a été l'occasion de mesurer l'importance des actions menées par le CCAS auprès des publics fragiles



II. Bas revenus/pauvreté :

(Seuil de bas revenus 2017 : 1 041 € par mois pour une personne seule)

1) Données statistiques :

Revenus fiscaux des ménages en 2016 (INSEE)

- Revenu médian par ménage : 20 721 € (Aire urbaine Aix-Marseille : 20 623 €)
- Part des ménages non imposés : 49,0 % (Aire urbaine Aix-Marseille : 47,9 %)

Répartition des bénéficiaires RSA (revenu solidarité active)

	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
RSA droit commun	332	77 396
dont RSA majoré	53	9 691

Allocataires au-dessus du seuil de bas revenu grâce aux prestations

	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
Allocataires fragiles	304	58 846
Personnes couvertes personnes fragiles	738	131 348

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE		
0 à 24 ans	30	6 866
25 à 29 ans	44	7 435
30 à 39 ans	95	16 732
40 à 49 ans	66	14 276
50 à 59 ans	57	11 004
60 ans et plus	12	2 533
Age inconnu	0	0

STRUCTURE FAMILIALE		
Isolés sans enfant	116	27 465
Monoparents	102	14 754
Couples sans enfant	16	2 692
Couples avec enfants	70	13 935
Allocataires fragiles sans enfant	132	30 157
Allocataires fragiles avec 1 enfant	64	11 661
Allocataires fragiles avec 2 enfants	57	9 388
Allocataires fragiles avec 3 enfants et plus	51	7 640



Population référence du RUC : il s'agit de l'ensemble des allocataires, hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires d'AAH en maison d'accueil spécialisée.

Le revenu mensuel par unité de consommation (RUC) rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) des allocataires, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0.5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0.3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

Population à bas revenus : il s'agit de la population de référence dont le RUC est inférieur au seuil de bas revenus.

Le **seuil des bas revenus** est égal à 60% de la médiane. La médiane est la valeur en dessous de laquelle il y a 50% des personnes.



2) Les réponses apportées sur le territoire :

2-1) Les actions menées par la Maison de la Solidarité de GARDANNE :

Une permanence hebdomadaire à la Bastide Valfrais sur rendez-vous :

Nomenclature	Nombre d'évènements
--------------	---------------------

LOGEMENT	
Diagnostic Social et Financier	27
Logement demande	1
Logement PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des personnes défavorisées)	1
Fonds EDF	15
Fonds GDF	3
FSL Accès	11
FSL Maintien	4
ASELL	13

INSERTION	
Contrat RSA 1 ^{er} Contrat d'Insertion	15
Contrat RSA Renouvellement	96
Contrat RSA Rétablissement	4
Accompagnement Global	8

AIDES FINANCIERES	
Régie sur AMASE (allocation mensuelle d'aide sociale à l'enfance)	73
Allocation Mensuelle ASE	2
Secours adultes UAGAF	15
Chèques Accompagnement. Personnalisé	6

Remarques : nous constatons que sur l'année 2019, fort peu de secours adultes et de chèques d'accompagnement personnalisé ont été attribués aux ménages septémois.



ACCOMPAGNEMENT budget et ACCES au droit	
Action Educative Budgétaire CESF	7
Dossier surendettement CESF	2
Aide service extérieur	1
Demande d'auxiliaire de vie sociale	1
Demande de TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale)	6

PROTECTION MAJEURS	
Information Préoccupante Majeurs Demande de protection juridique	3

PROTECTION ENFANCE	
Action Educative Administrative (AEA)	2
Avis d'une mesure AEMO (action éducative en milieu ouvert)	4
Réception Information Préoccupante Mineur	13



2-2) Aide alimentaire :

4 réseaux associatifs délivrent cette aide :

- Le Secours populaire français
- Le Secours catholique
- La Croix Rouge française
- Les Restos du cœur.

En 2019, la Vice-Présidente du CCAS, Madame CELTON a été régulièrement sollicitée lors de ses permanences, notamment au travers des assistantes sociales de la Maison de la Solidarité de Gardanne, pour apporter une aide alimentaire à des familles connaissant des difficultés. Les demandes sont assez stables et émanent la plupart du temps de personnes en rupture de ressources. Le CCAS effectue un accompagnement de ces personnes et des chèques d'accompagnement personnalisé sont octroyés en fonction de l'urgence des situations (chèques destinés à acheter des denrées alimentaires et des produits d'hygiène). En 2017 cela représente : **15 000 €** pour 110 familles, en 2018 : **13 525 €** pour 100 familles et en 2019 : **14 250 €** pour 92 familles.

En 2020, nous enregistrons une hausse des demandes d'aides alimentaires en raison de la crise sanitaire (9 525 euros remis sur les sept premiers mois de l'année)



a. Le Secours populaire

Le nombre de familles rencontrées en 2019 est de **280** et **271** ont bénéficié d'un soutien alimentaire.

Le profil des personnes accueillies (dossiers) sur l'année 2019

Nombre de personnes rencontrées pour convenir d'une aide (bénéficiaires)	Il s'agit du nombre total de personnes rencontrées en 2019 (adultes + enfants)	706
Nombre d'enfants	Toutes les personnes de moins de 18 ans (nées après le 01/01/2002)	269 soit 38,10%
Nombre de jeunes	Toutes les personnes entre 18 et 25 ans (nées entre le 01/01/1994 et le 31/12/2001)	115 soit 16,29%
Nombre d'adultes	Toutes les personnes entre 26 et 59 ans (nées entre le 01/01/1960 et le 31/12/1993)	267 soit 37,82%
Nombre de seniors	Toutes les personnes de 60 ans et plus (nées avant le 31/12/1959)	55 soit 7,79%
Nombre d'étudiants	Il s'agit du nombre d'étudiants rencontrés en 2019	9 soit 1,27%
Nombre de familles (Dossiers)	Il s'agit du nombre de familles rencontrées en 2019.	280
Couples sans enfant (Dossiers)	Il s'agit de deux adultes vivant sous un même toit	16 soit 5,71%
Couples avec enfants (Dossiers)	Il s'agit de deux adultes vivant sous un même toit avec un ou plusieurs enfants.	74 soit 26,43%
Familles monoparentales (Dossiers)	Il s'agit du nombre de familles monoparentales rencontrées en 2019. Une famille monoparentale correspond à un adulte seul avec au moins un enfant à charge.	81 soit 28,93%
Personnes seules (Dossiers)	Il s'agit des ménages qui ne comptent qu'une personne.	105 soit 37,5%
Autres (Dossiers)	Il s'agit de l'ensemble des familles qui ne correspondent pas aux catégories ci-dessus. <i>Par exemple : une grand-mère avec sa petite fille / Une tante avec son neveu, etc....</i>	3 soit 1,07%
Inconnue (Dossier anonyme)	Il s'agit des dossiers anonymes qui sont directement catégorisés comme « inconnu »	1 soit 0,36%

Remarques : plus d'un tiers des personnes qui sollicitent le secours populaire sont des personnes seules.



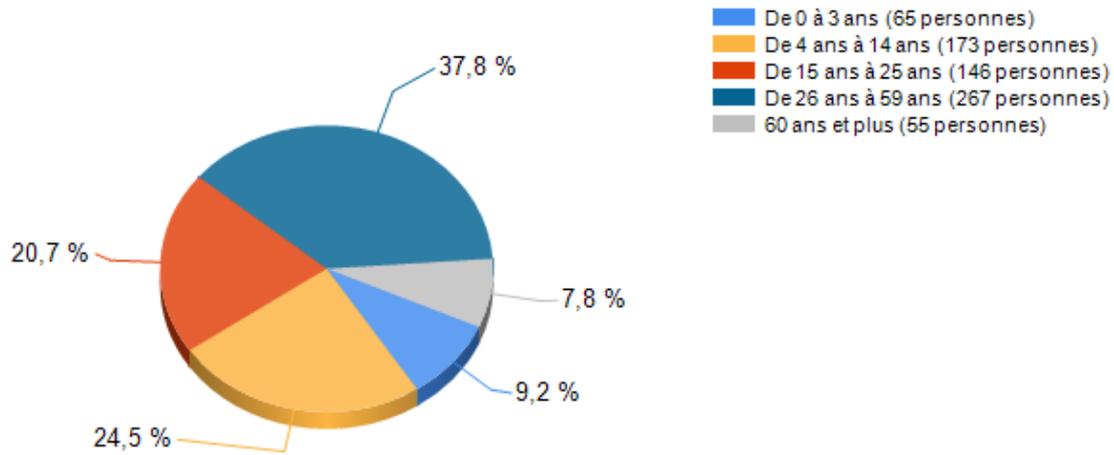
Les activités de solidarité (événements) sur l'année 2019

Solidarité	Nombre de dossiers présents au moins une fois	Nombre de personnes présentes au moins une fois (hors groupe / hors suppl.)	Nombre de passages / aides (avec groupe et suppl.)
Accès à la culture et aux loisirs (coin bibliothèque, sorties, accès aux événements culturels...)	1	1	1467
Accompagnement scolaire et actions de lutte contre l'illettrisme (aide aux devoirs...)	0	0	473
Alimentaire (accès à des produits alimentaires)	271	683	4267
Départs en vacances (tous types de départs, tout au long de l'année)	0	0	233
Pères Noël Verts (PNV: sorties, cadeaux repas et reveillons organisés à la période de Noël)	0	0	224
Vestimentaire (accès à des vêtements pour les personnes accueillies)	0	0	241
Vestimentaire FAMILIALE (Accès à des vêtements pour les personnes accueillies)	0	0	148

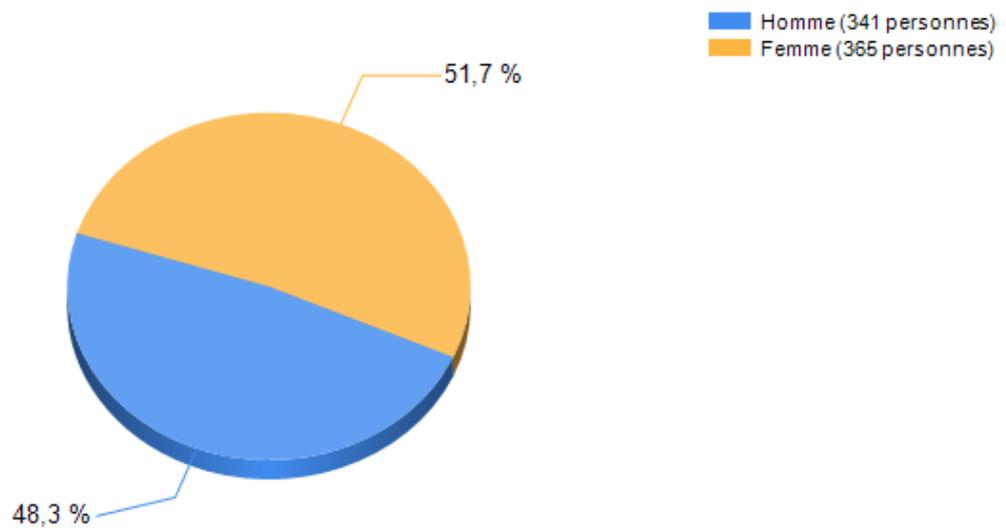
Remarques : la majorité des demandes porte sur une aide alimentaire.

Analyse statistique des bénéficiaires des aides du Secours Populaire

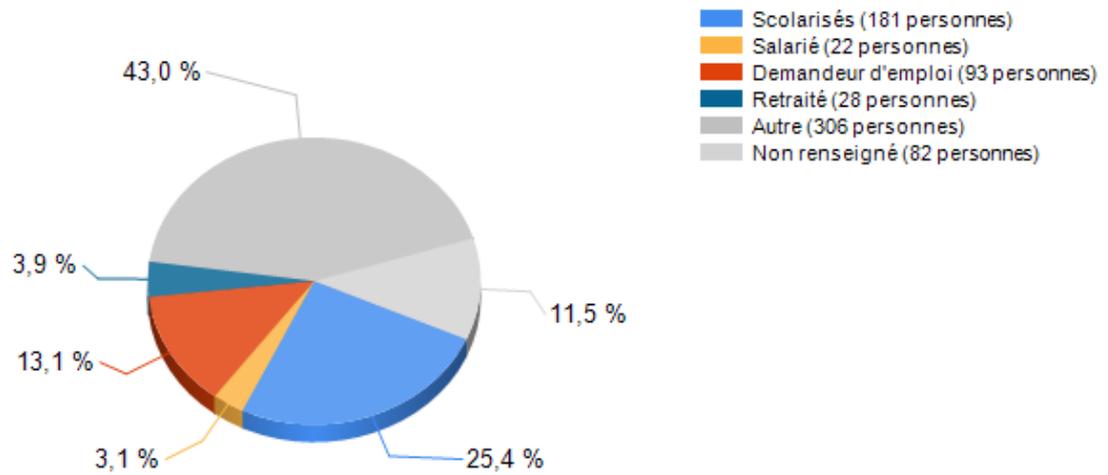
Bénéficiaires par âge



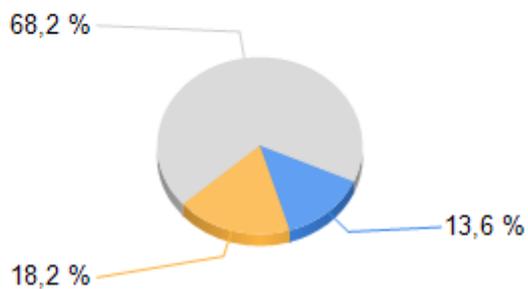
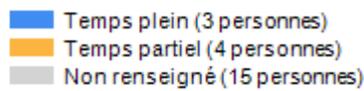
Bénéficiaires par sexe



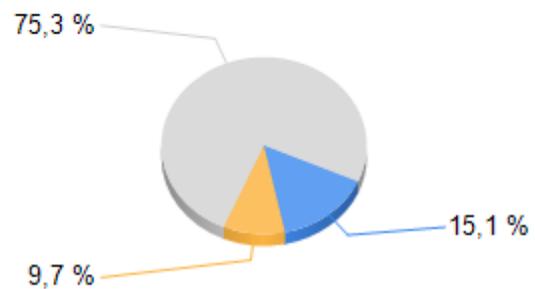
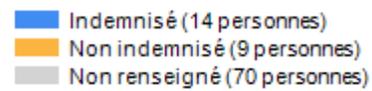
Bénéficiaires par situation professionnelle



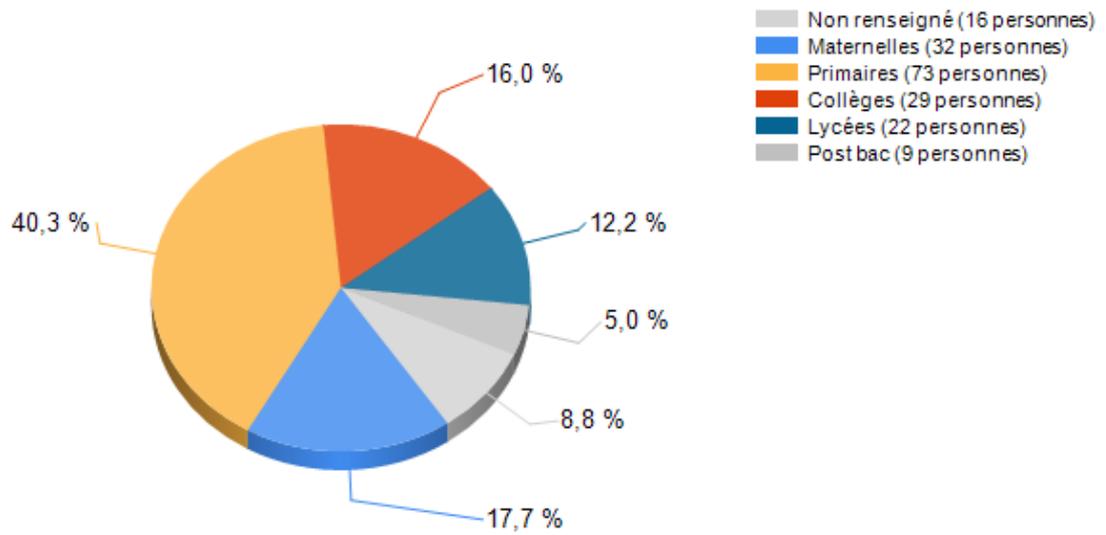
Salarié



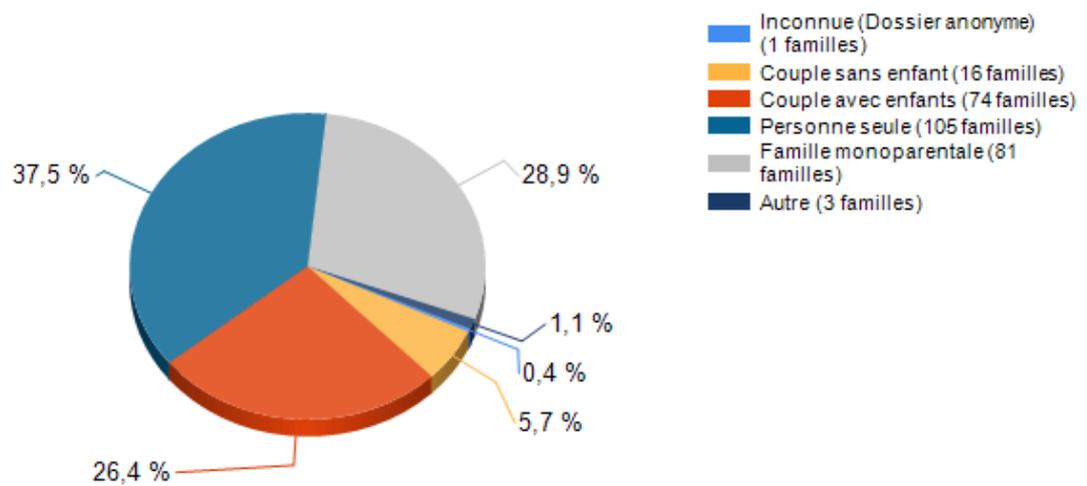
Demandeur d'emploi



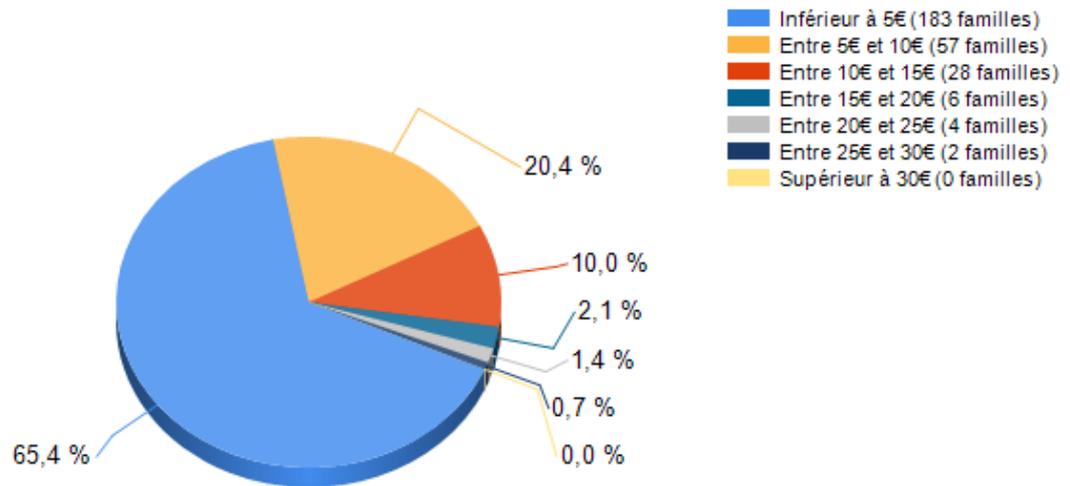
Scolarisé



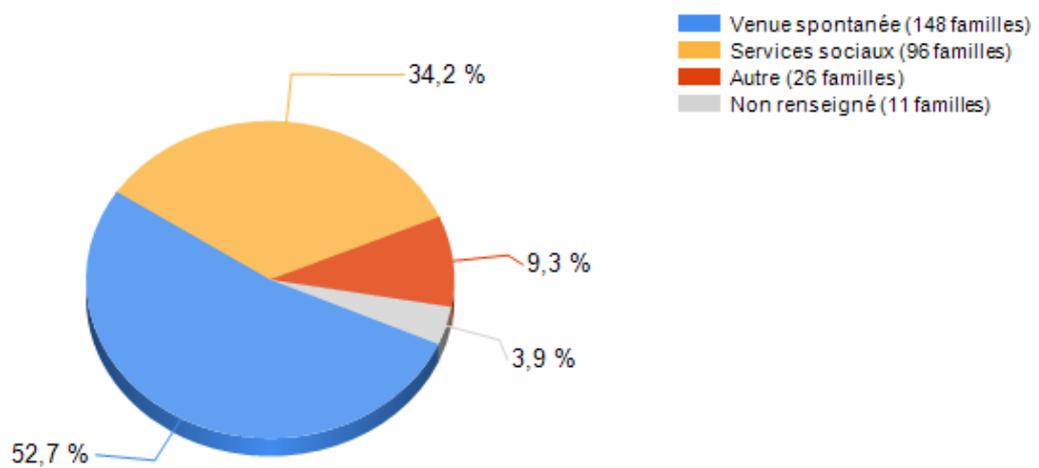
Catégorie famille



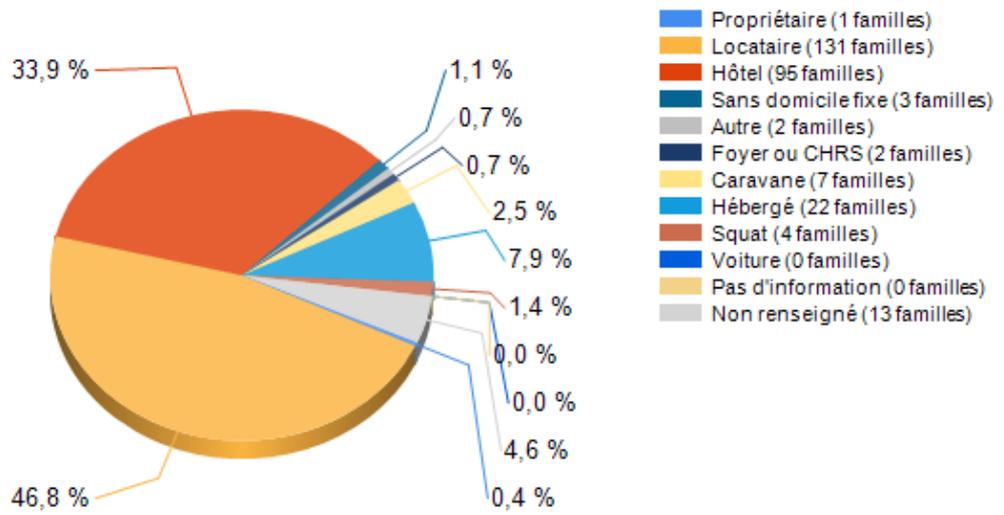
Ressources disponible par jour par personne



Par qui avez-vous connu le Secours populaire français?



Logement





b. Le secours catholique

En 2019 :

- 9 dossiers d'aide matérielle essentiellement pour le loyer, l'électricité pour un montant de 1 855 euros.
- 55 colis alimentaires

Le secours catholique intervient également pour l'alphabétisation à travers l'atelier « DONNE MOI LA CLE » situé à la Gavotte Peyret.

Cet atelier, créé en 2004 suite au constat de l'isolement des femmes et de leurs difficultés dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, a pour objectifs d'aider les femmes à sortir de leur isolement, d'apporter un soutien à la parentalité, de faciliter l'intégration sociale et culturelle (donner des outils pour mieux se situer dans son environnement et développer l'autonomie - faire découvrir le plaisir d'apprendre par la lecture, l'écriture ou l'expression orale).

Le secours catholique est intervenu tout au long de l'année, pour apporter un soutien aux réfugiés accueillis à l'hôtel HECCO. En effet, cet hôtel est maintenant conventionné par les services de la préfecture en tant que Centre d'Accueil et d'examen de situation. Forum Réfugiés est l'association référente.

2-3) Précarité énergétique et fonds de proximité eau :

a. Précarité énergétique

Le partenariat avec le Pôle Solidarité EDF permet au C.C.A.S. de cibler les personnes en précarité énergétique. Après réception de courriels des interlocuteurs EDF nous informant des clients en situation d'impayés ou de suspension de fourniture, nous contactons les administrés dont la dette EDF atteint plus de 150 € et les invitons à nous rencontrer.

Le nombre d'administrés convoqués s'élève à 55 en 2019 contre 44 en 2018. En 2019, 10 plans d'actions ont été mis en place.

Lors de ces rendez-vous, il est mis en place :

- Soit un échelonnement de la dette
- Soit une procédure de rétablissement de l'électricité si la personne est en coupure. (Un règlement de 50% doit en principe être effectué par l'administré sauf négociation)
- Soit un dossier de Fonds de Solidarité Logement Énergie (FSL). En effet, depuis le 1^{er} janvier 2012, le C.C.A.S a pris en charge le montage des dossiers FSL afin de réagir rapidement. En 2018, 14 dossiers constitués dont 9 accordés (en moyenne 365 euros octroyés par dossier) contre 9 dossiers constitués en 2019 dont 6 accordés (en moyenne 317 euros octroyés par dossier).

Pour l'exercice 2019, la Ville a versé 1 639,95 € au Conseil Départemental pour abonder le FSL et 1 639,95 € à la Métropole et le CCAS a obtenu 1 902 euros de subvention pour les administrés sur ce fonds et 2 131 euros au titre de l'accès au logement.

D'autres travailleurs sociaux, telles que les assistantes sociales de la Maison de la Solidarité de Gardanne instruisent également des dossiers FSL pour les Septémois.

Une convention est également signée par l'UDCCAS avec GDF pour le gaz.



b. Fonds de proximité eau

Une convention a été mise en place entre la Ville et la Société des Eaux de Marseille Métropole et une dotation de 8 162,75 a été accordée à la Ville afin d'aider les personnes qui ont des difficultés à régler leur facture d'eau. Si l'enveloppe n'est pas utilisée dans l'année, le montant est reporté sur l'année suivante.

En 2019, le nombre de familles aidées s'élève à 13 pour un montant total de 7 694,60 €.

Lorsque nous invitons les administrés à nous rencontrer pour ce type de problème, nous en profitons pour examiner l'ensemble de la situation. Il n'est pas rare de détecter d'autres problématiques et principalement des impayés de loyers. Ceci permet de mettre en place un accompagnement plus global.

2-4) Micro crédit

La Ville a signé une convention avec l'organisme Créa Sol. Outre le micro crédit aux particuliers, notre partenariat s'étend également aux septémois qui souhaitent créer leur activité et nécessitent un accompagnement particulier.

En 2019, 3 dossiers de micro crédit ont été examinés, et 2 ont fait l'objet d'un accord pour l'acquisition d'un véhicule.

2-5) Domiciliation

Le CCAS est tenu de procéder aux domiciliations des personnes sans domicile fixe, en habitat mobile ou en habitat précaire, afin de leur permettre d'avoir une adresse pour faire valoir leurs droits sociaux notamment en matière de CMU (L161-2 ; CSS), d'aide médicale de l'Etat (L252-2, CASF) et de RMI (L262-18, CASF), ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou/et à l'aide juridique. Le CCAS doit vérifier qu'il existe bien un lien avec la commune.

Doivent être considérées comme ayant un lien avec la commune, les personnes qui sont installées sur le territoire ou qui ont l'intention de s'installer sur ce territoire.

L'installation ou l'intention de s'installer sur la commune est établie par l'un des éléments suivants qui témoignent d'une certaine stabilité : L'exercice d'une activité professionnelle sur le territoire de la commune ; Le bénéfice d'une action d'insertion sur le territoire de la commune ; L'exercice de l'autorité parentale sur un enfant qui y est scolarisé ; La présence de liens familiaux ou amicaux dans la commune ; L'hébergement chez une personne demeurant dans la commune ; Les démarches effectuées auprès des structures institutionnelles et associatives de la commune.

- ➔ Nombre de domiciliation en cours au 31 décembre 2019 : **20**
- ➔ Nombre de domiciliations réalisées dans l'année 2019 : **27**
- ➔ Nombre de renouvellement : **0**
- ➔ Domiciliations annulées par le demandeur : **3**
- ➔ Domiciliations résiliées pour cause de non présentation du demandeur pendant plus de trois mois : **9**
- ➔ Fin de domiciliation après un an d'accord : **8**



III. Petite enfance

Le taux de natalité est plutôt supérieur à la moyenne nationale (11,5 pour 1000) : 15 pour mille.

La politique petite enfance favorise la lutte contre les inégalités sociales. Elle représente un coût pour la commune mais apporte également des leviers positifs en termes sociaux et économiques.

1) Les modes d'accueil

1-1) Structures municipales : deux crèches

- ➔ La FARANDOLE dispose d'un agrément en accueil collectif pour 60 berceaux.
- ➔ La RONDE DES PITCHOUNS ouverte en septembre 2015, accueille 35 berceaux et 15 places en accueil familial.

Pour la rentrée 2020, ce sont au total 137 familles septémoises qui bénéficient d'une place en crèche collective ou familiale (65 enfants à la Ronde des Pitchouns et 72 à la Farandole). 52 enfants demeurent en liste d'attente : 21 demandes concernent une admission au 1^{er} septembre 2020, 9 sur les mois suivants octobre, novembre et décembre, 22 à partir de l'année suivante (enfants en gestation).

Le conseil de crèches, créé en 2015, permet de réunir autour de la table les élus, les familles ainsi que les directions des structures et du service petite enfance de la Ville afin d'échanger sur les projets à venir et notamment le Projet Pédagogique.

Le Projet Pédagogique permet de développer un certain nombre de valeurs auxquelles la municipalité est très attachée :

- Favoriser l'accueil de tous les enfants sans discrimination, aider à la socialisation, stimuler les acquisitions individualisées au sein d'un groupe d'enfants, assurer la continuité de chaque action spécifique au travers des missions du personnel qualifié, des moyens matériels, environnementaux, humains élargis au travail partenarial avec les institutions.
- Lutter contre le repli sur soi et l'isolement des familles par un accompagnement constant en valorisant et en légitimant la place de l'enfant à part entière au sein de la collectivité.

Chaque structure développe un thème choisi en concertation avec les équipes : (les 5 sens, le cirque, les saisons, etc...)

Nous obtenons des financements de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département pour nos projets. C'est le cas pour le projet accueil de l'enfant en situation de handicap et mixité sociale.



a. Des travaux d'amélioration

Chaque année, durant l'été, des efforts d'amélioration d'accueil sont réalisés. En 2020, les travaux d'amélioration ont concerné dans les deux structures :

La Ronde :

- Travaux d'occultation des cours qui seront achevés avant fin décembre 2020

La Farandole :

- Travaux d'occultation des cours qui seront achevés avant fin décembre 2020
- Peinture de l'atrium
- Travaux d'accessibilité

b. Partenariats développés :

→ **Avec « l'Oustaou » René Payan** : Situé à l'Avenue Nelson Mandela, à proximité de la crèche La Farandole, l'intergénérationnel est favorisé dans le souci du « bien vivre ensemble ».

- Action n°1 : les seniors ont réalisé des travaux de couture pour le carnaval.
- Action n°3 : les seniors sont associés à un moment lecture ou à un conte. Évocation de souvenirs, comment était la vie avant ...

→ **Avec l'école François Cesari** : proche de la Farandole, des passerelles sont organisées. Il s'agit d'accompagner les enfants qui entrent en maternelle pour qu'ils se familiarisent avec leur futur environnement.

→ **Avec l'école Jean Crespy aux Castors Isabella** : située à proximité de la Ronde des Pitchouns, des actions sont mises en place en partenariat telles que la lessive (étendre les dessins des enfants de l'école et des enfants de la crèche sur les 2 sites), les passerelles pour le passage en maternelle.

1-2) Structures privées :

Depuis septembre 2012, une Maison d'Assistantes Maternelles agréée pour 8 berceaux a ouvert ses portes. 25 assistants-es maternelles-libéraux-les sont aussi présents-es sur la commune. Chacune dispose d'un agrément pour l'accueil de 2 à 4 enfants.



1-3) Le Relais d'Assistants-es Maternels-les :

La mise en place d'un Relais d'Assistants-es Maternels-les a été effective en juin 2015. Il s'agit d'un R.A.M. intercommunal avec les villes des Pennes Mirabeau, Vitrolles et Rognac. La Caisse d'Allocations Familiales a été favorable à ce projet car elle souhaite développer les partenariats locaux. Le RAM est un espace conçu pour les parents, assistants-es maternels-les et gardes à domicile sur la commune.

a. Objectifs :

- Le RAM est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les assistants-es maternels-les et les parents,
- Le RAM doit rechercher la complémentarité et la collaboration avec les structures existantes sur le territoire (Equipements du jeune enfant, médiathèques, centres sociaux...),
- Le RAM est un lieu de centralisation des demandes spécifiques des familles.

b. Missions :

→ Communiquer des informations auprès des parents :

- Sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire et leur fonctionnement,
- D'ordre général sur les droits, devoirs et obligations des employeurs et des employés.
- Information sur les aides et les avantages auxquels ils peuvent prétendre (avantages CAF, déductions fiscales)
- Aide à la recherche d'une solution lors d'un remplacement momentané d'un-e assistant-e maternel-le (congé, maladie...)

→ Transmettre des informations auprès des professionnels :

- Informations relatives aux métiers et compétences comme par exemple l'agrément nécessaire,
- A l'exercice du métier d'assistant-e maternel-le,
- Sur les différentes aides financières possibles (pour l'aménagement du domicile par exemple).
- Echanger sur les attentes ou les difficultés rencontrées
- Proposer un service de documentation

→ Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles :

- Le RAM doit organiser des rencontres et des réunions à l'attention des professionnels de la petite enfance et des familles,
- Il doit permettre le décloisonnement des modes d'accueil : passerelle entre accueil collectif et individuel,
- Il doit mettre en place des activités et ateliers d'éveil pour les enfants,
- Développer un partenariat avec la PMI et les autres structures d'accueil du territoire,
- Informer sur la professionnalisation.

→ Participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant

- Permettre au gestionnaire d'évaluer les besoins et attentes des familles
- Faire évoluer le service et les réponses apportées aux familles
- Améliorer la qualité de l'accueil



- c. Coût pour la Ville : convention entre la Ville et l'association Léo Lagrange : cout environ 8 600 euros/an et mise à disposition et entretien d'une salle située à la Bastide Valfrais, lieu identifié pour la Petite Enfance (présence de la PMI et du Centre Aéré Maternel).
- d. Bilan du RAM :

Voici les chiffres concernant l'activité du RAM dans la commune de Septèmes-les-Vallons et les contacts avec les publics de la ville.

Offre d'accueil chez les assistants maternels

Nombre d'assistants maternels agréés (source SMAPE) au 31/12/2019	33
Places d'accueil théoriques (source SMAPE) au 31/12/2019	93
Places disponibles (source RAM) au 31/12/2019	23
Nombre d'assistants maternels actifs selon la CAF au 30/11/2018 (source CAF)	23

Le nombre de places disponibles dépend des informations communiquées par les assistants maternels à l'équipe du RAM. Il est à relativiser car les professionnels n'informent pas systématiquement le RAM de leurs disponibilités. Cela donne toutefois un aperçu des possibilités d'accueil pour les familles.

Familles de Septèmes-les-Vallons

FAMILLES RECENCEES* AU RAM depuis moins de 3 ans	134
Nouvelles Familles en 2019	67

*recensées : ayant eu recours à au moins un service rendu par le RAM (informations, demandes accueil, ateliers, réunions...)

Nombre de Familles avec enfants de 0-3 ans (Portrait Territoire source CAF) au 31/12/2018	500
Nombre d'enfants de 0-3 ans (source CAF Portrait Territoire) au 31/12/2018	578
Nombre d'enfants de 3-5 ans (source CAF) au 31/12/2018	
Nombre de bénéficiaires Prestations Jeune Enfant :	403
CMG Assistant maternel (source CAF) au 31/12/2018	63
CMG Association-Entreprise (source CAF) au 31/12/2018	9
Nombres enfants 0-6 ans accueillis chez un assistant maternel (source CAF) au 31/12/2018	58

Des familles des communes voisines (Marseille, Les Pennes, ...) peuvent solliciter les services du RAM car elles emploient un assistant maternel résidant à Septèmes.



Permanences et informations administratives

En plus des temps de permanence sans rendez-vous du lundi après-midi, les animatrices répondent aux demandes pour des entretiens soit sur la commune (La Bastide Valfrais -lieu des animations du RAM) soit au siège du RAM à Vitrolles soit aux Pennes (ville à proximité pour le public septémois).

Permanences à Septèmes-les-Vallons

Attention : les chiffres des contacts lors des permanences à Septèmes ne reflètent pas l'activité globale du RAM pour la ville mais seulement la fréquentation de ces temps de permanence sans rendez-vous. Ces chiffres correspondent à l'accueil des familles et des professionnels.

NOMBRE DE PERMANENCES	46
NOMBRE D'ACCUEILS PHYSIQUES lors des permanences	26
NOMBRE D'APPELS TELEPHONIQUES lors des permanences	70

Accueil des parents de Septèmes-les-Vallons

Les chiffres du tableau ci-dessous correspondent à tous les contacts avec des familles de la commune pour des demandes d'accueil, des renseignements administratifs ou des accompagnements de contrats (droits et devoirs en tant qu'employeurs), des litiges en fin de contrats ainsi que des soutiens à la parentalité.

NOMBRE DE VISITES OU RENDEZ-VOUS	31
NOMBRE d'APPELS OU DE MAILS	221
NOMBRE DE DEMANDES D'ACCUEIL	29
REUNION MODE D'ACCUEIL INDIVIDUEL	19 familles présentes

Accueil des professionnels de Septèmes-les-Vallons

Les chiffres du tableau ci-dessous correspondent à tous les contacts avec des professionnels (assistants maternels, futures professionnels de la Petite Enfance..) de la commune pour des renseignements administratifs ou des accompagnements de contrats (calculs, congés payés, litiges, ...) en cours ainsi que des soutiens professionnels (pédagogie, écoute, accompagnement...)

ENTRETIENS téléphoniques ou physiques (hors permanences)

NOMBRE DE VISITES OU RENDEZ-VOUS	7
NOMBRE d'APPELS OU DE MAILS (émis et reçus)	993



Dans le cadre du bilan 2019, les animatrices ont réalisé un tableau synthétique des contacts téléphoniques et courriels pour la secrétaire et pour les deux animatrices car cela représente un temps de travail très conséquent pour tout le territoire du RAM. Le travail effectué par la secrétaire ne sera pas détaillé par communes.

	CONTACTS pris en charge par les animatrices					
	Par téléphone			Par courriel (reçus et émis)		
	AM	Partenaires	Parents	AM	Partenaires	Parents
Réception et traitement	417	214	372	Nous n'avons pas différencié les sources de contacts		
TOTAL GENERAL	980			4300		

	CONTACTS pris en charge par le poste de secrétaire					
	Par téléphone			Par courriel (reçus et émis)		
	AM	Partenaires	Parents	AM	Partenaires	Parents
Réception et traitement	567	108	295	1091	1151	678
TOTAL GENERAL	970			2920		

Ateliers d'éveil

	NOMBRE DE SEANCES	PROFESSIONNELS		ENFANTS	
		Présences	Dont différentes	Présences	Dont différents
ATELIERS	20	114	9	262	32
BIBLIOTHEQUE	4	18	6	36	14

Le RAM a proposé un nouveau partenariat avec une association de conteuses de la commune. Durant l'année 2019, sur 3 ateliers une conteuse est venue passer un moment avec assistants maternels et enfants et a proposé une nouvelle histoire à chaque séance.



Accompagnement professionnel

Pour ces réunions :

- Certaines étaient réservées aux assistants maternels de Septèmes (fonctionnement, préparation de manifestations festives,...)
- D'autres étaient communes à une ou plusieurs autres villes dans un souci d'optimisation des plannings des animatrices du RAM et/ou des intervenants (réunions à thème avec le SMAPE, réunions administratives, groupes de paroles,...)

THEMES	NOMBRE de réunions	PARTICIPATION Ass mat et/ou parents
Réunion de rentrée et de fonctionnement	2	9
Réunions administratives	1	6
Préparation de fêtes	2	8
Réunion à thème : « Les risques du métier » avec la référente du SMAPE	1	2
Projet CAF avec réunions à thème : «Sensibilisation à l'accueil d'enfants en situation de handicap, de maladie chronique ou de troubles du comportement »		
Les référentes du SMAPE	1	2

Réunions-rencontres ouvertes aux familles

Dans le cadre d'un projet sur la sensibilisation aux handicaps, maladies chroniques et troubles du comportement, des soirées débats ont été proposées aux professionnels et aux familles. A raison d'une soirée mensuelle à partir d'octobre 2019. La rencontre d'octobre était réservée aux assistants maternels uniquement, elle s'est tenue à Vitrolles pour l'ensemble des villes de notre secteur d'intervention. Les référentes du SMAPE du secteur ont participé aux échanges.

Les soirées de novembre et décembre étaient ouvertes aux familles de toutes les villes de notre territoire d'intervention. Elles se sont déroulées à Vitrolles.

La poursuite de ces soirées débat est prévue en 2020. Le programme est le suivant : « l'impact des écrans sur le développement et le comportement de l'enfant » en janvier, une soirée débat au cinéma des Lumières de Vitrolles « Autour de l'autisme » en mars.

THEME	INTERVENANT	DATE	NOMBRE DE PROFESSIONNELS	NOMBRE DE PARENTS
Impact des perturbateurs endocriniens sur le développement et la santé de l'enfant	Dr Gilles Nalbone	15 novembre	1	1
Le cerveau dans tous ses états : découvertes des neurosciences chez le jeune enfant	Laurie Centelles	13 décembre	1	1

EXPOSITION Art des Cavernes	
Nombre assistants maternels et enfants accueillis	1 assistants maternels et 2 enfants

Invitation à l'exposition 'Toucher l'Art des cavernes', proposée par la commune des Pennes Mirabeau en Octobre 2019. Le RAM a bénéficié d'une séance réservée un mercredi matin. Les animatrices y ont invité les assistants maternels de 3 communes.

Temps conviviaux ouverts aux professionnels et aux familles

	ASSISTANTS MATERNELS	ENFANTS	PARENTS
CARNAVAL	7	18	7
PIQUE-NIQUE	Annulé pour cause de canicule		
SPECTACLE DE MARIONNETTES à Vitrolles	2	7	1
NOEL (18/12/2019)	5	24	9 parents + 2 partenaires
NOUVEL AN (16/01/2019) Report de la Fête de fin d'année 2018	8	23	5 parents et 2 partenaires

Le spectacle de marionnettes était accueilli à Vitrolles mais ouvert aux publics de toutes les villes du territoire d'intervention du RAM.

La participation varie en fonction du lieu où se déroule la manifestation et du jour où elle est proposée.



Accueil d'une œuvre d'art : l'âne bleu 2018-2019

L'accueil de l'âne bleu rentre dans le cadre de la participation du RAM à la nouvelle vague créative du département. Ce projet s'appelle « les petites marches vers l'art » : nous avons accueilli cette œuvre d'art, après son séjour à la halte-garderie des Pennes et avant son départ pour une crèche de Marseille, dans les locaux du RAM aux Pennes Mirabeau. Les animatrices ont invités les assistants maternels des Pennes, de Vitrolles et de Septèmes (participant aux ateliers) à vivre une séance particulière avec l'Âne bleu.

Manifestation particulière commune	Intervenants (animateur Ram, extérieur) et partenaires	Nombre de participants	Constats
<p>Ané bleu (Nouvelle Vague créative)</p> <p>9 séances</p>	<p>RAM</p> <p>Ville des Pennes</p> <p>Nouvelle Vague Créative</p> <p>FRAC PACA</p>	<p>2 animatrices du RAM</p> <p>21 assistants maternels</p> <p>108 enfants</p> <p>1 partenaire (Educatrice Halte-garderie des Pennes)</p>	<p>L'animatrice en charge de ce projet a remarqué un intérêt évident des assistants maternels et un réel plaisir de nombreux enfants.</p> <p>2 assistantes maternelles ont même souhaité revenir à une seconde séance avec les enfants qu'elles accueillent.</p>

L'Âne bleu a participé aux deux Fêtes de fin d'année dans les communes des Pennes Mirabeau et de Septèmes-les-Vallons. Il y a rencontré de très nombreux enfants et leurs familles (100 enfants, 32 familles, 22 assistants maternels et 3 partenaires). L'animatrice du Ram qui porte ce partenariat a pu présenter au public la démarche de cet accueil et de la place de l'art dans le monde de la Toute-Petite Enfance.



2) Structures d'Action Sociale en direction de l'enfance présentes à SEPTÈMES LES VALLONS :

- a. Foyers de l'Enfance: 19 enfants sont suivis par le foyer de l'enfance.

Chaque année, le CCAS invite les enfants du foyer de l'enfance à participer au Noël du CCAS.

- b. Protection Maternelle Infantile:

Le service de PMI, sur son versant Protection Infantile, propose des actions de périnatalité et de prévention précoce, gratuites, à destination des enfants de 0 à 6 ans et de leurs parents.

Permanence tous les lundis à la Bastide Val frais.

3) Café poussette :

Le principe du Café Poussettes est de "**redonner la place aux parents, les écouter et les rassurer**".

- a. Les objectifs du café poussette.

- ➔ Offrir aux parents des moyens et services leur permettant d'assumer pleinement leur rôle éducatif, dans le respect de la diversité des figures familiales,
- ➔ Aider les parents à esquisser des réponses aux questions qu'ils se posent sur l'exercice de leur parentalité et susciter les initiatives,
- ➔ Prévenir les difficultés familiales en permettant aux parents d'être les premiers éducateurs de leur enfant,
- ➔ Valoriser les savoir-faire des parents notamment en s'appuyant sur leur aptitude à s'entraider (dans l'échange entre « pairs »),
- ➔ Favoriser la relation intrafamiliale en proposant des espaces pédagogiques dédiés à la relation parents-enfants s'appuyant notamment sur une approche culturelle et ludique.

Le café poussette représente un espace de parole mais aussi d'écoute sans à priori et sans jugement. Il se décline sur une périodicité mensuelle.

Ce projet est construit avec l'ensemble des partenaires qui interviennent sur notre territoire.

Un comité de pilotage a été mis en place en 2016 qui comporte des représentants de la Ville, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'AAI, du Centre Social de la Gavotte Peyret, de la Maison de la Solidarité de Gardanne et du Relais d'Assistants Maternelles

La tranche d'âge concernée est celle des 0-3 ans et ce pour un groupe de 15 mamans.

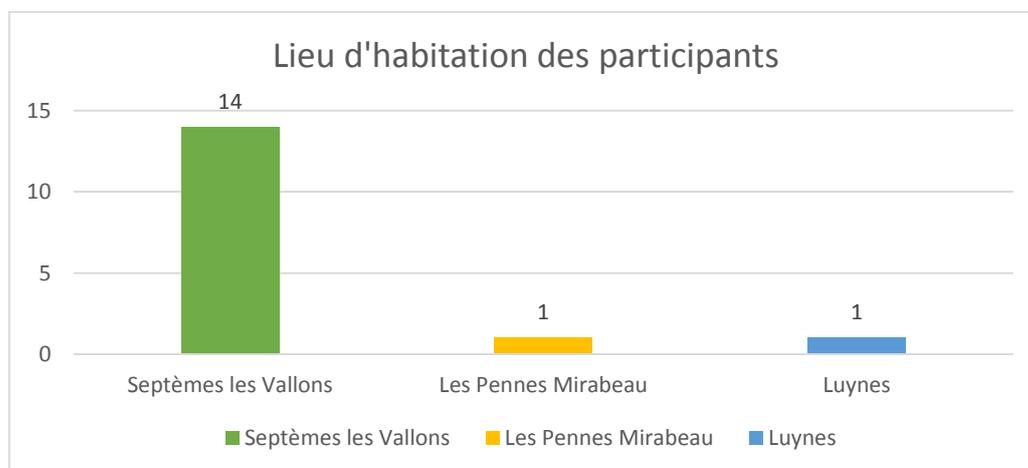
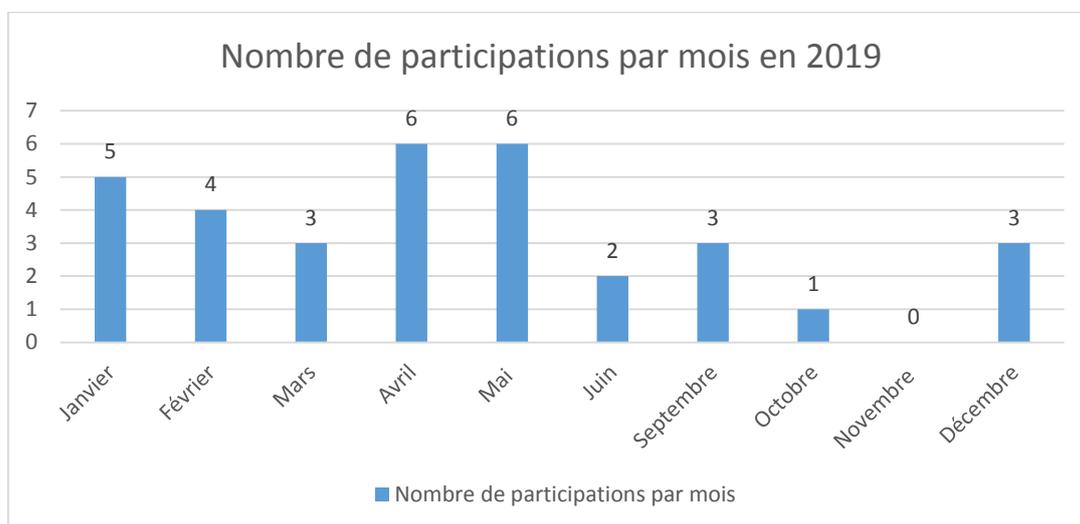


b. Bilan des séances du café poussette de janvier à décembre 2019

En 2019, 10 séances ont eu lieu sur les thèmes suivants :

- La gestion des émotions
- Les écrans
- Découverte du café poussette
- La place de l'enfant dans la fratrie / famille
- Le couple quand on devient parent
- Les activités à réaliser avec son enfant
- Les modes de gardes et prestations CAF
- La sécurité à la maison
- Jouer avec son enfant

16 mamans ont participé à ces 10 séances, pour 33 participations adultes et 27 bébés ou jeunes enfants.



Sur ces 16 mamans, 14 vivent sur Septèmes les Vallons, dont une au sein de la Gavotte Peyret. Une réflexion a été engagée afin de regarder comment la population des différents quartiers est représenté au café poussette.



IV. Enfance Jeunesse :

1) Données statistiques :

La ville compte 1 671 jeunes de 15 à 29 ans. Ils représentent 15,2 % de la population. (On estime les jeunes de 15 à 24 ans à 1 099 soit 10,0 % de la population).

	Septèmes-les-Vallons	Bouches-du-Rhône	Paca	France
Moins de 15 ans	19,3 %	17,7 %	16,8 %	18,1 %
15 – 24 ans	10,0 %	12,0 %	10,9 %	11,8 %

La population jeune de Septèmes, entendons les 15 – 24 ans, demeure importante. Les plus jeunes (- de 15ans) se confondent avec la moyenne nationale et départementale, et se rapprochent de la moyenne régionale, on suppose donc que la population jeune restera stable dans les années à venir.



2) Scolarité et diplômes :

Nombre d'enfants scolarisés	2012	2013	2014	2015	2016	2018	2019
en maternelle	499	501	475	477	464	529	525
en élémentaire	774	780	772	795	819	847	818

➤ **Nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés dans la commune : 54**

1er degré : 34 élèves dont 7 bénéficient d'une notification MDPH pour un accompagnement pendant la pause méridienne pris en charge par Septèmes-les-Vallons,

2nd degré : 20 élèves

- 4 élèves au collège M. FERRANDI
- 16 au lycée professionnel privé Sainte Elisabeth.

➤ **Nombre d'AVS :**

1er degré : 22 AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) ou CUI-AVS (contrat unique d'insertion assistant de vie scolaire) (individualisés ou mutualisés),

2nd degré : 5 AVS

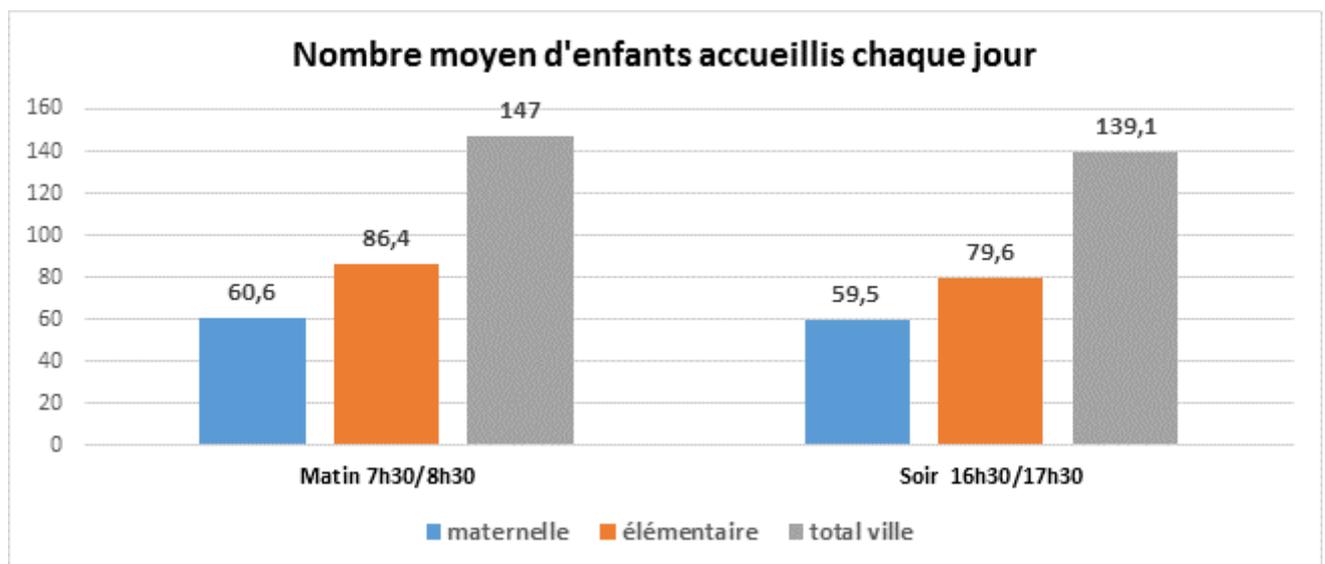
- 2 au collège M. FERRANDI
- 3 au lycée professionnel privé Sainte Elisabeth.



➤ **Nombre d'enfants en péri scolaire :**

Nombre de jours de fonctionnement en 2019 : 124 jours – 11 jours de grève

582 élèves inscrits



✓ Moyenne fréquentation 2019-2020 MATIN

60.6 enfants en maternelle (11.54 % des effectifs inscrits à l'école)

86.4 enfants en élémentaire (10.56 % des effectifs inscrits à l'école)

✓ Moyenne fréquentation 2019-2020 SOIR

59.5 enfants en maternelle (11.33 % des effectifs inscrits à l'école)

79.6 enfants en élémentaire (9.73% des effectifs inscrits à l'école)

➤ **Nombre d'enfants scolarisés en collège année 2019-2020 :** 506 (collège Marc FERRANDI) contre 469 à la rentrée 2018 - 19. On compte 5 classes par niveau ainsi que la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Sociale) qui accueille en petits effectifs des élèves en situation de handicap.



Un niveau de formation qui demeure faible.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2015 et en 2017

SEPTÈMES LES VALLONS

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2015	2017	2015	2017	2015	2017
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	7 913	8 071	3 736	3 814	4 177	4 258
Part des titulaires en %						
- d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	31.6	31.3	31.1	29.3	32.1	33.1
- d'un CAP ou d'un BEP	27.4	27.7	33.3	33.4	22.1	22.6
- d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	17.3	17.8	14.3	17.1	20.0	18.5
- d'un diplôme de l'enseignement supérieur	23.7	23.2	21.3	20.2	25.9	25.8

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Il n'est pas observé d'évolution notable sur ces dernières années. Mais comme cela a été observé précédemment, le nombre de non ou peu diplômés demeure important et de manière générale inférieur de la moyenne nationale.



FRANCE

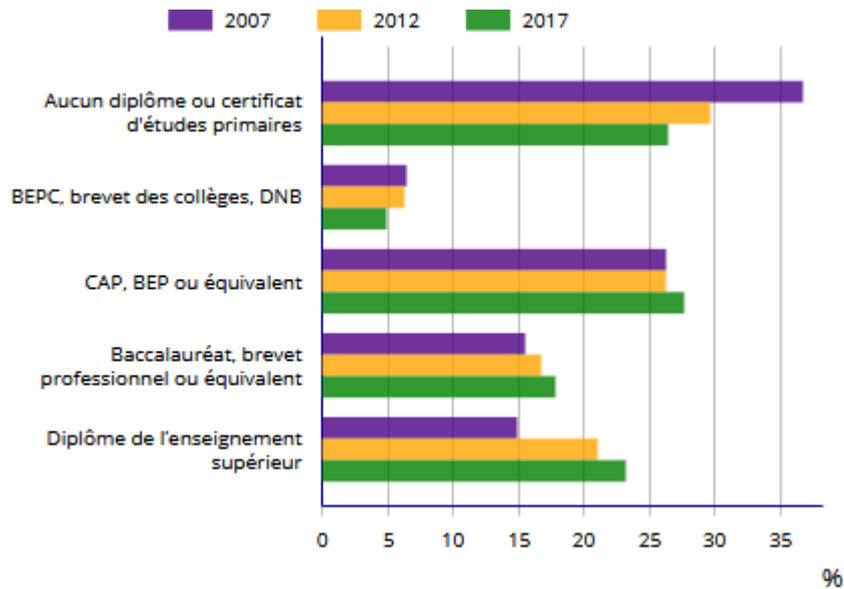
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2015 et en 2017

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2015	2017	2015	2017	2015	2017
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	48 165 355	48 548 608	22 955 579	23 132 328	25 209 776	25 416 280
Part des titulaires en %						
- d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	30.5	28.4	27.3	25.3	33.4	31.1
- d'un CAP ou d'un BEP	24.4	24,8	28.8	29,1	20.4	20,9
- d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	16.8	16,9	16.5	16,6	17.0	17,2
- d'un diplôme de l'enseignement supérieur	28.3	29.9	27.4	29	29.1	30.7

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

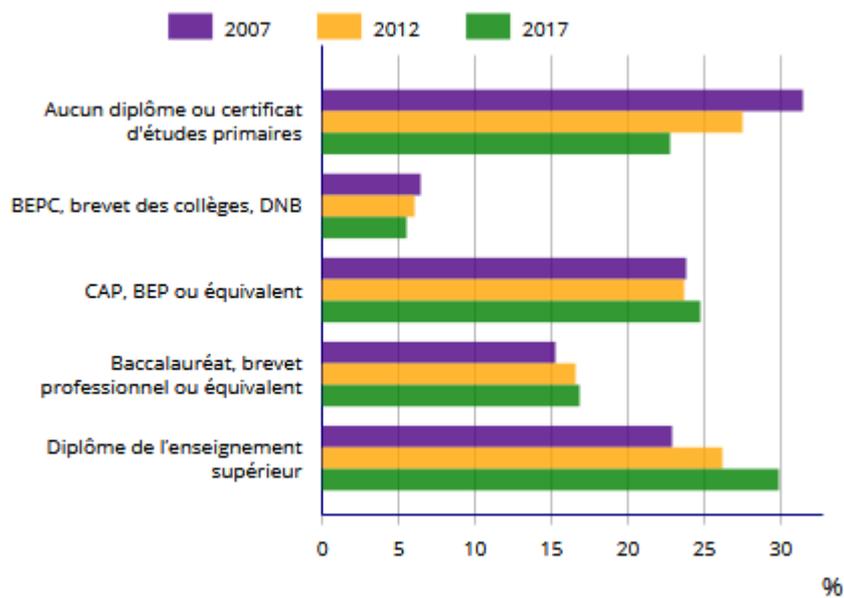
Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Diplôme le plus élevé de la population septémoise non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Diplôme le plus élevé de la population française non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.



3) Les actions en direction de la jeunesse

3-1) Les actions construites par l'Espace Jeunes Septèmes Municipal (EJSm)

L'Espace Jeunes Septèmes est devenu un service municipal depuis le 1er Janvier 2019 qui s'adresse à la jeunesse septémoise. Il prend la suite de l'association d'Education populaire créée en 1996 qui a mené depuis de nombreuses années des actions avec différents partenaires institutionnels dont la Ville de Septèmes-les-Vallons au premier chef.

C'est un lieu emblématique, véritable pivot de la vie des jeunes à Septèmes-les-Vallons.

L'Espace Jeunes Septèmes municipal intervient à l'échelle du territoire. Accessible à l'ensemble de la population septémoise, l'EJS municipal s'efforce de prendre en compte l'ensemble des composantes de la population et des aspirations des jeunes septémois.

ORIENTATION PRIORITAIRE N°1 :
DEVELOPPER LA SOCIALISATION ET L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Nombre de participants	Coût de l'action	Date de l'action
Consolider les bases d'un meilleur vivre ensemble, axe transversal à toutes les démarches éducatives de l'EJS	Permettre l'exercice d'une citoyenneté active, l'investissement dans la vie de la commune, le développement de la participation	Développer les projets de mobilité permettant d'expérimenter le vivre ensemble. Organiser un mini-séjour annuel de 3 - 5 jours à destination d'un groupe de 10 jeunes maximum permettant la découverte d'institutions, de lieux historiques et/ou de mémoire. - Séjour citoyen à Paris	10 jeunes	D : 4 306,47 € R : 725 €	28-29-30 octobre 2019 Vacances d'automne
		Initier des actions éco responsables dans l'année en période de vacances scolaires et hors chantiers jeunes. - Récolte d'olives - Distribution d'huile d'olive - Nettoyage du ruisseau la Caravelle	10 jeunes 12 jeunes 24 jeunes	Néant	6 Novembre 4 Mars 25 Mai
		Dans le cadre de l'élaboration de l'atlas communal de la biodiversité, faire participer les jeunes pendant le temps périscolaire du mercredi après-midi à l'inventaire de 3 groupes d'espèces (coléoptères, odonates et orthoptères), selon les protocoles du Museum d'Histoire Naturelle. - Club Nature	9 jeunes	D : 521,8 € R : 1265 €	33 mercredis durant le temps scolaire
	Favoriser les liens intergénérationnels.	Organisation du quiz intergénérationnel annuel dont le taux de participation est en évolution croissante.	130 participants	D : 247,79 € R : 0 €	12-janv
		Initier des rencontres entre les jeunes et les seniors fréquentant les clubs de la commune en organisant des moments d'échanges sur des thématiques préalablement définies et travaillées. - Fête de la musique - A quoi ça rime ?	150 environ 45 participants	D : 800€ R : 0 € D : 1278,1€ R : 170 €	21 Juin 30 Mars
	Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité	Mettre en synergie les équipes de l'EJS et du Centre social pour co-construire des actions et mettre en lien les jeunes des deux structures. Recueillir la parole des jeunes en utilisant le support vidéo pour savoir comment ils vivent dans la société actuelle et comment ils s'y projettent. Diffuser le film vidéo ensuite dans les lieux socio-culturels pour créer des espaces de parole avec les jeunes.	Non réalisé	Non réalisé	Non réalisé



		<p>Associer les jeunes, d'une part, aux commémorations en lien avec leur découverte de lieux de mémoire tels que le Camp des Milles, et d'autre part, aux actions en faveur de la paix initiées par le Comité de paix septémois.</p> <p>- Séjour Citoyen à Paris - Exposition pour la paix</p>	<p>10 jeunes 20 jeunes</p>	<p>Séjour à Paris : cf. supra 4 306,47 € Exposition pour la paix : néant</p>	<p>28-29-30 Octobre 28 Mars</p>
	<p>Permettre au jeune de développer son esprit critique, de faire ses choix.</p>	<p>Pendant le foyer jeunes qui se réunit 1 fois/semaine, programmer des débats sur des thématiques choisies par les jeunes, si possible animés par un professionnel.</p> <p>- Rentrée du foyer</p>	<p>21 jeunes</p>	<p>Néant</p>	<p>Septembre</p>



ORIENTATION PRIORITAIRE N°2 :

FAVORISER L'EQUILIBRE ET LA SANTE DES JEUNES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Nombre de participant	Coût de l'action	Date de l'action
Inciter les jeunes à développer des comportements responsables	Promouvoir des actions de santé globale : sensibilisation à une alimentation équilibrée et diversifiée, pratique d'une activité physique et sportive régulière, hygiène de vie.	Organiser des randonnées-bivouac intergénérationnelles. En lien avec la diététicienne municipale, mettre en place des ateliers sur l'équilibre alimentaire (2 fois/an).	Non réalisé	Non réalisé	Non réalisé
	Promouvoir des actions de santé spécifiques existantes sur le territoire départemental en matière d'éducation à la vie affective et sexuelle.	L'équipe pédagogique doit s'approprier une culture commune sur la sexualité et la contraception. Mettre à jour les connaissances de l'équipe pédagogique concernant les dispositifs existants pour mieux orienter les jeunes. Renforcer le travail partenarial avec la mission locale, le groupe ADDAP 13, l'AAI et IMAJE santé; Lors de la journée mondiale de lutte contre le Sida, tenir un stand d'information avec des recueils d'information du CRIPS et de l'ARS (distribution de préservatifs). Avec l'appui d'un professionnel (Addiction Méditerranée) et dans l'optique de faire des jeunes des relayeurs d'information, mener des actions de sensibilisation sur le sida au sein du LP Ste Elisabeth (et de l'EJS). - Journée Sidaction	50 participants	Néant	2 au 6 décembre



	Prévenir les comportements et les conduites à risques, dont les conduites addictives.	<p>L'équipe pédagogique doit s'approprier une culture commune sur les addictions. Avec l'appui d'un professionnel et dans l'optique de faire des jeunes des relayeurs d'information, mener des actions de sensibilisation sur les risques du cannabis au sein du LP Ste Elisabeth (demande du directeur du Lycée professionnel). Poursuivre l'action de prévention annuelle avec ARTEMIS et la police nationale pour le permis Apprenti Motard.</p> <p>- Rencontres à l'adolescence en présence d'une psychologue - Permis Apprenti Motard (AM)</p>	<p>22 jeunes 24 jeunes</p>	Néant	<p>18 Décembre 3 et 4 Juillet</p>
	Aider à la construction et à l'estime de soi	<p>Instaurer un atelier théâtre animé par un intervenant extérieur. Avec la mission locale, mise en place de sessions de relaxation collective dans le cadre de la recherche d'emploi (aide à la prise de parole, techniques de respiration...).</p>	Non réalisé	Non réalisé	Non réalisé



ORIENTATION PRIORITAIRE N°3 : DEVELOPPER L'ACCES DE TOUS LES JEUNES AUX LOISIRS, AUX VACANCES ET A LA CULTURE					
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Nombre de participants	Coût de l'action	Date de l'action
Promouvoir une plus grande inclusion sociale	Permettre aux jeunes de vivre un temps de loisirs et/ou de vacances.	<p>Pour rappel, l'association EJS a été reprise en régie par la Ville au 1er janvier 2019. Les inscriptions aux ateliers se faisant à l'année scolaire, l'EJS^m a fonctionné jusqu'en août 2019 sur la base des inscriptions prises par l'association.</p> <p>ALSH PERISCOLAIRE : Chaque atelier a fonctionné 33 mercredis et 33 vendredis sur une plage horaire de 2 heures, soit un total annuel de 726 heures</p> <p>Atelier photo : De janvier à juin 2019 : 20 séances à raison de 4 jeunes/séance De sept. à décembre : 13 séances à raison de 4 jeunes/séance Coût annuel : Tous les vendredis en période scolaire</p> <p>Atelier guitare De janvier à juin 2019 : 20 séances à raison de 5 jeunes/séance De sept. à décembre : 13 séances à raison de 4 jeunes/séance</p> <p>Atelier improvisation De janvier à juin 2019 : 20 séances à raison de 6 jeunes/séance De sept. à décembre : 13 séances à raison de 11 jeunes/séance</p> <p>Atelier dessin De janvier à juin 2019 : 20 séances à raison de 4 jeunes/séance De sept. à décembre : action non reconduite</p> <p>Atelier breakdance (vendredi) De janvier à juin 2019 : 20 séances à raison de 6 jeunes/séance De sept. à décembre : 13 séances à raison de 19 jeunes/séance</p> <p>Club nature (mercredi) De sept. à décembre : nouvelle action - 13 séances à raison de 9 jeunes/séance</p>	24 jeunes par semaine pendant les vacances scolaires et 10 jeunes en moyenne lors des ateliers périscolaires	<p>ALSH PERISCOLAIRE : D : 4 096,11 € dont 521 € pour le Club nature R : 7 350 €</p>	ALSH périscolaire : tous les mercredis et vendredis en période scolaire soit 33 mercredis et vendredis en 2019

	<p>Atelier vidéo De sept. à décembre : nouvelle action - 13 séances à raison de 5 jeunes/séance</p> <p>ALSH EXTRASCOLAIRE : Vacances d'hiver du 18 au 22 février 2019 - 21 jeunes Journée ski, projet de court-métrage, cinéma, nettoyage des collines, Galaxy Geek, paintball et Archery Tag, Japan Expo.</p> <p>Vacances de printemps du 15 au 18 avril 2019 - 21 jeunes Sports, initiation skate, ok corral, laser game, balade bio diversité, Iles du Frioul, tournois sportifs, cinéma.</p> <p>Vacances d'été du 8 juillet au 9 août 2019 - 21 jeunes</p> <p><u>Semaine du 8 au 12 juillet</u> Plage Napoléon, piscine, tournois sportifs, équitation, acrobbranche, balade bio-diversité.</p> <p><u>Semaine du 15 au 19 juillet</u> Plage Napoléon, patinoire, skate board, piscine, tournois sportifs, Aqualand, balade bio-diversité, cinéma.</p> <p><u>Semaine du 22 au 26 juillet - Séjour Thorame-Haute</u> Activité de pleine nature : rafting, kayak, paddle, VTT, trotinette de descente, balade et des animations en soirée.</p> <p><u>Semaine du 29 juillet au 2 août</u> Activité nautique, canoë kayak, tournois sportifs, Galaxy Geek, Ok Corral, piscine, cinéma.</p> <p><u>Semaine du 5 au 9 août</u> Activité nautiques, paintball et Archery Tag, Aqualand, piscine, tournois sportifs, cinéma.</p> <p>Vacances d'automne du 21 au 25 octobre 2019 - 21 jeunes Accrobranche, Galaxy Geek, skate board, patinoire, balade guidée, parc Spirou, laser game, cinéma.</p>		<p>ALSH EXTRASCOLAIRE : D : 33 693,90 € R: 13 946 €</p> <p><u>TOTAL ALSH ADO</u> D : 37 790,01 € R : 21 296 €</p>	<p>ALSH extrascolaire : toutes les périodes de vacances à l'exclusion de celles de Noël</p>
--	--	--	---	--



	<p>Intégrer autant que possible les jeunes atteints de troubles de santé ou porteurs de handicap mais aussi les jeunes dans la difficulté sociale.</p>	<p>Renforcer le partenariat avec la Maison départementale de l'Enfance pour accueillir les jeunes affectés au sein de cette structure. Informer les familles des possibilités d'accueil de jeunes en situation de handicap. Dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, veiller à l'aménagement des lieux d'accueil de l'EJS.</p>	<p>2 jeunes</p>		<p>ALSH extrascolaire</p>
	<p>Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles/garçons et les passerelles entre tranches d'âge (collège/lycée, terminale/post-bac).</p>	<p>La réalisation de cet objectif nécessite d'attirer un plus grand nombre de jeunes et donc de travailler au préalable sur cette problématique. - Trouble so hard - Sortie théâtre Elie Semoun - Inauguration et démo Street workout - Héro festival - Escape Game - Spectacle Ahmed Sylla - Bowling</p>	<p>15 jeunes 7 jeunes 3 jeunes 20 jeunes 10 jeunes 10 jeunes 24 jeunes</p>	<p>D : 3 596,44€ R : 760€</p>	<p>23 février 25 avril 29 juin 9 novembre 22 novembre 10 novembre 20 décembre</p>
	<p>Favoriser la rencontre avec des œuvres, des artistes, des lieux</p>	<p>En partenariat avec la médiathèque J. REBOUL proposer des conférences-débats à l'intention des jeunes. Maintenir l'organisation de soirées musicales à la salle J. FERRAT dans les domaines de la danse ou de la musique. Poursuivre l'organisation de la Fête de la musique en renforçant le partenariat avec le Centre social de la Gavotte Peyret. En lien avec les ateliers périscolaires, organiser une sortie annuelle dans chaque discipline.</p>			



ORIENTATION PRIORITAIRE N° 4 :

SOUTENIR LES JEUNES DANS LES DOMAINES DE L'EMPLOI ET LA FORMATION

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Nombres de participants	Coût de l'action	Date de l'action
Favoriser l'accès à l'emploi	Rendre l'information accessible en favorisant les relais au plus près du territoire	Poursuivre le partenariat engagé avec la mission locale pour mieux informer les jeunes des dispositifs existants.		Néant	Mardi et jeudi matin tout au long l'année
	Apprendre aux jeunes à valoriser leurs potentiels et expériences acquises au cours d'activités associatives, culturelles, sportives	Accompagner les jeunes dans la rédaction de leur CV et lettre de candidature. Mettre à leur disposition le Cyber espace pour leur recherche d'emploi et de formation.		Néant	Tout au long de l'année
	Créer le lien entre les jeunes et le monde du travail	<p>Participer aux rencontres emploi/formation organisées annuellement par le CCAS.</p> <p>En lien avec la Mission locale, atelier de préparation à la recherche d'un premier emploi : Première marche vers l'emploi</p> <p>Participation au concours annuel "Je filme le métier qui me plaît" sous l'égide des Ministères de l'Education nationale et du Travail (l'EJS a été lauréat 3 années consécutives). - Je filme le métier qui me plaît - Je filme ma formation</p>	<p>60 jeunes</p> <p>22 jeunes</p> <p>22 + 5 jeunes</p> <p>3 et 8 jeunes</p> <p>22 jeunes</p>	1 050 €	<p>5 novembre</p> <p>20 mars</p> <p>de Novembre à février</p> <p>Février et avril</p> <p>7 septembre</p>



		Organisation de deux chantiers jeunes : participation communale au financement du permis de conduire en échange de travaux d'utilité publique. Participation au Forum annuel des associations pour faire connaître l'EJSm et son offre d'activités.			
--	--	--	--	--	--

3-2) Le contrat enfance jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse a été renouvelé pour la période 2018 – 2021.

Il comprend trois actions en direction de la jeunesse : ces actions permettent de proposer un service de proximité à l'ensemble du territoire communal.

Il s'agit de :

- 1) L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) adolescents déclaré par l'EJS Municipal pour un agrément de 50 jeunes.
- 2) L'accueil de Jeunes du Centre social de la Gavotte Peyret pour un agrément de 30 jeunes: subvention ville 20 000 €
- 3) Formation BAFA

Depuis 2014, l'action est inscrite au Contrat Enfance Jeunesse 2014 – 2017 et est reconduite pour la période de 2018 - 2021.

De ce fait, la Ville bénéficie d'une subvention à hauteur de 55% des sommes engagées, plafonnée à 7 355.81 € et sous réserve d'avoir atteint l'objectif annoncé.

Organisation de la formation BAFA complète sur l'année.

Conventionnement CEMEA (organisme de formation).



	Période	Lieu du stage	Nombre de stagiaires inscrits	Prise en charge par la Ville
Formation générale Tarif : 295 €	Du 10 au 17/02/2019	SEPTÈMES MJC	14 stagiaires dont 3 pris en charge par la commune	3* 145 € = 135 €
Formation perfectionnement Tarif : 251 €	Du 28/10 au 2/11/2019	SEPTÈMES MJC	11 stagiaires dont 9 pris en charge par la commune	9 * 70 € = 630 €
				TOTAL : 765 €

La Ville prend à sa charge :

- 145 € sur le tarif de 295 € de la formation générale,
- 70 € sur le tarif de 251 € de la formation perfectionnement,
- les repas,
- la mise à disposition des locaux (entretien, fluides),
- le salaire des personnels municipaux en charge de l'organisation.

Si le quotient familial (QF) du stagiaire est inférieur à 900 € :

- la CAF13 participe à hauteur de 280 € sur le tarif de 295 € de la formation générale
- la CNAF participe à hauteur de 91 € sur le tarif de 251 € de la formation perfectionnement.

Le stage pratique de 14 jours est organisé sur les différentes structures de loisirs de la ville pour les jeunes stagiaires qui le souhaitent.

La Commission d'attribution du diplôme de la DDCS se réunit en décembre.



3-3) Le partenariat avec Mission Locale

1. Les permanences d'accueil

En 2019, la Mission Locale a reçu **124 jeunes** sur la permanence à Septèmes.

- En 2017 → 156 jeunes
- En 2016 → 144 jeunes

La convention annuelle entre la Ville et la Mission Locale de Marseille prévoit :

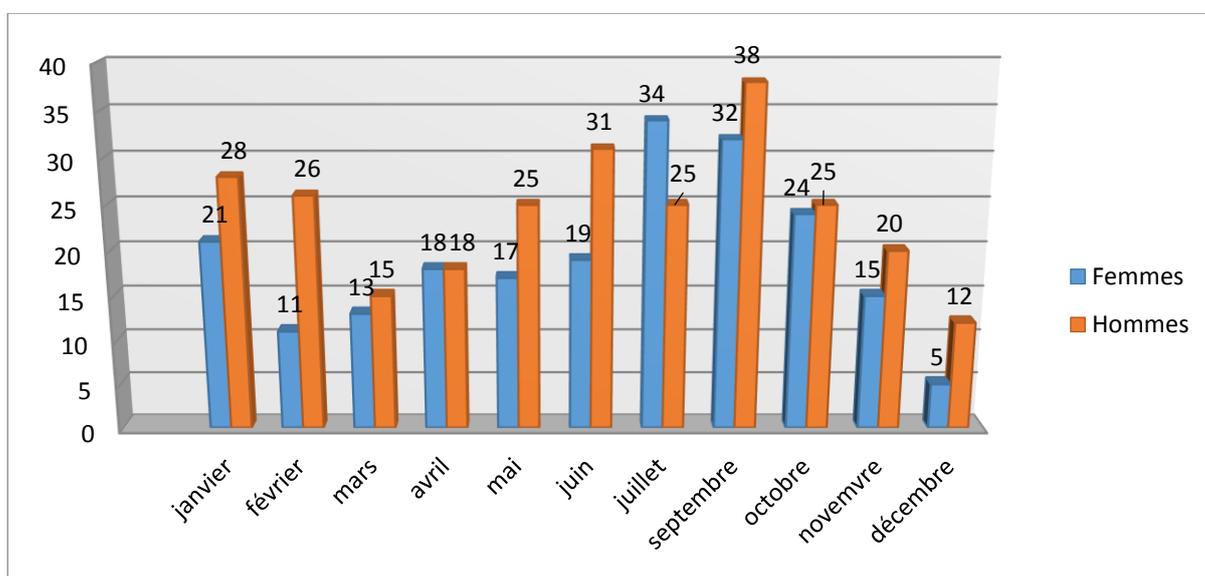
- Dans les locaux de l'Espace Jeunes Septèmes : deux matinées de permanences hebdomadaires dans les locaux de l'EJS (les mardis et jeudis)
 - Au sein du Centre Social de la Gavotte Peyret : un après-midi (le mardi)

Participation financière de la Ville : 20 400 €

2. Synthèse de l'activité en 2019

2-1) Accueil

a) Nombre d'entretiens de jeunes réalisés de janvier à décembre 2018 par genre sur la permanence : 482





b) Nombre de jeunes sur les 12 mois répartis par genre et par âge :

On observe un plus grand nombre de jeune de 18/21 ans et un plus grand nombre d'entretiens 296.

Age à date (tranche)	F	H	Nombre de jeunes
	Nombre de jeunes	Nombre de jeunes	
Mineurs	2	7	9
18-21	38	38	76
22-25	18	15	33
26+	2	4	6
Total général	60	64	124

Age à date (tranche)	F	H	Nombre d'entretiens
	Nombre d'entretiens	Nombre d'entretiens	
Mineurs	2	22	24
18-21	114	182	296
22-25	91	63	154
26+	2	6	8
Total général	209	273	482

2-2) Caractéristiques de la population accueillie

a) Niveau de qualification du public accueilli

Niveau (mallette)	Nombre de jeunes				Nombre de jeunes
	Mineurs	18-21	22-25	26+	
Niveau III+		1	5		6
Niveau IV validé IV		23	11	1	35
Niveau IV validé V		3	2		5
Niveau IV autre		12	2	1	15
Niveau V validé V		9	6	2	17
Niveau V autre	4	14		2	20
Niveau V bis	3	8	1		12
Niveau VI	2	3	3		8
Non précisé		3	3		6
Total général	9	76	33	6	124



Sur l'ensemble des jeunes en contact (124) ceux de niveau IV (baccalauréat ou équivalent) sont toujours les plus représentés (55 jeunes). Ce sont d'ailleurs les jeunes de niveau bac qui totalisent le plus d'entretiens.

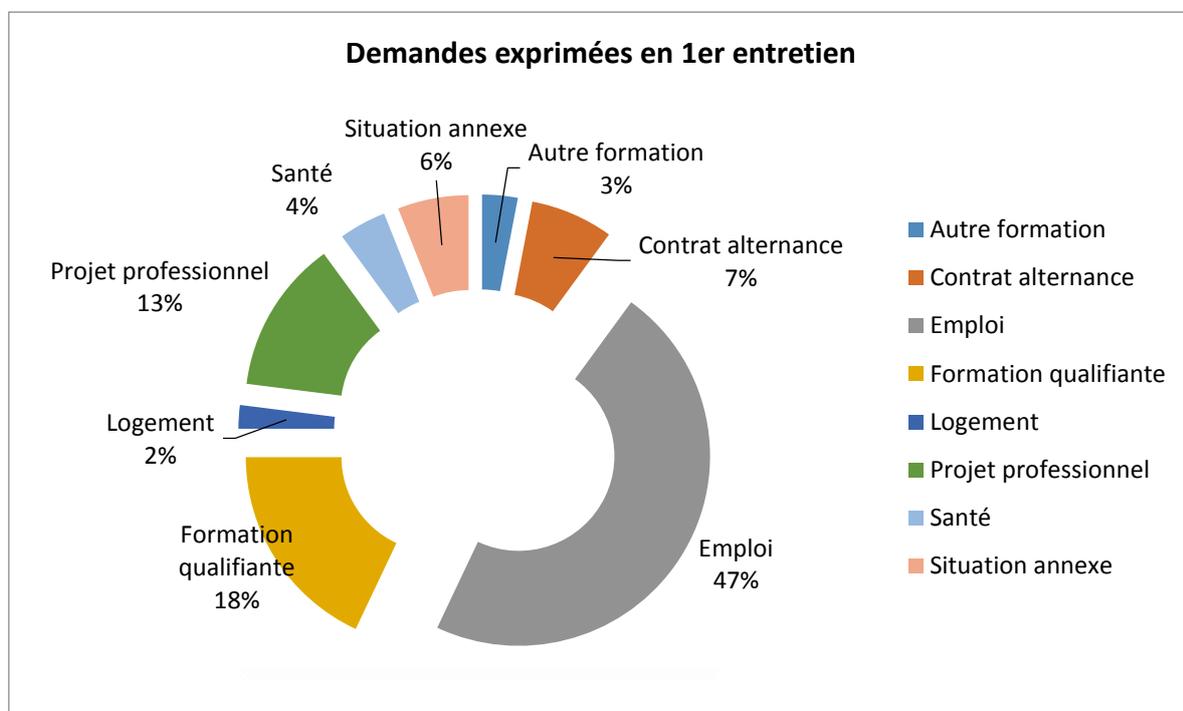
Cette année c'est encore le public 18 à 21 ans qui est le plus représenté, souvent majoritairement de niveau 4, public ayant juste validé le bac et n'ayant pas pu ou pas souhaité continuer les études.

Comme les années précédentes 6 jeunes ont un niveau de qualification supérieur au baccalauréat.

Le total des jeunes ayant une qualification validée est de 57 en 2019, contre 73 en 2018, 88 en 2017 et 122 en 2016. On peut parler de nette diminution des personnes qualifiées à ce stade.

Le nombre de jeunes sans qualification reçus sur la permanence a augmenté passant de 35 en 2017 et 2018 à 65 cette année.

b) Nature de la demande du public accueilli





Ce graphique présente la nature de la première demande exprimée lors des entretiens à la permanence. C'est l'accès à l'emploi qui reste le premier motif de sollicitation. Il est à noter que la demande de formation s'est concentrée principalement sur des formations de type sanitaire et social ainsi que dans le domaine du numérique.

Cette année encore la gestion des formations a été confiée par la Région principalement à Pôle Emploi. Un nouvel outil OUIFORM doit permettre le positionnement sur les différentes formations, qui sont de fait des formations plus courtes sur acquisition de compétences, plus que qualifiantes bien que celles-ci restent possibles sur les métiers en tensions. Cette situation impacte nos résultats dans l'accès et la fréquentation de la Mission Locale par ces jeunes, y compris la permanence.

Les jeunes venant s'inscrire pour bénéficier d'une formation ont été dirigés vers Pôle Emploi pour qu'ils soient inscrits. Ils se voient proposer un accompagnement dans le cadre de l'AIJ Pôle Emploi, et ne reviennent donc pas forcément vers la Mission Locale ensuite.

Les demandes de travail sur le projet professionnel arrivent en 3^{ème} position dans la nature des demandes exprimées. Ce sont le plus souvent des jeunes qui ont suivi des études dans des domaines non souhaités au départ et qui choisissent de se réorienter à l'issue de leur scolarité mais sans savoir vraiment quelle orientation prendre. Les Périodes en Milieu Professionnel sont proposées de façon systématique pour valider un projet et dans le cadre de la découverte de métiers. Les demandes annexes concernent des demandes de logement, de santé, d'accès aux soins et de financement de permis de conduire. Elles sont restées stables et concernent des orientations notamment sur la citoyenneté dans le cadre des demandes pour la permanence avocat ou de contrat civique, et de l'accès aux droits, et de nombreux entretiens sur l'information concernant les contrats de travail, droits et devoirs des salariés, et droits des étrangers dans le cadre des demandeurs d'asile sous procédure Dublin.

c) Typologie de la composition familiale – hébergement

Les jeunes reçus sur la permanence sont majoritairement célibataires et hébergés chez leurs parents, même s'il y a quelques demandes d'accès à un logement individuel par volonté d'indépendance notamment chez les jeunes de 22/25 ans.

Globalement, on peut considérer que sur le territoire de Septèmes la solidarité familiale est présente et permet à la grande majorité des jeunes d'être hébergés chez leurs parents jusqu'à une indépendance financière durable. Même si les familles relèvent d'un environnement peu aisé, ils subviennent aux dépenses de premières nécessités.



3-4) Les aides du CCAS :

a. Aide à la restauration scolaire.

La plupart des enfants en école élémentaire déjeunent sur la restauration scolaire (environ 1000 repas servis par jour) et malgré le fait que le tarif cantine soit l'un des plus bas du département (2,50 € le repas – 3,33 € sur Marseille), des familles en situation de précarité rencontrent des difficultés pour honorer les factures. Le CCAS a consacré 10 087,50 € euros pour les demi-gratuités et les gratuités, soit 6 532 repas contre 12 196,25 € en 2018 pour 8 416 repas. **77 familles qui ont bénéficié de cette aide** en 2019 (89 en 2018).

Le reste à vivre est calculé de la manière suivante : (ensemble des ressources – loyer) /30
Nombre de personnes présentes au foyer

b. Aide au départ en Classe de découverte.

En 2014, une aide a été instaurée pour le paiement des frais des classes de découverte. En effet, Les classes de découvertes représentent pour de nombreux enfants un temps particulièrement fort de leur scolarité.

- C'est un lien entre les enfants d'une même classe.
- C'est un lien entre le savoir dans l'école et le terrain.
- C'est aussi une prise d'autonomie des enfants vis-à-vis de leur environnement habituel et un apprentissage au vivre ensemble.

Cependant, nous avons constaté que des familles n'arrivaient pas à payer les frais restant à leurs charges.

L'aide allouée se décline comme suit, sur le total du séjour :

- 75 % du montant lorsque la famille dispose d'un reste à vivre de 0 à 6.00 €.
- 50 % du montant lorsque la famille dispose d'un reste à vivre de 6.01 à 12 €.

En 2019, 5 familles ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 318,50 euros.

c. Aide au transport des étudiants boursiers.

Il est constaté que le coût des études en France augmentent et ceci impacte les familles septémoises. Certaines nous ont fait part de leurs difficultés à assumer les frais inhérents aux études de leurs enfants. Afin de favoriser la poursuite de ces études, le Conseil d'administration du C.C.A.S. a instauré par délibération en mars 2013 une aide au transport pour les étudiants boursiers. Cette aide facultative s'échelonne de 120 € à 220 € en fonction des ressources de la famille.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 11 familles ont bénéficié de cette aide, contre 6 l'année précédente, pour un montant total de 2 280 € contre 1 270 € l'année précédente.



V. Les seniors :

1) Données démographiques

En 2015

En 2019

Age	Sexe		Ensemble	Age	Sexe		Ensemble
	Hommes	Femmes			Hommes	Femmes	
60 à 64 ans	260	334	594	60 à 64 ans	269	296	566
65 à 69 ans	240	324	564	65 à 69 ans	235	326	561
70 à 74 ans	222	289	511	70 à 74 ans	228	286	514
75 à 79 ans	246	261	507	75 à 79 ans	242	267	509
80 à 84 ans	174	198	372	80 à 84 ans	167	159	327
85 à 89 ans	80	116	196	85 à 89 ans	106	179	285
90 à 94 ans	16	54	70	90 à 94 ans	14	58	71
95 à 99 ans	0	16	16	95 à 99 ans	3	19	22
100 ans ou plus	0	3	3	100 ans ou plus	0	3	3
Ensemble	1 238	1 595	2 833	Ensemble	1264	1593	2858

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017. Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.



2) Action sociale en direction des seniors

2-1) Dispositifs dans le cadre du maintien à domicile :

Le CCAS poursuit ses actions afin de veiller à ce que des personnes ne soient pas isolées et puissent bénéficier de mesures adéquates pour leur maintien à domicile et permettre aussi de soulager les aidants familiaux.

Le CCAS enregistre une hausse des demandes de portages de repas et d'assistance de manière générale. Les personnes âgées ont un sentiment de solitude et ce y compris chez les personnes entourées par leur famille. Les enfants sont en activité, demeurent quelquefois dans une autre région et l'intervention de personnel qualifié s'avère indispensable pour les soulager.

a. Plan canicule et grand froid.

56 personnes sont inscrites sur le fichier des personnes vulnérables. Ces personnes sont contactées une fois par semaine en période de fortes chaleurs ou de grand froid afin de veiller sur leur sécurité. En cas d'alerte orange, les appels téléphoniques sont élargis à tous les seniors âgés de plus de 80 ans afin de veiller à ce qu'aucune personne isolée ne soit oubliée.

b. Allocation Personnalisée d'Autonomie.

- **168 personnes bénéficient de l'APA** à leur domicile sur la commune, dont 46 dossiers ont été instruits par le service du CCAS en 2019.

Répartition des bénéficiaires de l'APA en fonction de leur degré de dépendance

	GIR 0	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	TOTAL
SEPTÈMES LES VALLONS	1	6	28	22	111	168

- En établissement **63** dossiers



c. Aides à domicile.

Nos 2 principaux interlocuteurs et partenaires au niveau des seniors et sur l'emploi sont les associations l'AGAFPA et la Communauté.

Néanmoins, un certain nombre d'autres associations interviennent sur notre territoire conformément au tableau ci-dessous :

ORGANISMES D'AIDE A DOMICILE

NOM	SIEGE SOCIAL	NB HEURES REALISEES
ADAR	VITROLLES	7 447 heures
ADMR	VITROLLES	121 heures
AGAFPA	GREASQUE	10 154 heures
AIDADOMI	VITROLLES	Données non transmises
ARCADE	MARSEILLE	Données non transmises
LA CLE DES AGES	PELISSANNE	187 heures
LA COMMUNAUTE	MARSEILLE	4 560 heures
LE RAYON DE SOLEIL	LES PENNES MIRABEAU	7 342,45 heures
SOIN ASSISTANCE	MARSEILLE	Données non transmises
AIDE ET SOUTIEN AUX FAMILLES	MARSEILLE	120 heures
STELLA AIDE AUX FAMILLES	MARSEILLE	1 bénéficiaire : 240 heures
Total heures réalisées :		

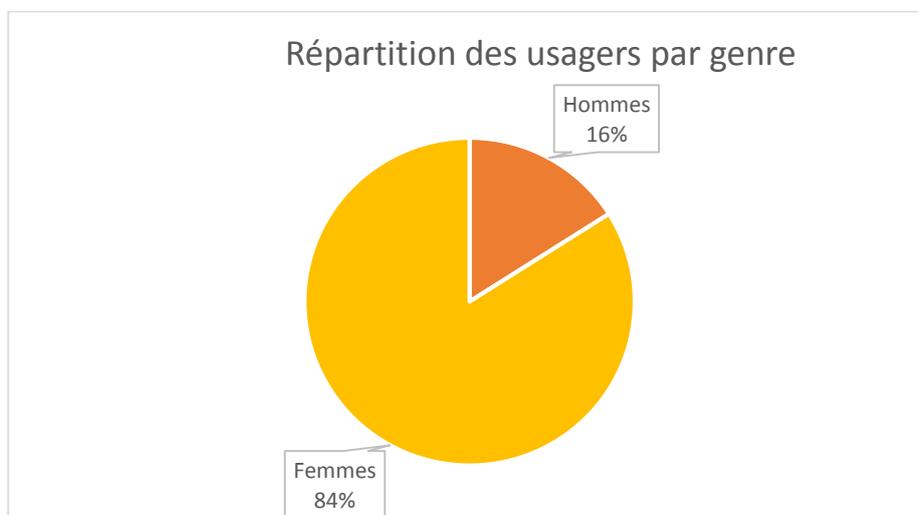


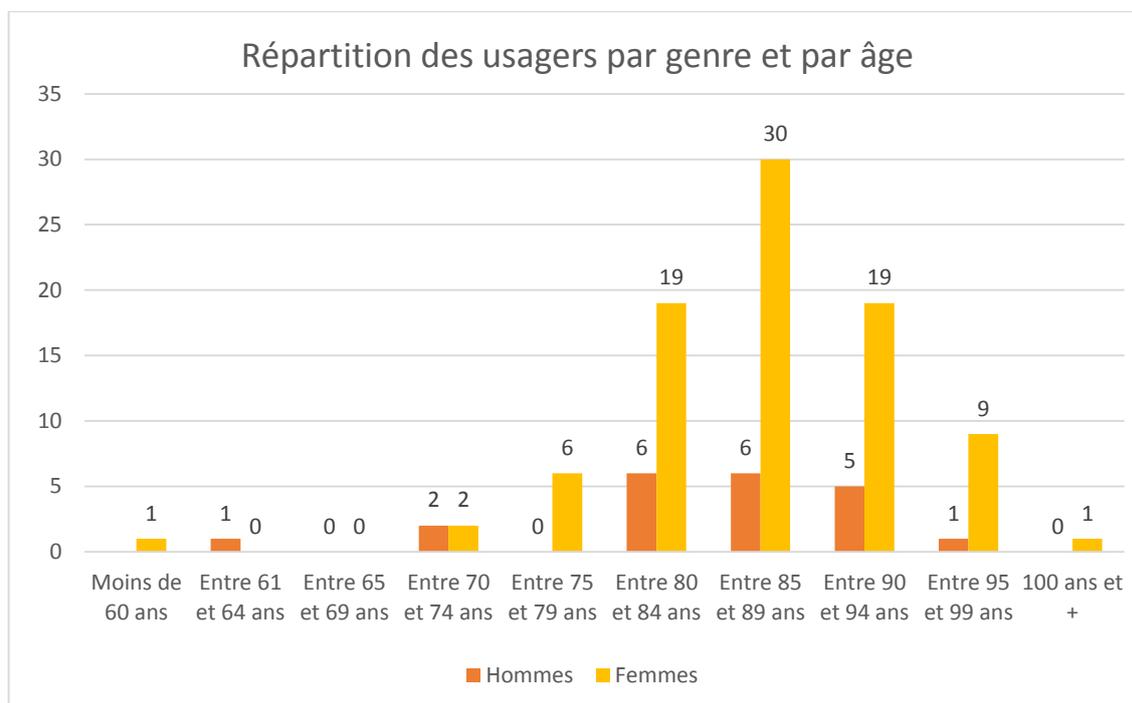
d. Téléassistance.

On compte **108 contrats** de Téléassistance actifs au 31/12/2019. Parmi eux, on recense 4 **bénéficiaires** en couple.

On constate chaque année une augmentation du nombre de bénéficiaires.

L'âge moyen des abonnés au 31/12/2019 est de 86,5 ans.





Le prestataire choisi par le Conseil Départemental est VITARIS. Les usagers sont satisfaits du service rendu. Le CCAS a délibéré pour fixer les tarifs en se prononçant notamment pour un tarif social. (5 euros pour le minimum vieillesse, 8 euros pour les personnes non imposables avant toute déduction fiscale, 10 euros pour les personnes imposables)

e. Portage des repas.

En 2019, le nombre de repas portés à domicile s'élève à **9 519** contre 8 636 en 2018. L'augmentation est sensible. Nombre de bénéficiaires en 2019 : **58 personnes**.

En 2020 nous sommes en procédure de renouvellement du marché. En effet, la commission des marchés examinera les candidatures dans le courant du mois de septembre pour un début d'intervention au 1^{er} octobre 2020.



f. Travail partenarial avec la médiathèque.

Ouverte depuis janvier 2017 la médiathèque Jorgi Reboul touche désormais un peu plus de 27% de la population.

Les objectifs de ce nouvel équipement sont nombreux :

- ➔ Élargir les publics (public adolescent, publics spécifiques...) et se positionner comme un **lieu ouvert et adapté à de nombreux usages** : de loisirs, de travail, de recherche, d'interventions éducatives, d'information, de formation...
- ➔ **Développer le nombre de personnes inscrites et le nombre de personnes fréquentant** l'équipement ou en bénéficiant.
- ➔ Développer l'offre et les services à la population en continuant de valoriser le **livre** mais en y intégrant de façon forte l'offre **audio, image** et les usages **multimédia**.
- ➔ **Réduire la fracture numérique** en proposant la mise à disposition d'ordinateurs avec connexion internet, un service de photocopie/impression de documents, un accès public au Wifi, des tablettes, des liseuses, complétés par des formations à l'usage de ces supports.
- ➔ Participer au **développement culturel de la ville** :
 - Dynamiser la vie culturelle et **fédérer** les différentes énergies et initiatives existantes ou à créer.
 - Proposer des **rendez-vous réguliers** ainsi que des **moments exceptionnels** à toutes les franges de la population : âge, origine sociale, géographique...
 - Se positionner comme un espace de **diffusion** mais également de **pratique** et de **création**.
 - Participer à l'amélioration des relations sociales et au développement du lien social.
 - Provoquer des moments/animations **intergénérationnels favorisant la rencontre des publics** : publics d'horizons différents, publics de quartiers éloignés, « nouveaux » et « anciens » Septémois...

Un travail partenarial est engagé par la médiathèque et le CCAS afin d'optimiser les moyens mis à disposition par la Ville avec l'ouverture de la médiathèque :

1. Offre de portage de livres ou de presse.

Destiné aux personnes empêchées de se rendre à la médiathèque, du fait de problèmes de mobilité et réalisé par un groupe de bénévoles. En effet, les effectifs du CCAS et de la médiathèque ne permettent pas de réaliser cette action sans l'appui d'un réseau de volontaires.

L'expérience est déjà conduite sur la ville et 2 administrés en moyenne sont adeptes réguliers de ce dispositif et devenus des lecteurs assidus. Il faut compter un « parrain » pour 2 à 3 lecteurs. L'action est également menée sur la maison de retraite Le Chêne Vert et concerne 4 personnes.



Mise en œuvre : portage une fois par mois en moyenne, les livres sont préparés par l'équipe de la médiathèque et portés par les bénévoles. Une convention de partenariat lie la médiathèque et l'EHPAD du Chêne Vert.

Moyens : outre les moyens humains, la médiathèque dispose de livres audio, de livres à large vision pour les mal voyants et de liseuses.

2. Accès aux T.I.C. (technologies de l'information et de la communication).

Beaucoup de retraités souhaitent bénéficier d'une formation informatique, soit parce qu'ils n'ont pas eu l'usage d'un ordinateur au cours de leur vie professionnelle, soit parce qu'ils ont une demande spécifique : faire des recherches sur internet, réaliser des albums photos, communiquer avec leur enfants ou petits-enfants qui vivent dans une autre région ou à l'étranger. Cette demande est récurrente auprès du CCAS.

Mise en œuvre : des ateliers d'initiation ont été mis en place sur inscription, recevant 4 personnes à la fois. Ils sont animés désormais par deux bénévoles qui ont pris le relais du volontaire du service civique qui les avait initiés.

Moyens : la médiathèque dispose d'une salle informatique équipée de 8 ordinateurs et d'un tableau TBI pour des séances de formation.

3. Initiation aux services numériques en ligne (Impôts, AMELI, CAF, Carsat...).

La consultation de ces services, la déclaration en ligne se généralisent, ou deviennent obligatoires au détriment des formulaires papier. Les personnes âgées ont des difficultés face à ces nouvelles pratiques et certaines en ont fait part au CCAS.

Mise en œuvre : des ateliers d'initiation sont proposés avec l'appui de deux bénévoles à partir de simulations, dans le respect de la confidentialité des informations

Moyens : salle informatique, ordinateurs et tableau TBI

4. Accueil des tout-petits à la médiathèque et mise à disposition de livres en nombre.

L'ouverture de la deuxième crèche et la création du Relais Assistantes maternelles, suscitent de nouveaux besoins dans l'approche du livre pour les tout-petits.

Mise en œuvre : les assistantes maternelles accompagnées de l'animatrice du RAM – ou en autonomie - sont accueillies à la médiathèque un mercredi matin par mois, des malles BB de la Bibliothèque départementale sont prêtées aux crèches ou au RAM ainsi que des choix de livres effectués par l'équipe de la médiathèque sur des thématiques spécifiques. Un atelier de sensibilisation à la lecture d'albums pour les tout-petits a été organisé par les bibliothécaires pour les assistantes maternelles du RAM en 2018.

Un atelier lecture pour parents et bébés lecteurs a été mis en place par l'équipe de la médiathèque à partir septembre 2018 pour valoriser l'importance de la place du livre dans le développement psychomoteur et cognitif de l'enfant. Chaque séance permet d'accueillir une quinzaine de participants.



Moyens : collections de la médiathèque, malles BB et raconte-tapis de la bibliothèque départementale. Animations assurées par les membres du personnel de la médiathèque un samedi matin par mois.

g. Dispositif "sortir plus"

Avec l'avancée en âge, faire des courses, aller chez le coiffeur ou le médecin, rendre visite à des amis ou à des parents devient souvent difficile.

La prestation « Sortir Plus », en facilitant la sortie des personnes âgées de leur domicile permet de maintenir le lien social le plus longtemps possible, y compris après 80 ans.

Publics concernés :

Pour bénéficier de ce service, les personnes doivent avoir plus de 80 ans et être confrontées à l'isolement ou à la solitude.

Organisation :

Le financement est effectué sous la forme de chèques emploi service universels (Cesu), pré-financés et nominatifs, attribués par les caisses de retraite complémentaire.

Le chéquier est envoyé - à l'adresse de la personne ou celle d'un de ses proches. Chaque chéquier a une valeur de 150 € et comprend 10 chèques de 15 € chacun.

Par chéquier, sans condition de ressources, une participation financière est demandée de 15€ pour le premier chéquier, de 20 € pour le deuxième chéquier et de 30 € pour le troisième chéquier. Chaque personne peut bénéficier de trois chèquiers par an maximum.

Les chèquiers sont valables une année civile et peuvent être utilisés jusqu'à la fin janvier de l'année suivante.

Le partenariat inter-régimes :

Les partenariats Cnav/Agirc-Arrco et MSA/Agirc-Arrco ont été engagés respectivement depuis 2012 et 2013. L'un des objectifs est de développer l'accès au service «Sortir plus» pour les personnes dont le besoin a été identifié dans le cadre des plans d'aide personnalisée.

La Cnav et la MSA identifient les bénéficiaires potentiels et leur remet une information sur les conditions d'accès aux services.

Pour en bénéficier, il suffit :

- D'appeler un conseiller au 0 810 360 560,
- Le conseiller organise la sortie pour aller à la gare, chez le coiffeur, retrouver des amis, faire des courses, voir des spectacles...

L'accompagnateur est un salarié d'un organisme d'aide à domicile ou de transport accompagné agréé par la Caisse de retraite.

Il va chercher la personne à l'heure convenue et l'accompagne à pied ou en voiture. Selon le cas, il peut attendre ou rester à ses côtés. Il la raccompagne ensuite à son domicile.



2-2) Autres aides du CCAS :

a. Gratuité transport :

Ce sont 349 cartes qui sont actuellement en circulation dont 212 ont fait l'objet d'un renouvellement ou d'une première demande en 2019. Coût 2019 : 22 096,20 € contre 23 343,00 € en 2018. Après avoir fortement progressé, nous assistons à une stabilisation du dispositif.

b. Bons chauffage :

Les personnes âgées titulaires de petites retraites rencontrent des difficultés pour se chauffer convenablement. Chaque année, le CCAS accorde une aide qui s'est élevée en 2019 à **15590 €** et concerne **70 foyers**, contre 14380 € octroyés à 65 familles en 2018.

c. Repas espaces restaurants seniors :

Le nombre de repas pris sur les **3 espaces restaurant est relativement stable : 12 472 en 2019** contre **12 381** pris en **2018**. Il faut souligner qu'en mars 2020 la crise sanitaire a entraîné la fermeture à la fois des clubs seniors et des espaces restaurant. Les seniors sont désorientés, perturbés dans leurs habitudes et souffrent de voir leur cercle relationnel considérablement réduit.

A ce jour, on recense **444 seniors qui disposent d'une carte d'accès aux espaces restaurant.**

Prix du ticket : 5,20 euros à la vente pour un prix d'achat à la Ville de 6,50 euros.

Prix du ticket invité qui permet par exemple à un enfant de déjeuner avec son parent : 7 euros.

2-3) L'accompagnement à la constitution des dossiers retraite :

L'UDCCAS a signé une convention avec la CARSAT dans le but d'organiser un accompagnement des administrés dans la constitution de leur dossier retraite. Le personnel a reçu une formation et bénéficie d'un contact qui nous permet de débloquer plus facilement les situations.

Perspectives : organiser une journée dédiée à l'information sur la commune.



3) les évènements festifs

3-1) Repas des seniors :

Chaque année, les seniors sont appelés à participer à un repas festif placé sous le signe de la convivialité.

Il ne faut pas oublier que les seniors font partie de ces générations successives qui depuis 1936, en passant par la Libération et mai 68, se sont mobilisées pour arracher des conquêtes sociales majeures en terme de droit à la retraite, de protection sociale et de droit du travail. Et qu'il est normal de leur témoigner notre reconnaissance au travers de ce moment festif.

Cette année la crise sanitaire n'a pas permis la tenue de cet événement. En effet, nous avons dû renoncer à cette manifestation qui réunit près de 500 personnes afin de garantir leur sécurité

Le coût de la manifestation s'élève chaque année aux alentours de 20 000 euros

3-2) Colis de Noël :

En 2019, **1265** colis ont été distribués aux seniors âgés de plus de 65 ans (**678** colis pour les personnes seules et **587** colis pour les couples) ainsi que 100 ballotins de friandises pour les pensionnaires du Chêne Vert.

Le service effectue chaque année un travail pour mettre à jour la base informatique afin de prendre en compte les personnes qui ne sont plus sur la commune.

4) Lieux d'accueil collectifs pour les seniors

4-1) Maison de retraite présente sur le territoire septémois : « Le Chêne Vert »

Nombre de pensionnaires :	88 personnes
Nombre de bénéficiaires de l'APA :	63 personnes
de l'aide sociale :	19 personnes

4-2) Actions sur les espaces restaurant seniors :

Ces espaces sont vus comme un outil pour lutter contre la solitude, un lieu d'échange, de convivialité où on rencontre du monde. Certaines personnes en profitent pour participer aux activités du club du troisième âge après le repas.

Depuis Septembre 2013 chaque foyer est équipé d'un défibrillateur.



VI. Les Personnes en situation de handicap :

1) Données statistiques :

→ Personnes ayant au moins une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie en cours de validité à la date du 1^{er} janvier 2019 :

903 personnes reconnues handicapées qui sont âgées de 1 an à 99 ans contre 788 en 2018.

→ Nombre et âge des personnes qui bénéficient d'une Carte de Mobilité Inclusion :

	Inférieur à 20 ans	De 20 à 59 ans	+ de 60 ans
Stationnement	10	53	109
Priorité	14	240	243
Invalidité	22	133	130

→ Nombre de jeunes de 6 -19 ans bénéficiant d'une mesure d'intégration scolaire en cours de validité : 111 enfants ou jeunes (91 en 2018).

→ Nombre de personnes adultes ayant un droit ouvert à l'AAH en cours de validité : 210 personnes contre 179 en 2018.

→ Nombre de personnes adultes ayant une décision en cours de validité de Reconnaissance Travailleur Handicapé : 493 personnes contre 363 en 2018.

→ Nombre de demandes/dossiers déposées au cours de l'année 2019 par des personnes domiciliées sur la commune :

527 dossiers ont été déposés les douze derniers mois pour un total de 962 demandes, dont 547 en première demande et 415 demandes de renouvellement.

L'association l'Aurore « Les Tourelles » accueille **50** pensionnaires et le foyer médicalisé Les Lavandes **56** personnes en situation de handicap.



	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
Nombre de bénéficiaires AEEH*	75	11 605

*AEEH = Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

Nombre de bénéficiaires AAH**	191	34 914
Nombre de personnes couvertes	271	50 332

** AAH = Allocation Adulte Handicapé

Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires de l'AAH

	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
0 à 19 ans	0	37
20 à 24 ans	13	2 088
25 à 29 ans	13	2 697
30 à 39 ans	25	6 101
40 à 49 ans	38	8 311
50 à 54 ans	32	5 973
55 à 59 ans	42	6 011
60 à 64 ans	17	2 801
65 à 69 ans	9	432
70 ans et plus	N/S	459
Age inconnu	0	N/S

Structure familiale des bénéficiaires de l'AAH

	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
Couples	30	5 838
Sans enfant	16	2 745
1 enfant	N/S	1 279
2 enfants	6	991
3 enfants ou plus	6	823
Isolés	161	28 601
Sans enfant	150	26 109
1 enfant	9	1 584
2 enfants	0	625
3 enfants ou plus	N/S	283



2) Actions en direction des personnes en situation de handicap

2-1) L'abattement sur la taxe d'habitation

La Ville a instauré un abattement de 10 % sur la taxe d'habitation pour les personnes en situation de handicap. En 2019, 15 foyers ont bénéficié de cet abattement contre 18 en 2018.

Les actions du CCAS portent essentiellement sur des aides ponctuelles : par exemple, aide au départ en vacances, achat de matériel spécialisé ou encore aménagement du domicile.

2-2) Commission d'accessibilité

A. Egalité des droits et des chances accessibilité aux personnes en situation de handicap.

a. Objectif :

Permettre, aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, de bénéficier avec la plus grande autonomie possible des prestations mises à la disposition du public.

- Respect de la loi Handicap du 11 février 2005 et de l'ordonnance du 26 septembre 2014
- Volonté municipale du respect des personnes, de l'égalité des droits de tous les citoyens.

b. Qui est concerné ?

- ➔ Les personnes à mobilité réduite : Fauteuil roulant, béquilles, personnes âgées, parent avec poussette, que la mobilité réduite soit provisoire ou définitive
- ➔ Les personnes porteuses d'un handicap visuel
- ➔ Handicap auditif
- ➔ Handicap cognitif.

c. Quelles actions mises en œuvre par la ville ?

- ➔ L'intégration de l'accessibilité dans les bâtiments publics recevant du public (ERP)
- ➔ Les installations ouvertes au public (IOP)
- ➔ Les services et la vie de la commune
- ➔ Les logements
- ➔ Ne relèvent pas de la commune :
 - La voirie et les trottoirs (Métropole Aix Marseille Provence)
 - Les commerces et établissements privés.



d. L'accessibilité des E.R.P. communaux

Les bâtiments accessibles :

Les constructions récentes ou les projets d'extension ont intégré ou intègrent cette nécessaire notion d'accessibilité, pour tout type de handicap :

- La médiathèque « Jorgi Reboul »,
- Le groupe scolaire « Jules Ferry »,
- La crèche « La Ronde des Pitchouns »,
- L'Hôtel de ville,
- L'espace « Jean Ferrat »,
- Le foyer restaurant senior « L'Oustaou René Payan »,
- Le réfectoire du groupe scolaire « François Césari »,
- Le complexe sportif « Pierre Bechini » : Accueil du public du football,
- Le poste de police municipale (en cours de chantier).

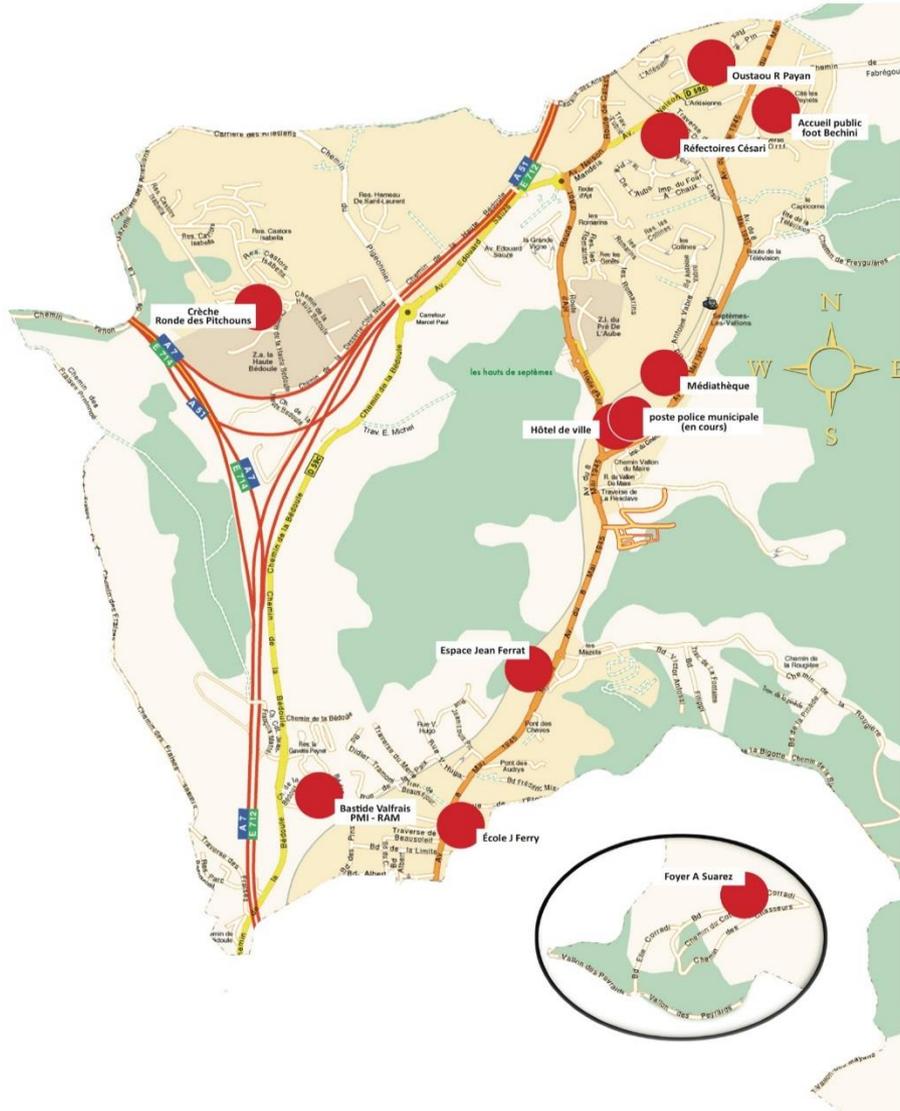
e. La mise en accessibilité des E.R.P. communaux

- Pour les autres bâtiments existants, qui ne faisaient pas l'objet d'une programmation de travaux de restructuration ou de réhabilitation, la commune a initié une planification pluri- annuelle d'investissements en vue d'une mise en accessibilité.
- Des diagnostics ont été établis par un bureau d'études spécialisé déterminant les niveaux actuels et futurs, et quantifiant les prestations à mettre en œuvre :
 - 12 sites
 - Répartition géographique sur différents quartiers de la ville
 - Plusieurs types d'équipements (enfance, culture, seniors, culte) susceptibles d'impacter différentes catégories de population :

ÉQUIPEMENTS PUBLICS ACCESSIBLES

SEPTÈMES LES VALLONS

Avril 2017





- L'enfance / petite enfance :
- Groupe scolaire François Césari (maternelle et élémentaire)
 - Groupe scolaire du centre (J. Prévert et Tranchier-Giudicelli)
 - Groupe scolaire des Castors « Jean Crespi »
 - Centre-aéré Nelson Mandela

→ Le troisième âge :

- Foyer senior Jeannette Graziani

→ Les salles polyvalentes :

- Salle Marius Pascal
- Salle Fernand Ros
- Espace Lucien Molino

→ Les lieux de cultes :

- L'église Ste-Anne.

f. Le programme des travaux dans les E.R.P.

→ Les éléments d'amélioration :

- Le stationnement (création de places PMR),
- Le cheminement, l'accès (rampes, largeur des unités de passage),
- Les sanitaires,
- Les circulations horizontales et verticales (ascenseur, largeur couloirs),
- La signalétique,
- La sécurité (zones refuges, dispositifs d'alarmes pour les déficients visuels ou auditifs, etc).

Etablissements	Indices d'accessibilité tous handicaps	
	Avant travaux %	Après travaux %
Groupe scolaire des Castors Jean Crespi	46	100
Restauration scolaire et seniors des Castors	84	100
Ecole maternelle F. Césari	78	100
Ecole élémentaire F. Césari	43	100
Ecole maternelle J. Prévert	79	100
Ecole élémentaire Tranchier-Giudicelli	61	100
Centre-aéré Nelson Mandela	57	100
Foyer seniors Jeannette Graziani	77	100
Salle Marius Pascal	86	99
Salle Fernand Ros	80	100
Eglise Ste-Anne	60	98
Espace Lucien Molino	79	95



g. Au-delà des travaux ...

Aides de la commune

- Aide sur le reste à charge des familles pour l'acquisition de matériel adapté (dossier à déposer au CCAS)
- Aide au départ en colonie de vacances sur la part de l'accompagnement spécifique (dossier à déposer au CCAS)
- Accompagnement et conseils par le CCAS pour les dossiers en lien avec MDPH (Maison départementale du handicap) :
 - Allocation adulte handicapé
 - Allocation éducation pour enfant handicapé
 - Cartes d'invalidité et de priorité
 - Prestation compensatrice du handicap, ...
- Travail partenarial avec l'association Inter parcours Handicap 13 : Actions pour l'accès à tout pour tous et pour favoriser un parcours de vie choisi
- Abattement de 10 % sur la taxe d'habitation si présence d'une personne en situation de handicap au sein du foyer (voté par le conseil municipal, formulaire disponible au CCAS à envoyer au service des impôts).

Les manifestations, spectacles, actions culturelles et festives

- Jazz sous les oliviers
- Partir en livre
- Fête de la Saint-Jean
- 14 juillet
- Fête de la Ste-Anne
- Carnaval

Les sites accueillant ces manifestations sont accessibles, en tout ou partie.

Le logement

Les nouveaux programmes répondent aux normes d'accessibilité ; Par exemple, aux « Deux Moulins », mise à disposition de 2 logements spécifiquement adaptés aux fauteuils roulants.

Il y a eu une modification de la loi Elan : un quota de 20% des logements du bâtiment d'habitation, et au moins un, doivent être immédiatement accessibles, les 80% restants doivent être « évolutifs ».

h. Point spécifique sur la médiathèque

- Signalétique qui mixte texte et visuel pour indiquer les différents espaces
- Livres en gros caractères, livres en braille, livres audio pour les déficients visuels
- Service de portage de livres à domicile pour les personnes qui ne peuvent plus se déplacer
- Projet d'acquisition de livres, jeux, applications pour tablettes, ordinateurs et logiciels adaptés aux DYS : demande de subvention en cours auprès du CNL (Ministère de la Culture)
- La directrice de la médiathèque et de l'action culturelle formée à l'accueil des personnes atteintes de DYS.



i. Projets à court terme

- ➔ Accent mis sur la communication : Sur les plaquettes ou flyers annonçant les festivités, logos relatifs aux différents handicaps pour réunir un plus large public
- ➔ Extension de la maternelle Jacques Prévert : Création d'un ascenseur et divers travaux d'accessibilité
- ➔ Aménagement du site Louis Aragon (en direction de la jeunesse et possibilité de location de la vieille église) : A cette occasion, travaux de mise en accessibilité
- ➔ Programme CDDA : Ecole des Castors + Césari + équipement municipal sportif et socioculturel
- ➔ Recherche de financements (Etat, Département, ...) pour mettre en œuvre les travaux issus des diagnostics.

B. Commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap

La commune a fait le choix d'une commission qui travaille également sur l'accès aux droits.

Mise en accessibilité du patrimoine communal

l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmé) de la commune a été présenté aux services de l'Etat (DDTM), en séance de la sous-commission départementale d'accessibilité des personnes handicapées du 17 avril 2018 et a reçu un avis favorable. Le dossier présente une quarantaine d'ERP (établissements recevant du public) et d'IOP (installations ouvertes au public), sur deux périodes de 3 ans et un échéancier précis des actions à mener.

Le travail des services municipaux consiste à mettre en œuvre les travaux selon la planification validée. Il convient de veiller à ce que d'éventuels travaux ultérieurs ne compromettent pas ces mises aux normes.

Accompagnement des commerçants

La ville, en partenariat avec la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce et de l'Artisanat, apporte assistance aux commerçants de la commune qui le souhaitent dans le cadre de la mise aux normes de leurs locaux accueillant du public.

Une convention avec la Chambre de Commerce a, à ce titre, été signée actant ce partenariat. Au-delà de l'objectif de dynamiser le commerce de proximité et les zones d'activités, une conseillère territoriale a été désignée par la Chambre et est à la disposition des commerçants pour tout conseil portant sur les formalités administratives et les travaux de mise en accessibilité.

Un petit déjeuner des entreprises et des commerçants a été consacré à la thématique de l'accessibilité.



Équipement d'un passage piétons route d'Apt avec feux tricolores

Cette réalisation a permis d'apporter une solution pour permettre aux personnes en situation de handicap de traverser en toute sécurité la route d'Apt et se rendre au complexe sportif et de loisirs du Grand Pavois.

Loi "Elan" (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique)

Visant à l'assouplissement du cadre réglementaire régissant le logement et l'urbanisme, cette loi prévoit la réduction, de 100 % à 10 %, du nombre de logements neufs obligatoirement accessibles aux personnes handicapées, les autres devant être "évolutifs".

La notion "logements évolutifs" peut prêter à questionnement : Un logement qui n'a pas été pensé dès le départ est, par la suite, difficilement aménageable. Qui assurera le coût de ces évolutions ?

De plus il existe un risque de discrimination à l'entrée au logement : Les personnes en situation de handicap n'auront pas le choix des logements.

Formation du personnel de la ville

- Formation a été suivie par le personnel des structures d'accueil petite enfance.
- Formation des ATSEM a été réalisée sur le thème "L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire et périscolaire". Les objectifs étaient multiples :
 - Mieux comprendre les handicaps et les difficultés associées afin de mieux accueillir les enfants en situation de handicap
 - Accompagner l'enfant en situation de handicap au quotidien afin de favoriser son intégration dans le collectif
 - Réunir les conditions favorisant l'accueil des enfants en situation de handicap
 - Adapter sa réponse et son intervention auprès d'un enfant en situation de handicap ou porteur de troubles du comportement
 - Sensibiliser les enfants au respect de la différence en communiquant sur le handicap
 - Relayer les informations nécessaires à l'équipe afin de favoriser la continuité éducative.
- Formation du personnel du CCAS sur le parcours de vie par les équipes de la MDPH.

Signalétique / Communication

Les services communaux concernés de veiller à ce que figurent, sur les cartons d'invitations aux différentes manifestations organisées par la ville, les logos indiquant les possibilités d'accueil des personnes en situation de handicap.

TROISIÈME PARTIE : DOSSIERS THÉMATIQUES



I. L'Emploi :

1) Données statistiques :

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone SEPTÈMES LES VALLONS

	2012	%	2017	%
Ensemble	4 004	100,0	4 219	100,0
<i>Travaillent :</i>				
dans la commune de résidence	944	23.6	727	17.2
dans une commune autre que la commune de résidence :	3 061	76.4	3 492	82.8

La population septémoise travaille principalement hors de la commune (82,8%) mais demeure dans le département.

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (en %)

	2012	2017
Agriculteurs exploitants	0,2	0,1
Artisans, commerçants, chef entreprise	8,9	5,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7,4	7,3
Professions intermédiaires	17,9	20,7
Employés	11,7	21,1
Ouvriers	19,8	18,8
Retraités	27,4	21,4
Autres personnes sans activité professionnelle	6,8	5,2



La répartition de la population septémoise selon la catégorie socio professionnelle demeure relativement stable sur la période. A noter une nette progression de la catégorie « employés ».

Nombre de demandeurs d'emploi

7 415 demandeurs d'emploi sont suivis sur l'Agence de Mourepiane dont 700 demandeurs d'emploi septémois (Décembre 2019).

- **44% sont des femmes**
- **27% ont plus de 50 ans**
- **12% ont moins de 25 ans**
- **68% sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an**

Source Pôle Emploi.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	Septèmes les Vallons		France	
	2012	2017	2012	2017
Nombre de chômeurs	715	726	4 032 292	4 265 005
Taux de chômage en %	15.3	14.9	13,2	13,9
Taux de chômage des hommes en %	15.8	14.7	12,6	13,2
Taux de chômage des femmes en %	14.9	15.1	13,9	14,6
Part des femmes parmi les chômeurs en %	47.7	49.4	50,8	51,2

Sources : Insee, RP2012 et RP2017 (géographie au 01/01/2020) exploitations principales.



2) Les actions en faveur de l'emploi

2-1) Le travail partenarial :

L'accompagnateur à l'emploi désigné par le PLIE effectue ses permanences dans le bureau jouxtant le CCAS. Ceci favorise un travail collaboratif dans le souci d'accompagner au mieux les administrés en recherche d'emploi.

Le CCAS est également un acteur identifié auprès des entreprises de la commune qui nous informe souvent lorsqu'elles ont un poste à pourvoir. Nous travaillons alors la fiche de poste avec notre contact Pôle Emploi qui lance une requête sur les septemois présentant le profil souhaité.

2-2) Les Rencontres Emploi Formation :

Bien que l'emploi et la formation ne soient pas des compétences communales, la Ville ne peut demeurer sans agir devant l'augmentation du nombre de chômeurs septemois.

Au cours de cette journée, les demandeurs d'emploi peuvent échanger avec les différents partenaires, employeurs ou personnels des organismes de formation. Des ateliers pour informer sur les Techniques de Recherche d'Emploi sont mis en place.

La réalisation du buffet offert aux partenaires est confiée chaque année aux élèves du Lycée hôtelier Saint Elisabeth. Ceci s'inscrit pleinement dans la démarche de la collectivité et permet à ces élèves d'avoir une expérience de terrain.

Les collégiens participent aux conférences "découverte des métiers" et c'est également pour eux l'occasion de solliciter des employeurs pour le stage d'observation qu'ils doivent réaliser en 3^{ème}.

La Ville s'attache à développer les partenariats et à impliquer les partenaires et les participants dans le déroulement de la journée. Les thèmes des mini conférences sont choisis avec soin en concertation avec les entreprises et organismes de formation présents.

Quelques chiffres sur la manifestation 2019 :

- ↗ 52 stands partenaires**
- ↗ 10 rencontres débats**
- ↗ Plus de 200 visiteurs**
- ↗ 100 collégiens**

2-3) Réunion entreprises :

Une convention a été signée avec la chambre de commerce et d'industrie et un travail partenarial a été engagé avec la chambre des métiers et de l'artisanat.

Un plan d'action d'amélioration et de dynamisation des zones d'activités est engagé.

Au cours de l'année 2019, des réunions trimestrielles permettant un échange avec les entreprises de la commune ont été organisées.



3) Structures en direction de l'emploi présentes sur la commune :

3-1) PLIE : (Pôle Local d'Insertion par l'Économique)

ETTIC est la structure porteuse de cette mission sur la Ville.

Des permanences sont assurées en Mairie et au Centre Social de la Gavotte Peyret. L'accompagnement consiste à aider les adhérents à atteindre un objectif professionnel et se décompose en trois phases principales :

Phase d'entrée (4 entretiens)

Période de diagnostic pendant laquelle on identifie les freins pour un projet professionnel défini. De cette réflexion résultera une série de préconisations en termes d'actions que l'adhérent devra réaliser pour le conduire à une insertion professionnelle durable.

Parcours actif

Phase de réalisation des actions préconisées au préalable.

Sortie

Celle-ci peut intervenir tout au long du parcours : on distinguera les sorties en insertion professionnelle réussie des sorties pour cause de rupture ou abandon. (Ces dernières feront l'objet d'une demande de réorientation)

43 Demandeurs d'emploi ont été orientés vers le PLIE à Septèmes. Parmi lesquels :

- 11 sont en emploi mais toujours en parcours PLIE (CDD ou intérim)
- 12 sont en sorties positives

<u>Mesures</u>	<u>Nb</u>
CDI	6
CDD Longue durée ou intérim	4
Formation qualifiante	1
Autres	1
TOTAL	12

- 20 autres sorties du dispositif

<u>Motifs</u>	<u>Nb</u>
Réorientation suite à un arrêt en emploi pour raison de santé	2
Réorientation vers un dispositif plus adapté	10
Absents au RDV	6
Autres	2
TOTAL	20



3-2) AAI : Les septémois au RSA sont suivis par l'Association d'Action Initiative.

L'association intervient dans le cadre de 2 actions :

- Le **lieu d'accueil RSA : un accueil pour les allocataires du RSA** qui offre un accompagnement dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque par un travailleur social. Les travailleurs sociaux de l'AAI suivent les personnes bénéficiaires du RSA socle et du RSA Majoré et nécessitant un accompagnement particulier. Leur rôle est d'assister, d'informer, d'orienter les administrés. Leur domaine d'action est très vaste (dossier FSL, surendettement, dossier DALO, etc....).

- Un **atelier recherche logement** : qui permet un appui pour les allocataires du RSA socle, RSA Majoré et les bénéficiaires de minima sociaux orientés par un référent social. Cet atelier dispense un accompagnement personnalisé dans le projet et la solution habitat, un accueil individuel et collectif, une aide à la recherche de logement et donne des informations et de la formation sur les différents aspects liés au logement. Mais il permet également une médiation entre bailleurs et locataires.

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments illustrant l'accompagnement réalisé par l'association :

Sur l'exercice 2019, l'association, « Accompagnement Action Initiative » a suivi 98 allocataires du RSA dans le cadre du Lieu d'Accueil RSA.

21 nouvelles personnes ont été accueillies (par le biais du Contrat d'orientation et dans le cadre d'orientation partenaires).

20 personnes sont sorties du Lieu d'Accueil RSA dans le cadre d'accès aux droits dont : retraite (5), AAH(3), déménagement (1) ou dans le cadre de l'accès à l'emploi (2).

Répartition des Motifs de sorties		
Retraite	5	14,29%
AAH	3	8,57%
MDS	2	5,71%
CDD	2	5,71%
Autres ressources	2	5,71%
Autre sortie	2	5,71%
Pôle emploi	1	2,86%
PLIE CIDE	1	2,86%
Déménagement dans le département	1	2,86%
Autres lieux d'accueil	1	2,86%
Total	20	100%



Analyse du profil des Allocataires

Nombre de Couples : 18

Répartition Hommes / Femmes	
Femme	52
Homme	46
Total	98

Répartition par situation familiale		
	Avec enfant	Sans Enfant
Marié	17	8
Divorce	5	9
Séparé	2	2
Célibataire	11	41
Veuf	1	1
En Concubinage	0	1
Total	36	62

Répartition par couverture sociale	
CMU + Complémentaire	89
CMU sans complémentaire	7
régime général + complémentaire	2
Total	98

Répartition par Diplômes	
NIVEAU II	44
NIVEAU III	31
NIVEAU IV	17
Non renseigné	2
NIVEAU VI BIS	2
NIVEAU V	2
Total	98



Répartition par type de logement

Locataire	21
Hébergé	5
Hébergé chez parent	26
Propriétaire	3
Sans domicile fixe	1
Hôtel/Chambre meublée	2
Locataire HLM	40
Total	98

Répartition par âge	Nombre	%
Moins de 25 ans	0	0,00%
De 25 ans à 29 ans	5	5,10%
De 30 ans à 39 ans	14	14,29%
De 40 ans à 49 ans	19	19,39%
De 50 ans à 59 ans	34	34,69%
60 ans et plus	26	26,53%
TOTAL	98	100,00%

Analyse des parcours

25% des personnes sont suivies depuis plus de 5 ans et 22% depuis moins d'un an.

Répartition par ancienneté dans le LA	Nombre	%
moins de 6 mois	11	11,22%
6 mois à moins d'un an	11	11,22%
de 1 an à moins de 2 ans	25	25,51%
de 2 ans à moins de 5 ans	26	26,53%
5 ans et plus	25	25,51%
TOTAL	98	100,00%

Les axes du contrat d'engagement réciproque :

Les personnes sont suivies pour :

- 58% pour une problématique **santé**
- 21% dans le cadre d'un accès aux droits et bénéficiés **d'un suivi social**
- 13% dans le cadre **d'un projet emploi**



Répartition des orientations « Emploi » validées par le Conseil Départemental

Accompagnement Emploi	6
Accompagnement Global	5
Accompagnement Travailleur indépendant	3
Auto entrepreneur	5
CDD temps partiel	1
CDI Temps partiel	1
Démarches administratives	2
Inscription Pôle emploi	1
Prestation Diverse	5
SAS Diagnostic Projet	1

Répartition des orientations « Formation » validées par le Conseil Départemental

Formation	1
-----------	---

Répartition des orientations « Vie Sociale » validées par le Conseil Départemental

Accompagnement social	11
AGIR	1
Alphabétisation	2
Bénévolat	2
Démarches administratives	9
Démarches juridiques	2
Démarches retraite	6
Education des enfants	5
Secteur Famille	1
Sorties culturelles	1
Soutien familial	8



Répartition des orientations « Santé » validées par le Conseil Départemental	
AAH	9
Apport santé	2
Démarches administratives	1
Démarches CMU/CMUC	6
Démarches santé	110
MODALH	2
RQTH (reconnaissance de la qualité travailleur handicapé)	6

Répartition des orientations « Logement » validées par le Conseil Départemental	
Atelier Recherche Logement	3
Demande de Logement HLM	3
Démarches Administratives	11
Domiciliation	1



Répartition orientations préconisées faites avec le référent social :

Emploi		
AAI	Démarches administratives	3
Activité autonome	Auto entrepreneur	5
Activité salariée	CDD temps partiel	2
Activité salariée	CDD temps plein	1
Activité salariée	CDI Temps partiel	2
Activité salariée	Intérim Temps partiel	1
ADAI	Accompagnement Travailleur indépendant	2
CANA	SAS Diagnostic Projet	1
DAIE	Accompagnement Emploi	1
HEDA	Accompagnement Emploi	2
PLIE	Accompagnement Emploi	4
Pôle Emploi	Accompagnement Global	7
Pôle Emploi	Inscription Pôle emploi	1
Pôle Emploi	Prestation Diverse	11
Recherche emploi autonome	Recherche emploi autonome	2

Formation		
	Organismes divers	Formation 1



Logement		
AAI	Atelier Recherche Logement	3
AAI	Démarches Administratives	12
AAI	FSL Maintien	1
CCAS	Domiciliation	1
CCAS Septemes	ASELL	1
Service habitat	Demande de Logement HLM	5

Santé		
AAI	Apport santé	1
AAI	Démarches administratives	2
ACPM	Accès	1
CMP	Mission psychiatrie précarité	1
CPAM	Démarches CMU/CMUC	6
Généraliste	Démarches santé	68
HEDA	MODALH	2
Hospitalisation	Démarches santé	7
MDPH	AAH	12
MDPH	RQTH	8
Médecin RSA	Démarches santé	5
Spécialiste	Démarches santé	73



Vie Sociale		
AAI	Accompagnement social	27
AAI	Démarches administratives	16
AAI	Démarches retraite	12
AAI	Secteur Famille	2
AAI	Soutien à la parentalité	1
AAI	Soutien familial	13
Avocat	Démarches juridiques	3
Centre Social	Autres démarches	1
Centre Social	Alphabétisation	5
Centre Social	Bénévolat	1
Education des enfants	Education des enfants	10
PROVENCE BENEVOLAT	Bénévolat	1

11 personnes sont en emploi et 12 sont inscrites dans des démarches « Retrait » devraient sortir du RSA, 12 autres personnes sont suivies dans le cadre de la constitution d'un dossier « AAH ».



Répartition des mesures demandées	
3	Accompagnement social MDPH
3	Accompagnement social Retraite
1	Logement Fonds énergie eau
3	Logement Fonds énergie EDF
1	Logement Fonds énergie Gaz
2	Logement FSL maintien
2	Santé CMU/C
1	Santé RQTH
3	Vie Sociale AMASE
1	Vie Sociale Demande gratuité des transports
1	Vie Sociale Dossier surendettement
1	Vie Sociale Secours aux adultes

Un soutien financier a été sollicité pour 11 personnes au cours de l'exercice 2019.



4) Les clauses sociales : un outil pour l'insertion.

La Ville de Septèmes-les-Vallons a souhaité mettre en œuvre une politique d'achat visant à s'inscrire dans une démarche renforcée de développement durable. Ces objectifs sont d'ordre économique, social et environnemental.

Afin de promouvoir le volet « cohésion sociale » de cette politique d'achat, la commune entend faire en sorte, que dans le respect du code des marchés publics, la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la Ville fera en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés qui sont les entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

Dans le cadre de la réhabilitation de la Gavotte Peyret, le bailleur Vilogia a sollicité le prestataire Bouygues en charge des travaux pour qu'ils veillent à prévoir des clauses sociales dans son marché.

Ce sont plus de 11 000 heures d'insertion qui sont en cours de réalisation. Il s'agit d'un vrai parcours professionnalisant car les personnes recrutées ont toutes bénéficié d'une formation qualifiante.

Bilan association EMERGENCES

En 2019, le chantier suivant est concerné :

L'opération « CUISINE CENTRALE » dont la livraison est prévue en avril 2020.

5 personnes ont travaillé sur ce chantier dans le cadre de la clause sociale dont 4 d'entre elles sont domiciliées à Septèmes les Vallons.

L'état d'exécution de la clause sociale pour l'opération cuisine centrale

Marché	Entreprise	Total heures prévues	Total heures réalisées
LOT 01 TERRASSEMENTS GROS OEUVRE Contrat 2019 AO 011	POGGIA PROVENCE	300	368,5
LOT 02 CHARPENTE contrat 2019 AO 012	SCOP TRIANGLE	100	100
LOT 08 PAROIS EQUIPEM CUISINE Contra 2019 AO 0018	MAINTENANCE GENERALE COLLECTIVITES	-130	Exonération totale
LOT 09 ELEC contrat 2019AO019	SONTEC EURL	110	119
LOT 10 CHAUF VENTILATION PLOMBERIE contra 2019AO 0110	TECHNI CHAUD FROID (TCF) SARL	180	227
LOT 11 DEMOL OUVRAGE REVETEMENT CHAUSSEE contrat 2019AO 0111	BIGI TRAVAUX PUBLICS	120	122
TOTAL		680	936,5



II - Les logements

1) Données statistiques :

Les logements dans leur ensemble :

Les logements en 2017 (INSEE)

- ➔ 4 486 résidences principales (4 282 en 2015)
- ➔ 10 résidences secondaires, soit moins de 1% du parc
- ➔ 280 logements vacants, soit 6.2 % du parc

Sur l'année 2019, le CCAS a enregistré 214 nouvelles demandes de logements sociaux. D'autre part, 79 demandes ont reçues une réponse positive. Ceci est en grande partie dû à la livraison des logements sociaux Vilogia à Val fleuri (59 logements).

Le CCAS travaille en amont des commissions d'attribution afin de veiller à la prise en compte des situations difficiles par les services de la Préfecture et par les bailleurs sociaux. Toutes les demandes sont enregistrées et suivies sur le logiciel PELHAS. Le CCAS communique toutes les attributions au service Enfance, Jeunesse, Education afin que les répercussions occasionnées sur les groupes scolaires puissent être anticipées.

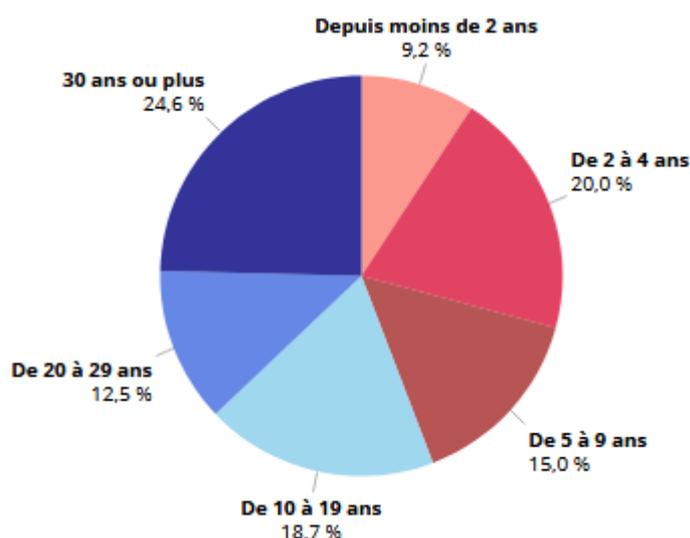
Il faut rappeler néanmoins que la commission d'attribution des logements qui regroupe les bailleurs, les associations de locataires, un membre du 1 % patronal, la Préfecture, le Conseil départemental et la Ville est souveraine. Sur l'axe logement, le CCAS travaille en étroite collaboration avec les services de l'urbanisme pour avoir une meilleure connaissance des prochains programmes.

Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Ensemble	1 925	3 377	3 538	3 787	3 964	4 305	4 639	4 776
Résidences principales	1 715	3 024	3 307	3 472	3 764	4 123	4 286	4 486
Résidences secondaires et logements occasionnels	101	101	84	53	65	7	36	10
Logements vacants	109	252	147	262	135	175	317	280

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2017



Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	4 486	100,0	10 810	3,8	1,6
Depuis moins de 2 ans	414	9,2	1 033	3,4	1,3
De 2 à 4 ans	895	20,0	2 244	3,3	1,3
De 5 à 9 ans	672	15,0	1 900	3,8	1,3
10 ans ou plus	2 503	55,8	5 633	4,1	1,8

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Les ménages qui s'installent à Septèmes les Vallons le font de manière pérenne : la part des personnes résidant sur la ville depuis plus de 10 ans totalise 55,8 %.



Résidences principales selon le statut d'occupation

	2012		2017			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement (années)
Ensemble	4 286	100	4 486	100,0	10 810	17,6
Propriétaire	2 869	66,9	2 993	66,7	7 045	21,4
Locataire	1 268	30,8	1 362	30,4	3 433	9,9
Locataire d'un logement HLM	493	11,5	496	11,1	1 500	15,2
Logé gratuitement	150	3,5	130	2,9	331	12,6

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Plus de 66 % de septémois sont propriétaires de leur résidence principale.

Le CCAS est doté d'un logiciel qui nous permet de suivre plus précisément l'évolution du parc locatif sur Septèmes les Vallons. Nous sommes guichet enregistreur pour les dossiers de demande de logements sociaux pour les septémois. Ceci est un avantage pour les administrés car ils obtiennent dans l'instant leur numéro unique départemental (plus d'attente de courrier) et cela nous permet d'optimiser la gestion : accès à l'ensemble des demandeurs d'un logement sur Septèmes : identité du locataire, départs de la commune, demandes de mutation, demandes de logement en attente d'attribution, contingent préfecture...

Nous pouvons aussi affiner nos recherches et savoir pourquoi une demande n'a pas été satisfaite : refus du demandeur, taux d'effort trop important, impayés de loyer dans le logement précédent....



2) La production de logements et l'amélioration de l'habitat.

2-1) Bilan triennal 2017-2019 de production des logements locatifs sociaux – observations

En premier lieu, le bilan quantitatif, notamment le nombre des logements agréés ou conventionnés sur la période 2017 -2019, appelle de notre part plusieurs remarques aux fins de contextualisation de ces résultats. En effet, la Commune a mis en place plusieurs actions de planification, de stratégie foncière et d'incitation des propriétaires privés qui ont permis ce résultat.

42 logements sur 55 sont des projets d'initiative privée neufs mixtes et/ou de petite taille pour lesquels les opérateurs ont produit des logements locatifs sociaux, conformément aux exigences du Plan Local d'Urbanisme. En effet, l'ensemble des zones urbaines de la Commune est soumis à une règle d'un logement locatif à minima au-delà de 5 logements produits, et de 30% au-delà de 10 logements produits.

De plus, sur les terrains ciblés par la Commune, des servitudes de mixité sociale d'un coefficient supérieur sont fixées.

Il convient de noter que deux de ces projets (Grand Delta Habitat – chemin de la Haute Bédoule – 6 logements et Logeo – avenue du 8 mai 1945 – 19 logements), s'implantent sur des terrains acquis par la Commune pour atteindre cet objectif.

7 logements sur 55 sont des conventionnements de propriétaires privés après travaux financés par l'ANAH.

La Commune met en place des actions pour favoriser et augmenter ces rénovations et conventionnements, notamment les Permanences de l'Habitat qui regroupent :

- l'Agence Départementale d'Information pour le Logement,
- l'Agence Locale de l'Energie et du Climat,
- SOLIHA, opérateur du Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux de la Métropole Aix Marseille Provence.

4 logements sur 55 sont des logements acquis par la commune, par voie de préemption ou amiable, dans les noyaux villageois et conventionnés après travaux. Des actions sont mises en place pour augmenter ce parc communal et seront développées plus loin.

2 logements sur 55 sont des logements gérés par Logirem depuis de nombreuses années et pour lesquels la Commune a demandé le conventionnement auprès de la Préfecture car ils répondent aux critères mais n'avaient pourtant pas été enregistrés.

Malgré la mobilisation communale, le bilan des logements agréés ou conventionnés sur la période 2017 -2019 s'élève à 55, soit un bilan comptabilisé de 62 logements. Or, l'objectif quantitatif était de 166.



Plusieurs éléments de contexte doivent être pris en compte pour expliquer les difficultés rencontrées à produire davantage.

- Le territoire communal est marqué par une topographie complexe,
- Il est traversé par les autoroutes et la voie ferrée,
- Les deux tiers de sa surface sont constitués de massif forestier et d'espaces naturels protégés,
- Une partie significative de ces zones urbaines est impactée par les risques inondation et feu de forêt.

Le bilan qualitatif démontre que la Commune est engagée dans une démarche de création et d'une offre de logements adaptée et diversifiée.

Pour créer du logement social adapté à tous les publics, le nombre de PLS a été limité et les PLUS, PLAI ont été favorisés.

Par ailleurs, la volonté de la Commune est de créer un parcours en logement : du locatifs accessibles pour tous, de l'accession sociale et à prix modéré.

La stratégie d'urbanisation consiste à mobiliser les fonciers et les bâtis des tissus urbains existants, en interdisant tout étalement urbain. Cela présente aussi tout son intérêt au regard des besoins en équipements publics. Les logements produits sont ainsi « bien placés » et permettent la dynamisation des noyaux villageois qui font par ailleurs l'objet d'autres initiatives, notamment en matière de commerce local.

L'aspect qualitatif des logements et l'acceptabilité des projets pour la population sont deux axes essentiels de la démarche communale.

La Commune a mis en place une politique de logement structurée afin de tendre au maximum vers les objectifs fixés.

La démarche Eco Quartier, une démarche cadre :

En avril 2015, la Commune s'est engagée dans une démarche Eco Quartier conduite depuis lors dans une perspective d'amélioration de la qualité des projets qu'ils soient privés ou publics, en termes de programmation et de gouvernance.

Le cœur de cette démarche porte sur le secteur centre-ville/gare composé d'un tissu d'habitat et de commerce de faible épaisseur urbaine et d'une friche industrielle à reconvertir.

La friche industrielle historique, le projet central :

Ce secteur est le lieu développement urbain à l'horizon 2030 dans une réflexion de construction de la ville sur la ville et d'appui sur les équipements publics et services structurant que sont la gare, la médiathèque normative, la mairie et la Poste... Ainsi la création d'un nouveau quartier d'environ 350 logements dont une centaine en logements locatifs sociaux donnera au centre-ville une épaisseur urbaine plus importante et devra être élaboré dans le souci d'une greffe urbaine réussie avec les noyaux villageois de Septèmes Centre, des Caillols et de Notre Dame Limite.



Ce site fait l'objet d'une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier depuis 2015. En octobre 2019 et décembre 2019, le Conseil Municipal et le Conseil de Métropole ont respectivement délibéré aux fins d'approbation du principe du lancement d'une déclaration d'utilité publique si aucun accord amiable n'est trouvé avec les propriétaires fonciers.

Ce site fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation dite d'intention au PLUI.

Le projet n'est pas encore défini car les études devront être conduites une fois le site maîtrisé par l'Etablissement Public Foncier.

Une servitude de mixité sociale sur une partie du site est d'ores et déjà inscrite, et sera complétée une fois le projet précisé.

Le projet du Chemin des Fraises : articulation réhabilitation et neuf

Par voie de préemption, la Commune a acquis en 2018 un terrain à bâtir. L'EPF a fait l'acquisition d'un ensemble de logements à réhabiliter, contigu au terrain à bâtir.

Un projet global d'une quarantaine de logements en réhabilitation et en construction neuve sera réalisé par un opérateur. Sur ce point, la Commune et l'EPF souhaitent mobiliser des fonds SRU. Un dossier est en cours de préparation par l'EPF.

Les projets de logements neufs encadrés par le PLUI :

Cinq terrains sont fléchés pour des projets de logements sociaux, grâce aux servitudes de mixité sociale.

La production de logements locatifs dans le tissu existant :

Un travail de repérage et de caractérisation de l'habitat ancien réalisé pendant le 1^{er} semestre de 2016 a conduit à faire émerger l'existence d'habitat dégradé dans les trois noyaux villageois des Caillols, de Notre Dame Limite et de Septèmes Centre, dont une majorité appartient à des bailleurs privés.

La Commune souhaite intervenir fortement sur ces noyaux villageois afin d'éviter que la livraison du nouveau quartier entraîne un dépeuplement de l'habitat ancien dégradé et peu performant au profit des nouveaux logements, laissant place aux conséquences négatives de la vacance.

Pour ce faire, dans un premier temps, la Commune a renforcé son action coercitive en signant une convention de Lutte contre l'Habitat Indigne fin 2017 mais également son action incitative en valorisant les dispositifs à disposition des propriétaires privés occupants et bailleurs en faveur de la réhabilitation : Programme d'Intérêt Général Habitat Mieux, financement ANAH...

Le bilan de ces dispositifs a conduit la Commune à définir une intervention publique afin d'agir sur l'amélioration de l'habitat des centres anciens aux fins de mise en œuvre d'une logique de levier sur l'initiative privée.



Pour ce faire, la Commune a procédé à des acquisitions par voie amiable, par voie de préemption mais également par la procédure de bien sans maître.

Ces acquisitions ont été ciblées prioritairement dans les centres anciens mais également dans des copropriétés des années 60-70 (Les Collines, Les Vallons), en particulier celles où existe du logement social de fait.

Cela représente au total une quinzaine de préemptions. Il convient de noter qu'entre 2017 et 2019, la Commune a investi 2 595 634€ en acquisition.

Etre propriétaire d'un lot dans une copropriété permet également à la Commune de travailler à cette échelle en sensibilisant notamment les copropriétaires à l'amélioration des performances énergétiques.

L'ensemble de ces logements fait l'objet de travaux et de conventionnement APL. Une vingtaine d'entre eux fait l'objet d'une opération financée par la Région et le Département de réhabilitation dans une démarche exemplaire et innovante de transition énergétique : amélioration du confort des logements, baisse des charges locatives (énergies et fluide), chantiers durables au plan des matériaux et des méthodes employées.

L'étude de programmation architecturale, qualité environnementale, économie de la construction intégrant une mission tout corps d'état a été lancé en juillet 2019 et l'équipe de maîtrise d'œuvre a été nommée le 9 juillet 2020.

La Commune ambitionne de faire de cette opération un modèle à promouvoir auprès des propriétaires privés dans la perspective d'un effet levier en renforçant l'accompagnement à l'accès aux aides financières diverses d'amélioration de l'habitat de performances énergétiques et la mise en réseau des entreprises engagées dans une démarche de transition énergétique. Des événements publics permettront de diffuser les bonnes pratiques de ce projet de réhabilitation. Le maître d'œuvre a également été retenu sur la base de la reproductibilité de la réhabilitation à démontrer.

Au-delà de la production de logement, d'autres démarches sont mises en places en faveur de l'amélioration de l'habitat au sens large.

Le but est d'accompagner les locataires et les propriétaires bailleurs ou occupants mais aussi les copropriétaires pour que l'habitat soit de meilleure qualité. Les Permanences de l'Habitat regroupent l'Agence Locale pour l'Energie et le Climat, l'ADIL et SOLIHA ont lieu une fois par mois dans le même local dans la perspective de création de synergies entre les acteurs de l'habitat.

Un travail de sensibilisation à l'amélioration de l'habitat auprès des agences immobilières et des syndicats est mené. Il est notamment prévu de mettre en place le permis de louer à compter de juin 2021.

La Commune a adhéré à l'opération d'embellissement des façades du Conseil Départemental, en partenariat avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement.



Le centre ancien de Septèmes a été site pilote de l'Atlas Territorial des Gisements de Rénovation Énergétique développé par l'université Aix Marseille Provence, l'école d'architecture et l'ALEC. Les livrables de cette démarche vont permettre à la Commune de définir les secteurs de la commune où des travaux de performance énergétique seront le plus nécessaires.

Dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Métropole Aix Marseille Provence, la Commune a sollicité la mise en place d'une opération d'aménagement dédiée au centre ancien (OPAH).

Afin d'éviter la dégradation de copropriétés, la Commune s'est inscrite pour 4 sites dans le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété lancé en 2019 par la Métropole Aix Marseille Provence.

Enfin, une charte inter-bailleurs réunit les bailleurs sociaux présents sur le territoire pour travailler sur des projets et l'amélioration du cadre de vie dans les résidences existantes.

2-2) L'opération Eco Quartier Centre-Ville/Gare

1) La présentation du périmètre de projet:

Il convient de préciser à titre liminaire que la définition du périmètre a suscité le questionnement de la commune qui, aux fins d'amélioration globale de la conception des projets, s'inscrit dans la démarche Eco Quartier sur l'ensemble de son territoire.

En ce sens, les modes de gouvernance de projet ont été élargies en s'entourant d'équipes pluridisciplinaires et de partenaires divers. Les exigences relatives au développement durable, au cadre de vie et à la solidarité ont été renforcées. A titre d'illustration, la réhabilitation de la Résidence de la Gavotte Peyrets (430 logements – Vilogia) a obtenu une labellisation Bâtiment Durable Méditerranéen au même titre que la nouvelle cuisine centrale communale.

Toutefois, la définition d'un périmètre du centre-ville est indispensable à la labellisation d'une part mais au-delà à la conception d'un projet pertinent tenant compte de son contexte urbain et naturel, des impacts sur ces derniers et de la population existante et à venir.

La réflexion s'est appuyée sur des notions de périmètres existants au titre de divers outils d'aménagement mis en place par la commune en lien avec les partenaires : périmètre de convention d'intervention foncière avec la Métropole Aix Marseille Provence et l'Etablissement Public Foncier, périmètres de cœur de ville et de polarités commerciales établis avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Centre-Ville/Gare dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Une acception restrictive du périmètre a été envisagée. Il se serait agi de le limiter à la friche industrielle historique à reconverter qui sera l'assiette de la production neuve du projet. Mais cette acception s'avère « hors sol » car elle ne tiendrait pas compte du contexte de la ville. Il a donc été décidé d'inclure le tissu existant au périmètre dans une acception plus large.



La question se pose alors de savoir où s'arrête le périmètre. L'objectif auquel doit répondre ce périmètre de projet est la greffe urbaine réussie. En effet, la relation entre les deux doit s'analyser en un enjeu d'attractivité des logements anciens en présence d'une offre nouvelle et d'un enjeu de dynamisation du noyau villageois par l'arrivée de nouveaux logements notamment pour le commerce, les espaces publics...

Ainsi, le projet de l'Eco Quartier dit Centre-Ville, dont l'appellation n'est pas définie, s'articule autour de l'avenue du 8 mai 1945, colonne vertébrale de la commune qui la traverse dans le sens Nord/Sud, et au pied du Massif de l'Etoile.

Il a pour principale caractéristique et ambition de couvrir un périmètre composé d'un tissu existant divers et d'une friche industrielle historique (environ 24 hectares) à reconverter. Le tissu existant est composé des noyaux villageois, dit les Caillols (au nord de la friche industrielle) et Septèmes centre (au sud de la friche industrielle), composés notamment de maison de village typique majoritairement datées du 19^{ème} siècle et hérité du développement industriel de l'époque. Ce tissu est d'une faible épaisseur urbaine.

La deuxième composante du tissu existant consiste en des résidences d'importance qui ont contribué à la densification du secteur à différentes époque du développement de la commune: les Collines (304 logements), la Couren (40 logements) et les Deux Moulins (268 logements).

La friche industrielle a porté des activités industrielles du début du 19^{ème} siècle (soude, engrais...) jusqu'en 2012. La dernière activité recensée est le traitement de déchets mercuriels. C'est également cette activité qui a le plus impacté le sol. Depuis, le site est en cours de cessation d'activité au sens de la réglementation des installations classées. Une importante dépollution sera nécessaire pour aménager le site.

Au cœur de ce secteur, la gare s'impose comme l'équipement public structurant dont la vocation est de devenir un véritable pôle multimodal. Au-delà, un véritable maillage d'équipements publics est présent dans ce périmètre avec notamment la mairie, la médiathèque, la maison des associations et des parkings.

L'ancienne cave coopérative, aujourd'hui propriété de l'Etablissement Public Foncier, est également un bâtiment structurant du projet. Positionnée en entrée sud de centre-ville, ce bâtiment dont la façade est classée comme élément de patrimoine bâti au document d'urbanisme, est à la fois un élément de l'identité locale mais aussi un potentiel de développement économique.

2) L'état d'avancement du projet et les perspectives à venir :

Depuis la signature de la charte en 2015, la commune a d'ores et déjà lancé des actions sur le tissu existant aux fins de dynamisation et d'amélioration. Elles ont un rôle important pour la future greffe du projet de construction neuve qui ne répond pas à la même temporalité. En effet, la partie du projet sur la friche industrielle historique est en attente de la maîtrise foncière du site et de la possibilité d'y mener des études.



La commune entend s'appuyer sur ces actions pour solliciter la population sur ses besoins pour un centre-ville plus dynamique répondant à ses besoins. Cela pose la question de la population appelée à participer : celle du périmètre mais aussi peut être plus largement la population au-delà qui fréquente/utilise le centre-ville mais aussi celle qui ne le fréquente/utilise pas afin d'en connaître la raison.

Pour savoir vers quel centre-ville il est souhaitable d'aller, il semble indispensable de qualifier l'identité territoriale et l'historique de ce périmètre. Ce sujet peut être travaillé pour entamer les travaux de concertation d'autant qu'une association de patrimoine et de mémoire locale existe sur la commune. De ce travail, pourrait découler un résultat symbolique tel que le nom donné au futur quartier.

A- L'habitat :

La commune a souhaité intervenir fortement sur ces noyaux villageois afin d'éviter que la livraison du nouveau quartier entraîne un dépeuplement de l'habitat ancien dégradé et peu performant, au profit des nouveaux logements, laissant place aux conséquences négatives de la vacance.

Un travail de repérage et de caractérisation de l'habitat ancien réalisé pendant le 1^{er} semestre de 2016 a conduit à faire émerger l'existence d'habitat dégradé dans ce secteur avec un phénomène de vacance présent. Ce constat, lorsqu'il est croisé avec le projet de reconversion de la friche industrielle historique, impose une intervention pour éviter d'accroître le phénomène de vacance au profit du nouveau programme par « vases communicants ».

Des actions d'amélioration de l'habitat existent déjà. Un premier niveau d'action auprès des propriétaires privés a pour objectif d'amener les propriétaires privés, bailleurs ou occupants, à réhabiliter leur logement en bénéficiant des dispositifs de financement (Programme d'Intérêt Général Habitat Mieux, financement ANAH...). Ces dispositifs sont diffusés à l'occasion des Permanences de l'Habitat par SOLIHA et l'Agence Locale pour l'Energie et le Climat (ALEC). L'Agence Départemental d'Information pour le Logement (ADIL) vient compléter le dispositif en dispensant des conseils juridiques. Ce volet incitatif a été complété par un volet coercitif avec la signature d'une convention de Lutte contre l'Habitat Indigne en 2018 qui donne lieu à un Comité de Pilotage annuel et un Comité Technique réuni trimestriellement.

C'est ainsi que des acquisitions ont été réalisées et que le projet de réhabilitation a été inscrit dans une démarche de labellisation BDM. La gouvernance du projet est ouverte aux partenaires de la commune en matière d'habitat (Agence Locale pour l'Energie et le Climat et le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement).

La commune ambitionne de faire de cette opération une opération modèle à promouvoir auprès des propriétaires privés dans la perspective d'un effet levier en renforçant l'accompagnement à l'accès aux aides financières diverses d'amélioration de l'habitat, de performances énergétiques et la mise en réseau des entreprises engagées dans une démarche de transition énergétique.



Ce projet sera l'occasion de travailler à l'élaboration d'un modèle d'opération reproductible permettant à la fois aux maîtres d'ouvrages et à l'ensemble des professionnels du bâtiment intervenant des études à la livraison et au suivi, d'intégrer de bonnes pratiques et de structurer les actions pour aller dans le sens du développement durable. Le but étant de définir des méthodes pour faire diffuser voire systématiser la construction et la réhabilitation durables et la densification raisonnable.

B- L'économie locale :

En 2017, la commune a initié un travail partenarial avec les chambres consulaires. Une convention a été signée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) avec un calendrier d'action portant tant sur le volet ingénierie développement et urbanisme commercial, que sur le volet accompagnement du commerce de proximité et foncier économique et zones d'activités. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région (CMAR) est également active et participe aux actions menées. La signature de la charte « Consommez local, consommez artisanal » est envisagée.

L'Association de commerçant présente sur la commune est également un partenaire indispensable pour la bonne diffusion des actions et la mobilisation des commerçants.

L'ancienne cave coopérative Gazel, acquise par l'EPF à la demande de la commune, fera l'objet d'un projet de reconversion comportant au rez-de-chaussée en espace commercial et des logements au 1^{er} étage. Ce projet de rez-de-chaussée participera du dynamisme du centre-ville. Il convient d'étudier ce sujet avec finesse dans le contexte de ce noyau villageois dont le tissu commercial existant doit conserver son équilibre. L'élaboration du projet permettra de définir le contenu du cahier des charges de l'appel à projet lancée par l'EPF. Pour ce faire, la commune a engagé un travail de réflexion avec les partenaires. La CCIMP qui a réalisé en 2018 une analyse commerciale et urbaine des polarités commerciales et qui poursuivra ce travail en 2019 avec un conseil sur les activités pertinentes à développer dans ce lieu. Le CAUE et le syndicat des architectes qui apporte son expertise et ses conseils sur le volet patrimonial. La première visite de site et réunion de travail a eu lieu le 3 juillet et a permis d'identifier les enjeux, les problématiques et des pistes de réflexion mais aussi de faire émerger de premiers invariants du projet (notamment la réalisation du parking de la Resclave).

L'opportunité d'une programmation commerciale dans le futur quartier de la friche industrielle historique afin de compléter l'offre sans déstabiliser le tissu commercial existant sera finement étudiée également.

Par ailleurs, la commune a fait l'acquisition d'une ancienne ferme dont l'aspect patrimonial fait l'objet d'une protection/valorisation et qui sera le lieu d'un projet de qui fera l'objet d'un projet innovant d'équipement dédié à l'économie sociale et solidaire.



C- Les équipements publics :

La commune a d'ores et déjà identifié la nécessité de créer un groupe scolaire dans le périmètre pour répondre aux besoins des nouveaux logements mais aussi à l'évolution plus globale de la population de la commune. La maîtrise foncière d'un terrain situé en face de la friche industrielle historique à côté de la Médiathèque est engagée par la commune. Ce groupe scolaire sera bien entendu réalisée en démarche BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen).

Un parking à la Resclave, pour lequel un emplacement réservé figure au PLUi, est une condition *sine qua non* de la réussite de la reconversion de la cave Gazel

La redéfinition d'un plan de circulation qui permette de remettre le piéton au centre des déplacements dans le centre-ville (sécurisation, déambulation agréable) est également à l'étude. Au-delà de la limitation de la présence de la voiture en centre-ville, l'objectif est de ramener les habitants dans le tissu local de commerces de proximité afin de les dynamiser.

La Ville a favorisé la création d'une permanence qui regroupe les acteurs de l'habitat que sont l'ADIL, SOLIHA et l'ALEC. Ainsi les administrés en questionnement peuvent être orientés vers l'un ou l'autre de nos partenaires afin de croiser compétences et réponses pour plus d'efficacité.

Bilan de l'action de Soliha Provence





I. Contexte général

Le Programme d'intérêt Général (PIG) Habitat dégradé a vécu une première phase de Février 2011 à Février 2014, renouvelé pour une courte période de mi-Février 2014 au 31 Décembre 2014.

Une seconde phase s'est achevée le 31/05/2019 avec un nouveau programme d'aide.

Une troisième phase est en cours depuis le 28/10/2019 pour une période de 22 mois.

1) Les Objectifs :

Plusieurs cibles prioritaires sont définies par Aix-Marseille Métropole :

- La lutte contre l'habitat dégradé et insalubre.
- La lutte contre la précarité énergétique.
- L'adaptation du logement au grand âge et au handicap.
- La production de logements à loyers maîtrisés.
- La sortie de vacance.

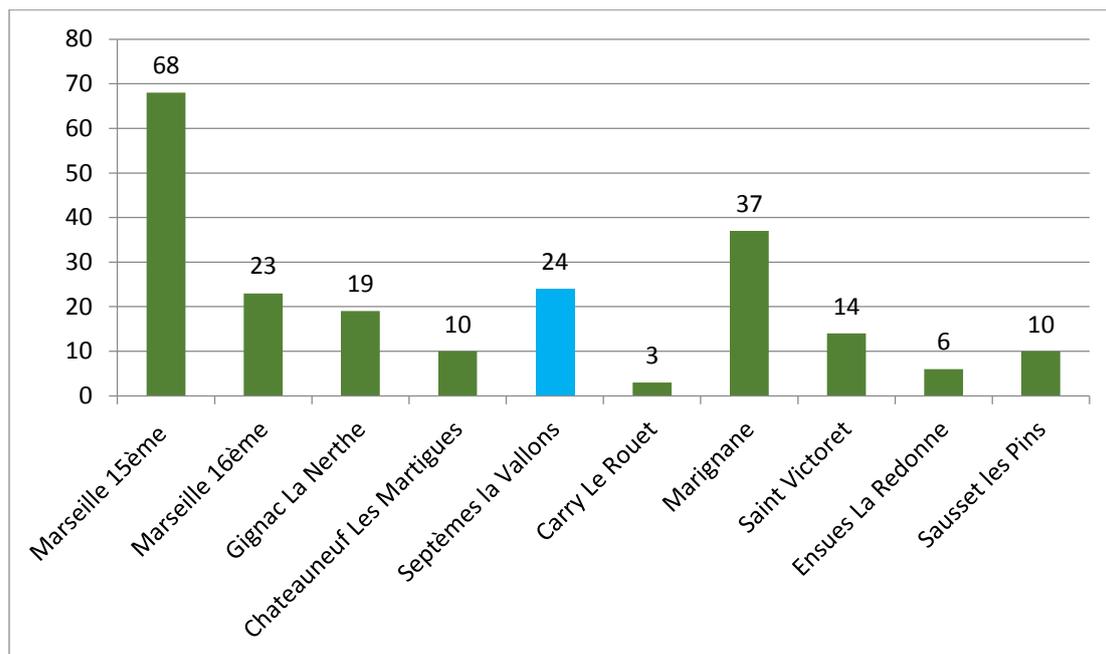
2) Le déroulement de l'intervention

Le suivi et l'assistance du SOLIHA Provence se déroule en plusieurs étapes essentielles à l'aboutissement d'un projet de réhabilitation. Notre travail consiste à :

- 1- Informer et conseiller les demandeurs
- 2- Vérifier la recevabilité de la demande
- 3- Etablir le dossier administratif, technique et financier
- 4- Réaliser la visite préalable par l'architecte
- 5- Réaliser les diagnostics nécessaires et préconiser les travaux en adéquation avec les financements
- 6- Déposer le dossier auprès des financeurs
- 7- Réaliser la visite après travaux
- 8- Procéder à la mise en paiement des subventions

II. Les résultats sur la commune

1) Les contacts

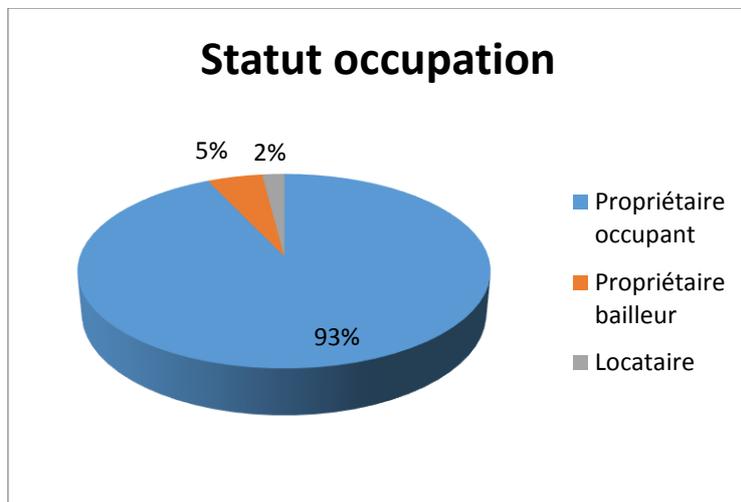


La commune de Septèmes-les-Vallons est le secteur le plus dynamique après le 15ème arrondissement de Marseille et la commune de Marignane : elle représente 11% de l'ensemble des contacts sur le secteur Ouest. La moitié des contacts environ viennent directement de la permanence de la commune.

2) La Permanence

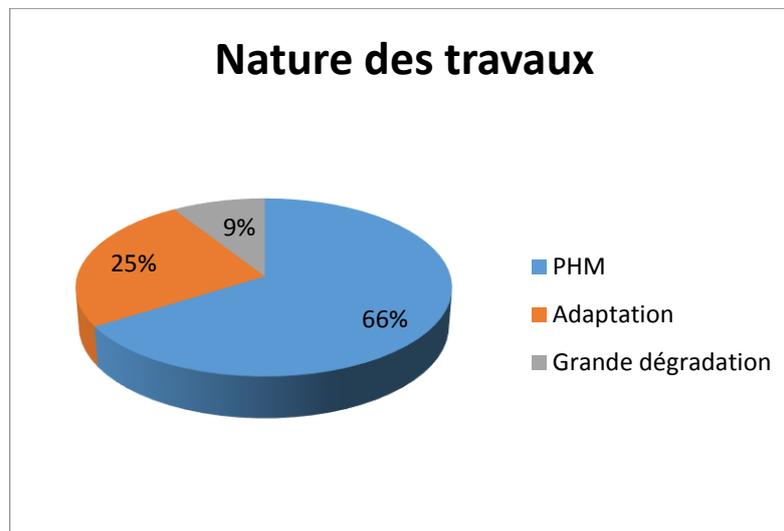
Les permanences des deux mardi après-midi permettent de recevoir en moyenne 5 personnes (74 personnes se sont présentées lors de ces permanences). Elle est utilisée en majorité par des personnes de la commune mais aussi par des personnes du 15ème arrondissement de Marseille.

3) Statut d'occupation du public reçu



On notera que la majorité des personnes se présentant lors de ces permanences sont des propriétaires occupants.

4) Nature des travaux demandés



Les demandes portent essentiellement sur des travaux d'économie d'énergie.

Cette permanence a une réelle plus-value dans le suivi des dossiers PIG et caisse de retraite car elle permet une grande proximité avec les usagers.



5) Les visites techniques

31 visites techniques ont été réalisées sur la commune durant 2019 :

- 29 visites techniques chez des propriétaires occupants dont 2 après travaux
- 2 immeubles appartenant à des bailleurs pour un total de 6 logements (visites après travaux)

6) Les dossiers déposés

➔ Les dossiers Anah + Caisse de retraite

TRAVAUX HT	TRAVAUX TTC	ANAH		Caisse de retraite	Métropole	Région	Subvention Septèmes	TOTAL SUBVENTIONS	RESTE A CHARGE	% TRAVAUX FINANCES
		Subvention	ASE							
21 260 €	22 429 €	12 756,00 €				2 126,00 €		14 882,00 €	7 547,00 €	66%
8 910 €	9 400 €	3 118,00 €		3 000,00 €				6 118,00 €	3 282,00 €	65%
8 265 €	8 720 €	4 959,00 €		2 889,00 €		872,00 €		8 720,00 €	0,00 €	100%
7 576 €	8 579 €	4 179,00 €	697 €	2 605,00 €	500 €		500,00 €	8 481,00 €	97,79 €	99%
12 952 €	13 983 €	5 829,00 €	1 295 €		500 €		500,00 €	8 124,00 €	5 859,00 €	58%
11 637 €	12 772 €	6 982 €	1 164 €	3 000,00 €	500 €		500,00 €	12 146,00 €	626,00 €	95%
6 430 €	7 073 €	2 893 €		2 122,00 €				5 015,00 €	2 058,00 €	71%
73 730 €	81 103 €	50 000 €	2 000 €	3 500,00 €	500 €	4 000,00 €		60 000,00 €	21 103,00 €	74%
7 210 €	7 210 €	4 326 €		2 500,00 €				6 826,00 €	384,00 €	95%
11 854 €	12 634 €	7 113 €	1 185 €		500 €			8 798,00 €	3 836,00 €	70%
17 317 €	18 610 €	7 793 €	1 600 €		500 €			9 893,00 €	8 717,00 €	53%
4 750 €	5 225 €	2 850 €		2 375,00 €				5 225,00 €	0,00 €	100%

12 dossiers ont été déposés sur la commune durant l'année 2019, ce qui représente 15% des dossiers déposés sur le secteur.

Ces dossiers concernent 7 propriétaires « modeste » et 6 « très modestes » selon les plafonds de ressources Anah.

Enfin, 6 dossiers concernent des travaux d'économies d'énergie et 6 des travaux de maintien à domicile.

Le taux de financement moyen est de 79% du montant des travaux TTC.



→ Les dossiers « uniquement » Caisse de retraite

Ce sont des demandes qui concernent des travaux qui ne sont pas éligibles aux aides de l'Anah.

Un seul dossier a été déposé dans ce cadre pendant l'année 2019 :

Travaux HT	Travaux TTC	Subvention	Reste à charge	% Travaux Financés
3 571,22 €	3 928,34 €	1 961,17 €	1 961,17 €	50%

En tout, 9 retraités ont bénéficié de subventions cette année : 8 personnes dont la subvention a été couplée à une aide de l'Anah et 1 personne dont le projet a été subventionné uniquement par sa caisse de retraite.

→ Les dossiers « Façades »

Aucun dossier de demande de subventions pour des travaux de ravalement de façade a été déposé pour l'année 2019, et ce malgré l'ouverture des aides aux immeubles d'après 1948 et avant 1970 a prise lors du Conseil Municipal du 6 octobre 2016.

→ Les dossiers « Bailleurs »

Il n'y a pas eu de dossiers bailleurs agréé en 2019, et ce malgré la démarche volontariste de la commune.

Deux bailleurs sont venus se renseigner à la permanence. Leur projet n'était pas éligible aux aides de l'Anah.



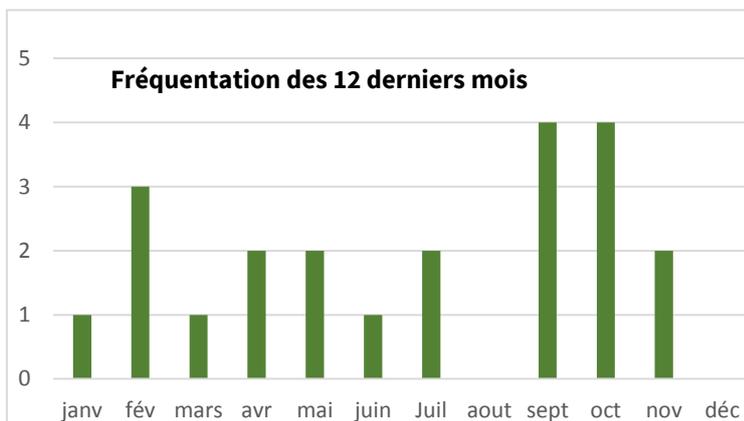
Bilan de la permanence de l'ADIL

Au cours de l'année 2019, 28 personnes ont été reçues à la permanence :

- 17 demandes portaient sur les rapports locatifs
- 2 demandes concernaient l'accèsion à la propriété
- 4 étaient relatives à des problèmes de Copropriété
- 4 étaient relatives à l'amélioration de l'habitat
- 1 question diverse.

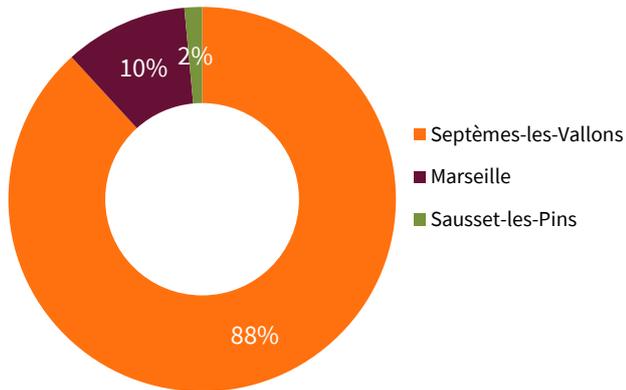
Bilan de la permanence de l'ALEC

79	Nombre de visites
80	Nombre de demandes traitées
44	Nombre de permanences tenues
102	Nombre d'heures de permanence

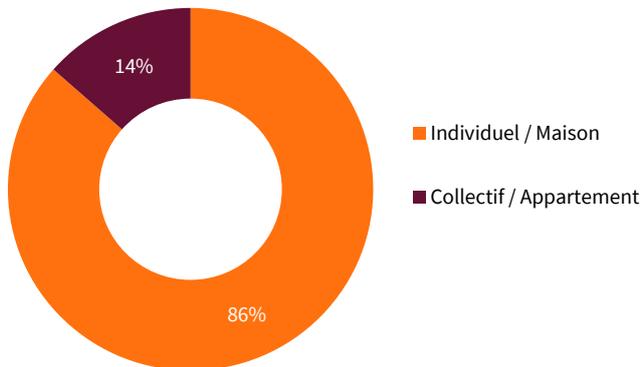




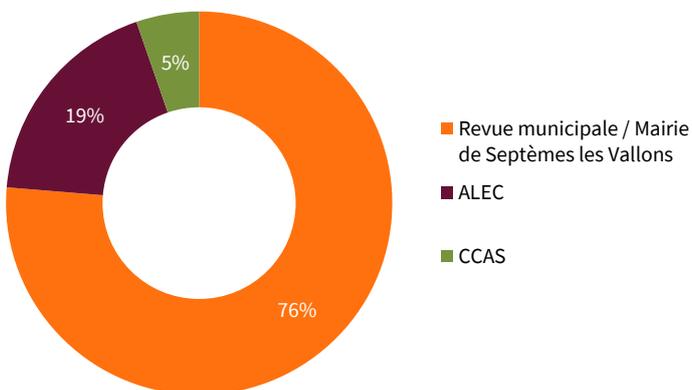
Localisation des projets



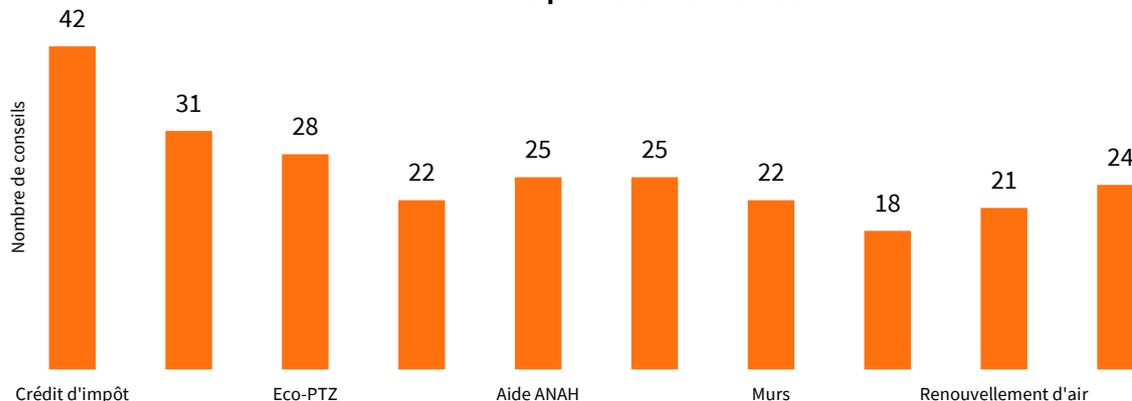
Types de logements



Mode de connaissance



Principaux thèmes abordés



3) Les actions de prévention

Commission de Prévention des Impayés de Loyers

Partant du constat que, si le locataire ne se manifeste pas au CCAS pour expliquer qu'il rencontre des difficultés pour honorer ses échéances de loyers, nous sommes informés trop tardivement lorsque la préfecture demande qu'il soit procédé à l'enquête d'usage préalablement à l'expulsion par la force publique. Il a été décidé de mettre en place une commission de prévention des impayés de loyers.

En effet, lorsque le locataire accumule plusieurs loyers de retard, le bailleur peut être amené à dénoncer le bail. La Caisse d'Allocations Familiales suspend le versement de l'allocation logement. La totalité du loyer est réclamé au débiteur ce qui a pour effet d'accroître la dette de façon vertigineuse et de lui donner un caractère irréversible.

Quelques éléments sur la procédure : Dès le 1^{er} impayé de loyer, le bailleur peut engager une procédure d'expulsion qui suit plusieurs grandes étapes :

- Le commandement de payer, délivré par un huissier, donnant deux mois au locataire pour trouver une solution
- L'assignation, délivrée par huissier de justice, qui fixe une date d'audience devant le tribunal d'instance
- L'information au préfet par l'huissier deux mois avant l'audience, qui permet au préfet d'informer les organismes sociaux et de lancer une enquête financière et sociale
- L'audience devant le tribunal d'instance, où le locataire peut se faire représenter
- La résiliation du bail, si le juge n'a pas accordé de délai pour régler la dette locataire
- Le commandement de quitter les lieux à partir duquel le locataire peut demander au juge de l'exécution un délai de un mois à un an
- Le concours de la force publique qui peut être demandé si le locataire se maintient dans les lieux – excepté du 1^{er} novembre au 31 mars lors de la trêve hivernale (sauf exception)
- Souvent d'autres dettes, EDF, Taxe d'habitation, viennent s'ajouter aux dettes locatives.



La mise en œuvre : La commission de prévention des impayés de loyer de Septèmes les Vallons a obtenu la labellisation CCAPEX après validation de ses procédures de fonctionnement par l'ADIL, puis présentation à la commission CCAPEX qui s'est tenue à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale au mois avril 2013.

La commission se réunit tous les trimestres et les situations sont examinées avec le plus grand soin afin de rechercher des solutions. Les familles sont informées au préalable et peuvent s'opposer à l'examen de leur situation (par exemple si une solution de relogement va être apportée et qu'elles n'estiment pas nécessaire que leur situation soit évoquée). Chaque bailleur a fourni une liste des personnes en impayés de loyer bien en amont de la commission afin que les travailleurs sociaux puissent préparer cette réunion.

Une information sur le fonctionnement de la commission a été mise en place sur le site de la Ville. Un formulaire est téléchargeable afin que bailleurs ou locataires dans le secteur privé puissent saisir la commission s'ils rencontrent des difficultés dans le règlement ou le recouvrement du loyer.

Les membres permanents de la commission de prévention des impayés de loyers :

Mme MARION : *Service sociale CAF13 Marignane*

Mme LECAT : *Chargée Recouvrement VILOGIA*

Mme PETETIN : *Chargée Recouvrement précontentieux VILOGIA*

Mme HINKEL : *Responsable contentieux GROUPE 3F*

Mme CIRON : *Chargée Recouvrement contentieux ICF*

M DANIEL : *Directeur MDS (Maison de la Solidarité à GARDANNE)*

Mme MERA : *Assistante Sociale MDS*

Mme PERRIER : *Conseillère en Economie Sociale et Familiale MDS*

Mme LIDOUH : *Assistante Sociale AAI*

Mme RIPOLL : *Chargée de mission ADIL 13*

Mme ROLLET : *Directrice de l'Action Sociale*

Mme DEUILLET : *Conseillère en Economie Sociale et Familiale et suppléante de Mme ROLLET à la CCAPEX Préfecture*

13 Habitat n'a pas jugé nécessaire pour l'instant d'être membre de cette commission du fait de la faiblesse des rotations au niveau des appartements de la Couren et du faible taux d'impayés au sein de leur structure.

Règle déontologique : Responsabilisation de la famille. L'impliquer et l'accompagner dans les démarches.



Bilan Commission de Prévention des Impayés de Loyers

a. Éléments d'ordre qualitatif

Au cours de l'année 2019, quatre séances CCAPEX ont eu lieu, un seul des quatre bailleurs a participé à toutes les séances.

Au cours des séances, les orientations préconisées concernent uniquement des mises à disposition vers un service social de secteur partenaire de la CCAPEX.

Les dispositifs qui peuvent être sollicités comme le FSL, le recours auprès de la commission DALO, les demandes d'aide financière, s'évaluent avec le travailleur social vers lequel la famille est orientée ou auprès duquel elle bénéficie d'un accompagnement social.

En ce qui concerne le parc privé, les signalements ont tous été traités hors séance CCAPEX ainsi que les signalements émanant des bailleurs qui ne participent pas à la CCAPEX.

b. Éléments d'ordre quantitatif

- 168 dossiers examinés en multi passage
- 104 situations différentes
- 58 situations nouvellement examinées en séance
- 0 situation dans le parc privé.
- 15 situations traitées hors séances CCAPEX :

↳ 6 dans le parc social : A noter que, parmi ces situations il y a des locataires dont le bailleur ne participe pas à la CCAPEX.

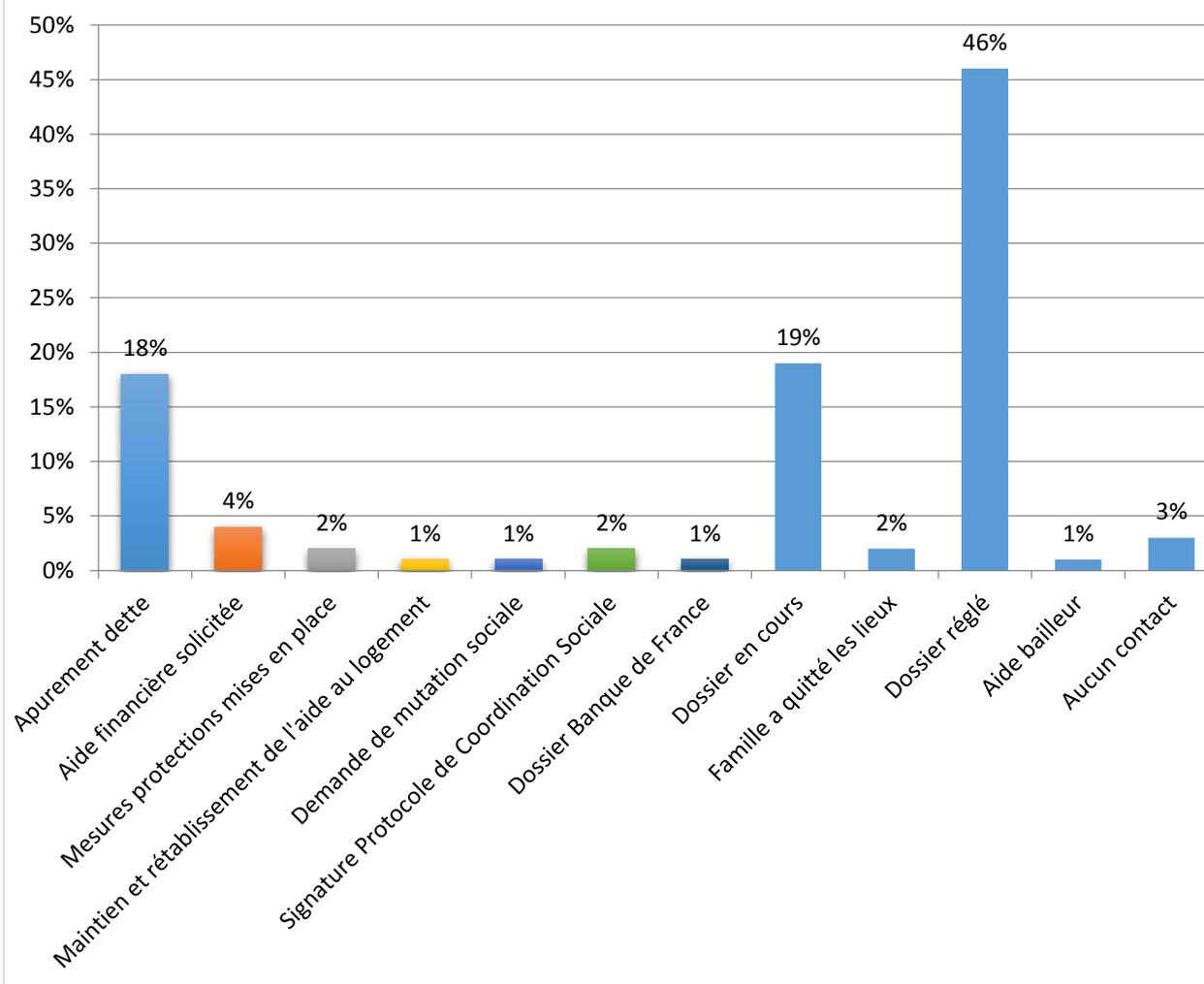
↳ 9 dans le parc privé : Les personnes sollicitent un rendez-vous à réception du courrier d'information du passage en CCAPEX.



Avis recommandations sur les 104 situations différentes (passage en séance)

Apurement dette	18 %
Aide financière sollicitée	4 %
Mesures protections mises en place	2 %
Orientations pour accompagnement	
Commission habitat indigne	
Maintien et rétablissement de l'aide au logement	1 %
Demande de mutation sociale	1%
Signature d'un nouveau bail	
Signature PCS	2%
Dépôt DALO	
Dépôt DAHO	
Dossier Banque de France	1 %
Suspension expulsion via commission BdeF	
Sursis à CFP	
FSL dérogatoire	
Dossier en cours	19 %
Famille a quitté les lieux	2 %
Dossier réglé	46 %
Aide bailleur	1 %
Aucun contact	3%

Actions mises en place suite aux préconisations de la commission CCAPEX

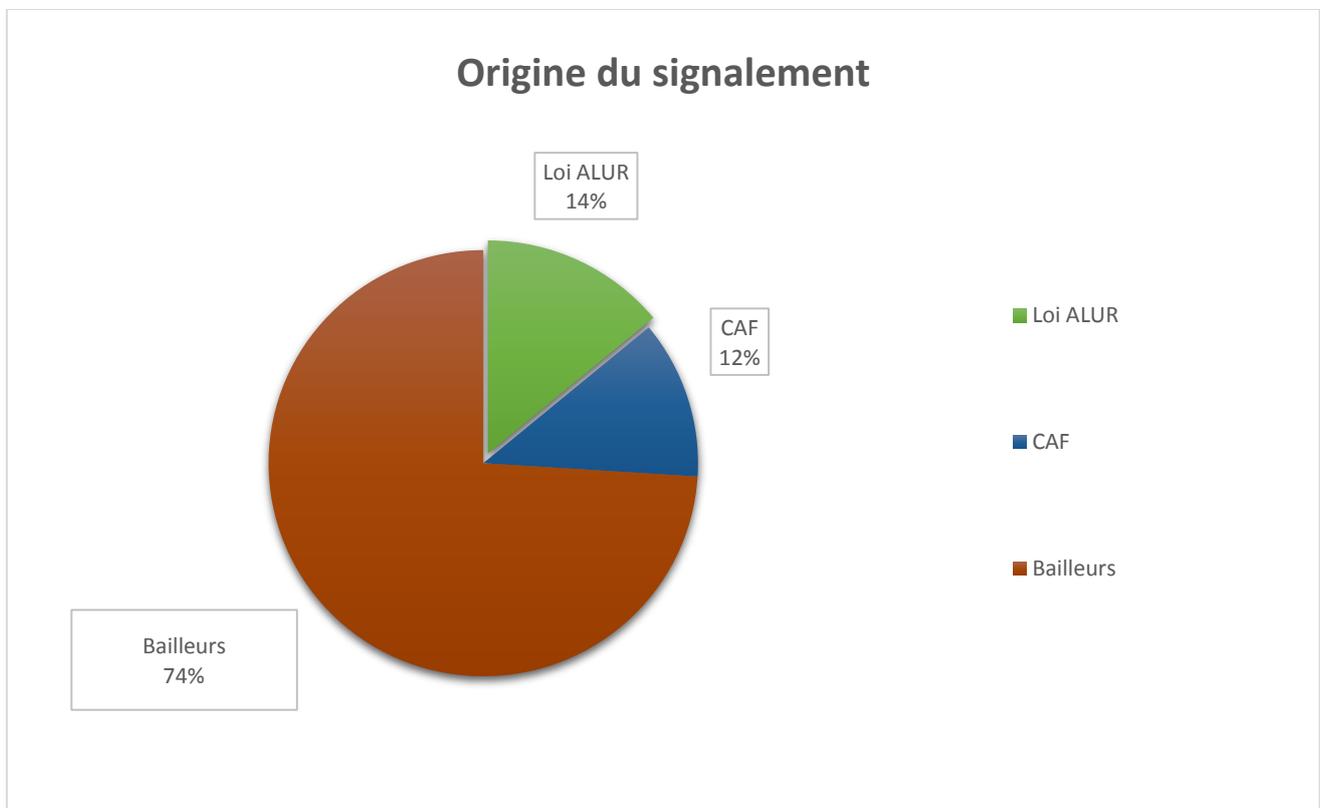




Sur les 58 situations nouvellement examinées en séance :

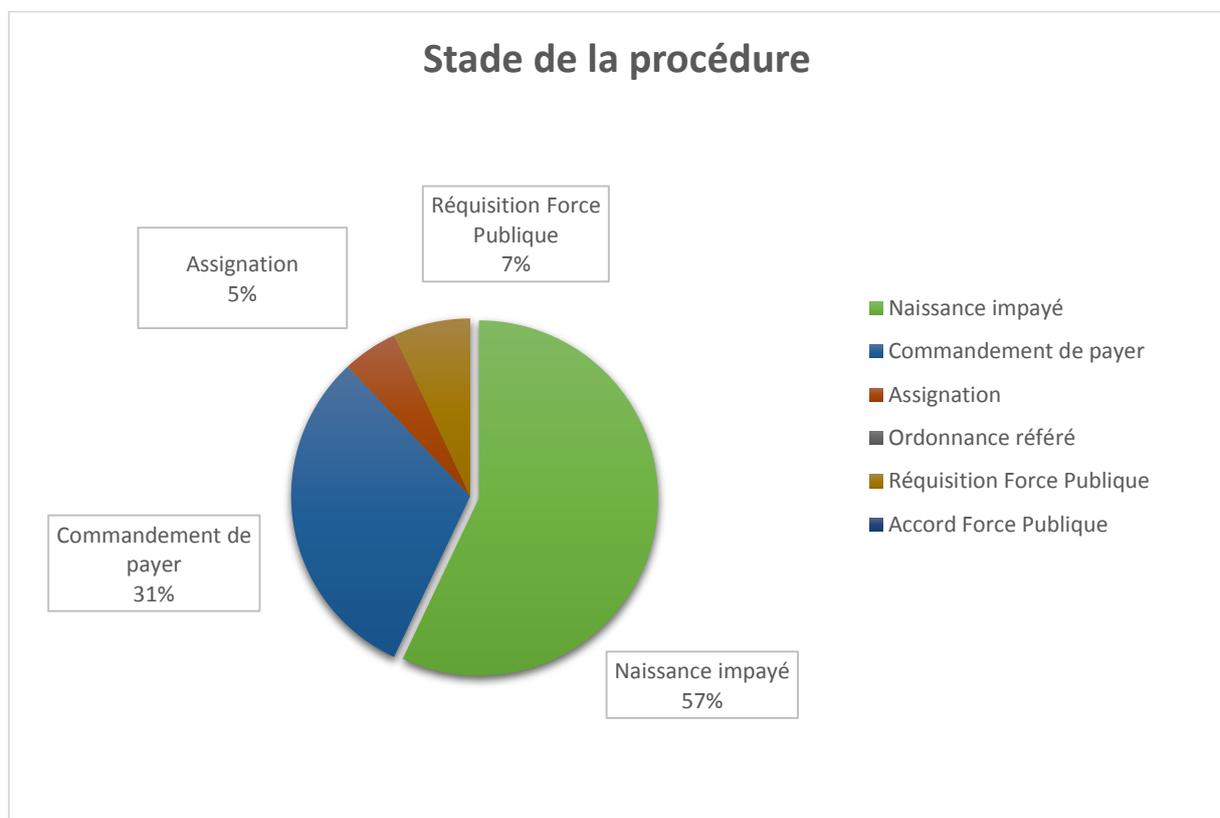
ORIGINE DU SIGNALEMENT

Origine	Nombre en %
Loi ALUR	14 %
CAF	12 %
Bailleurs	74 %



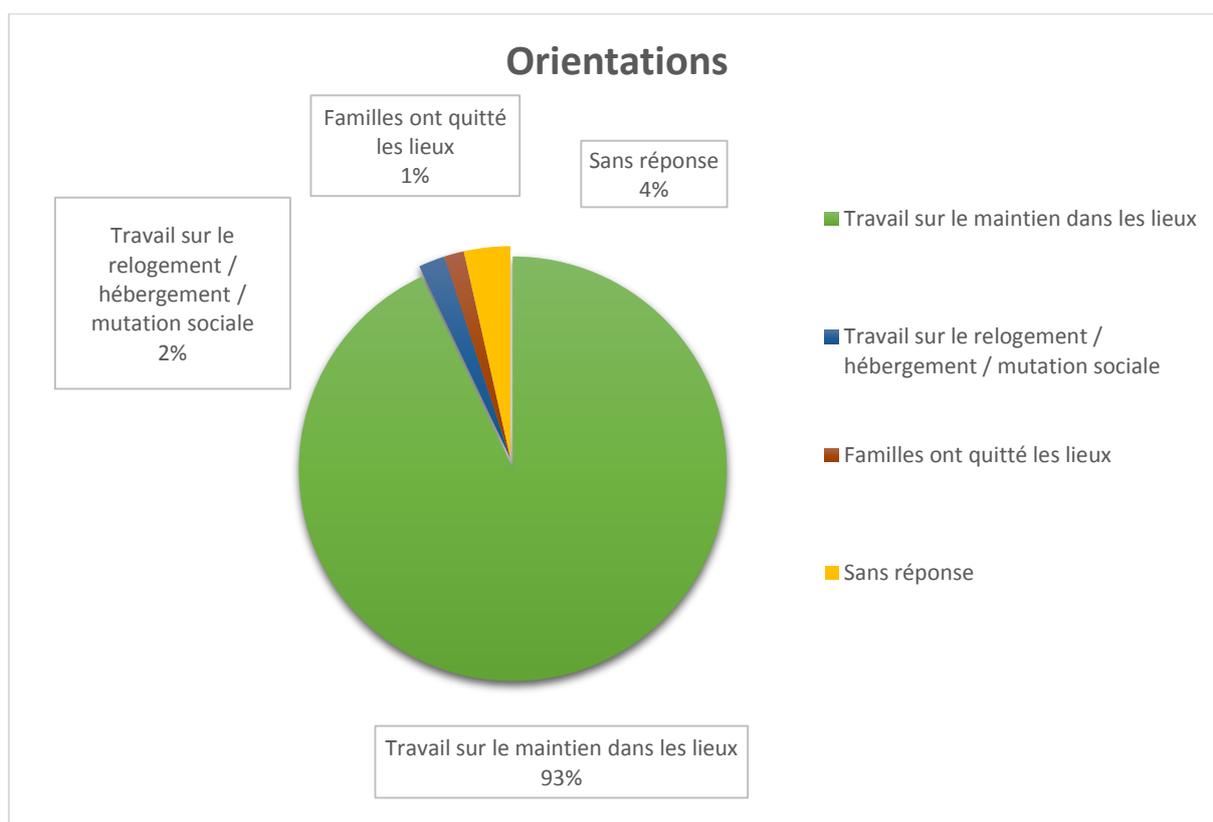
STADE DE LA PROCEDURE

Stade	Nombre en %
Naissance impayé	57
Commandement de payer	31
Assignment	5
Ordonnance référé	0
Réquisition Force Publique	7
Accord Force Publique	0



ORIENTATION GENERALE DU TRAVAIL DE LA CCAPEX

Orientations	Nombre en %
Travail sur le maintien dans les lieux	93 %
Travail sur Relogement / Hébergement / Mutation sociale	2 %
Familles ont quitté les lieux	1,5 %
Sans réponse aux recommandations et orientations vers un service social de secteur	3,5 %

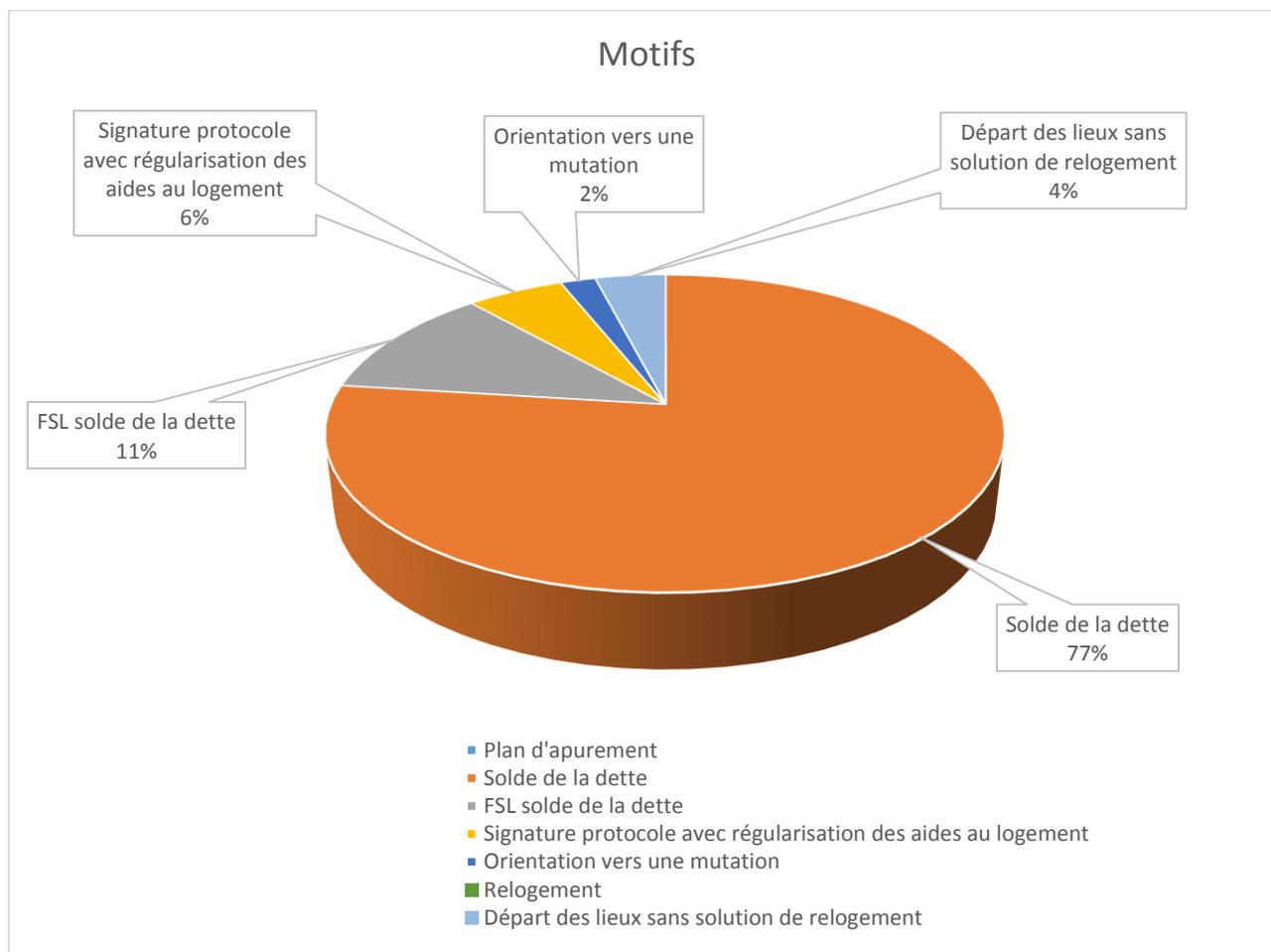


Sur l'ensemble des 104 situations évoquées en cours d'année :

DOSSIERS SORTIS EN COURS D'ANNEE

50 % des dossiers sont sortis de la CCAPEX pour les motifs suivants :

Motifs	Nombre en %
Plan d'apurement	0 %
Solde de la dette	77 %
FSL solde de la dette	11,5 %
Signature d'un protocole avec régularisation des aides au logement	5,5 %
Orientation vers une mutation	2 %
Relogement	0
Départ des lieux sans solution de relogement	4 %
Sans réponse suite aux recommandations et orientations préconisées par la commission	0 %

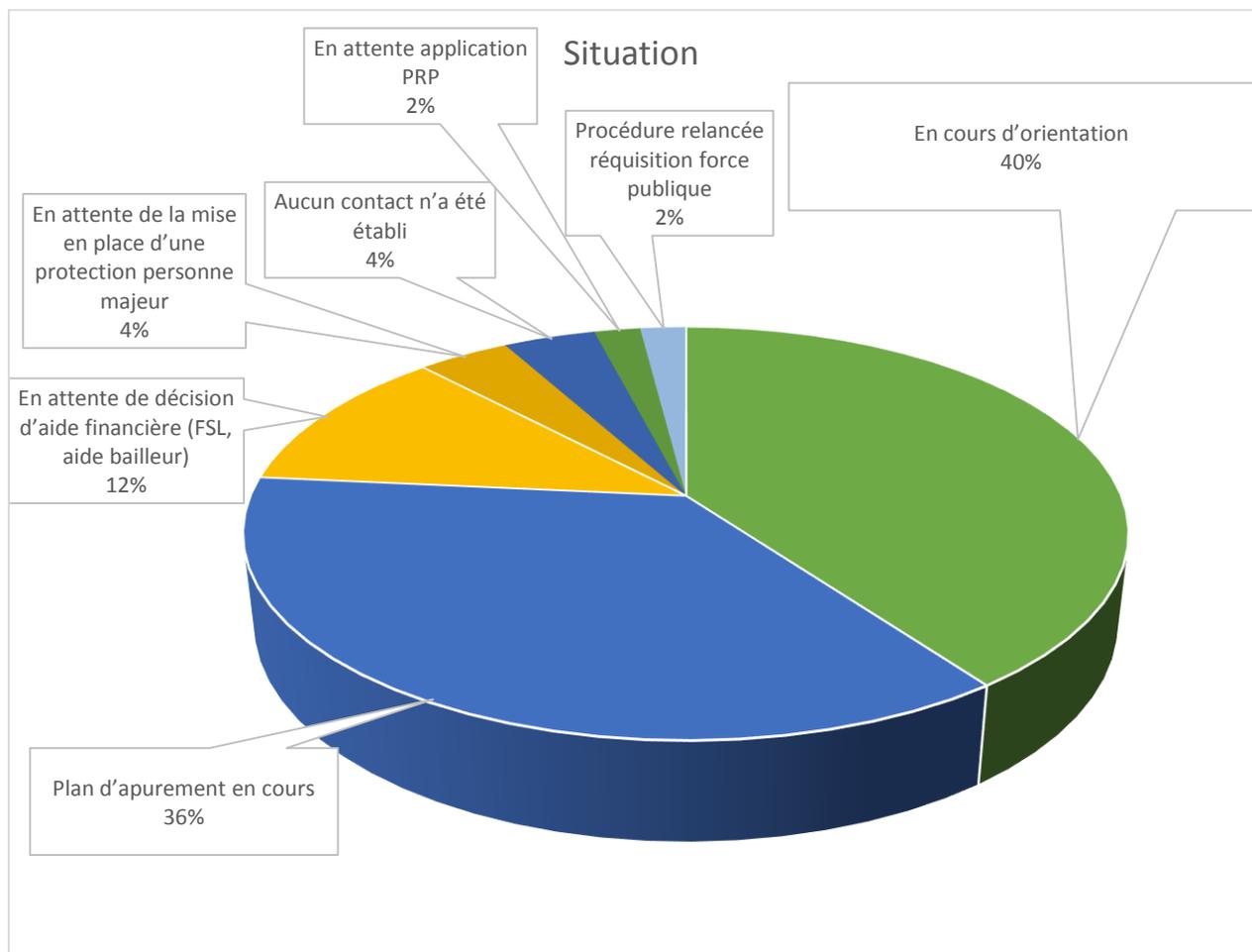




52 Dossiers maintenus en séance CCAPEX sur les 104 situations différentes

Ce qui représente 50 % de familles qui sont maintenues en CCAPEX dont :

Situation	Nombre en %
En cours d'orientation	40 %
Plan d'apurement en cours	36,5 %
En attente de décision d'aide financière (FSL, aide bailleur)	11,5 %
En attente de la mise en place d'une protection personne majeur	4 %
Aucun contact n'a été établi	4 %
En attente application PRP	2 %
Procédure relancée réquisition force publique	2 %



Nombre moyen de passages des dossiers en commissions : 2.6 fois.



4) Les actions en faveur du logement

4-1) Mise en place d'Actions socio-éducatives liées au logement : « ASELL Généralistes » :

Partant du constat que la problématique du maintien dans le logement concerne bon nombre de familles en difficulté, la Ville a sollicité en 2015 le Conseil Départemental afin d'être agréé pour l'exécution de mesures d'accompagnement social dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Bilan 2019 :

a. ASELL généraliste

Les ménages accompagnés

	En nombre	En %
En Accès	3	20,0%
En Maintien	8	53,3%
En Maintien avec recherche de logement	4	26,7%
<i>Total nb de ménages suivis, soit 15</i>	15	100,0%

Définitions :

- ✓ Accès : actions qui contribuent à accompagner le ménage dans sa recherche de logement et/ou dans son installation.
- ✓ Maintien : actions qui contribuent à maintenir le ménage dans le logement

La composition familiale

	En nombre	En %
Personne seule	6	40,0%
Personne seule avec 1 ou 2 enfants	4	26,7%
Personne seule avec 3 enfant et plus	2	13,3%
Couple sans enfants	1	6,7%
Couples avec 1 ou 2 enfants	2	13,3%
Couple avec 3 enfant et plus		0,0%
<i>Total nb de ménages suivis, soit 15</i>	15	100,0%



L'origine de la demande de l'accompagnement social

	En nombre	En %
Le Conseil Général:	6	40,0%
MDS	6	100,0%
Dans le cadre du FSL		0,0%
Dans le cadre du DALO		0,0%
Dans le cadre des MASP		0,0%
CCAPEX Locales	2	13,3%
CCAS	4	26,7%
CAF		0,0%
Autres..... (à préciser)	3	20,0%
<i>Total nb de ménages suivis, soit 15</i>	15	100,0%
Commentaires :	autres organismes : AAI Gardanne, association aide à domicile ,renouvellement ASELL	

Montant total des ressources perçues par le ménage

Tranches de ressources	Nombre de ménage	En %
De 0 à 450 €	2	13,3%
De 451 à 800 €	4	26,7%
De 801 à 1000 €	3	20,0%
De 1001 à 1300 €	3	20,0%
De 1301 à 1800 €		0,0%
1801 € et plus	3	20,0%
<i>Total nb de ménages suivis, soit 15</i>	15	100,0%



Tranche d'endettement des ménages

Tranches	En nombre	En %
De 1 à 2000 €	6	50,0%
De 2001 à 5000 €	4	33,3%
De 5001 à 10000€		0,0%
De 10001 à 30000€	1	8,3%
De 30001 à 60000€	1	8,3%
Plus de 60000 €		0,0%
<i>Total des ménages endettés</i>	12	100,0%
Commentaires:	<i>trois ménages ne sont pas endettés</i>	

b. ASELL renforcé

Les ménages accompagnés

	En nombre	En %
En Accès		0,0%
En Maintien	5	71,4%
En Maintien avec recherche de logement	2	28,6%
<i>Total nb de ménages suivis, soit 7</i>	7	100,0%

Définitions :

Accès : actions qui contribuent à accompagner le ménage dans sa recherche de logement et/ou dans son installation.

Maintien : actions qui contribuent à maintenir le ménage dans le logement



La composition familiale

	En nombre	En %
Personne seule	1	14,3%
Personne seule avec 1 ou 2 enfants	3	42,9%
Personne seule avec 3 enfant et plus	1	14,3%
Couple sans enfants		0,0%
Couples avec 1 ou 2 enfants	2	28,6%
Couple avec 3 enfant et plus		0,0%
<i>Total nb de ménages suivis, soit 7</i>	7	100,0%

L'origine de la demande de l'accompagnement social

	En nombre	En %
Le Conseil Général:	0	0,0%
MDS		#DIV/0!
Dans le cadre du FSL		#DIV/0!
Dans le cadre du DALO		#DIV/0!
Dans le cadre des MASP		#DIV/0!
CCAPEX Locales	7	100,0%
CCAS		0,0%
CAF		0,0%
Autres..... (à préciser)		0,0%
<i>Total nb de ménages suivis, soit 7</i>	7	100,0%
Commentaires :	AUTRES= renouvellement	



Montant total des ressources perçues par le ménage

Tranches de ressources	Nombre de ménage	En %
De 0 à 450 €		0,0%
De 451 à 800 €	2	28,6%
De 801 à 1000 €		0,0%
De 1001 à 1300 €	1	14,3%
De 1301 à 1800 €	3	42,9%
1801 € et plus	1	14,3%
<i>Total nb de ménages suivis, soit 7</i>	7	100,0%

Tranche d'endettement des ménages

Tranches	En nombre	En %
De 1 à 2000 €	2	28,6%
De 2001 à 5000 €	2	28,6%
De 5001 à 10000€	3	42,9%
De 10001 à 30000€		0,0%
De 30001 à 60000€		0,0%
Plus de 60000 €		0,0%
<i>Total des ménages endettés</i>	7	100,0%



4-2) Charte inter bailleurs :

L'objectif est de travailler ensemble sur les problématiques du territoire et tout particulièrement sur la manière d'améliorer le cadre de vie :

- Ce qui est du domaine de la responsabilité des bailleurs
- Ce qui est imputable aux locataires
- Ce qui relève de la Communauté Urbaine avec notamment la voirie

La réalité de chaque territoire est différente mais certaines actions peuvent être communes aux différents bailleurs présents sur le territoire.

La 1^{ère} étape a été de réaliser un diagnostic en marchant

Cela permet de découvrir les différents programmes. Ceci est enrichissant pour l'ensemble des bailleurs, permet de partager l'expérience et de partir de ce que l'on sait faire en élaborant un diagnostic, puis dans un deuxième temps il s'agira de construire la charte

Les principes d'un diagnostic en marchant :

- ➔ C'est la visite d'un site avec ou sans habitants pour identifier :
 - Les problèmes majeurs
 - Les atouts du site
 - Ses potentiels d'amélioration
- ➔ C'est le croisement des regards qui permet l'enrichissement de la compréhension du site.
- ➔ Chaque acteur a une connaissance et une vision particulière en fonction de son rôle, de sa culture professionnelle et de sa sensibilité.
- ➔ La démarche permet de mettre en commun ces connaissances au lieu de les opposer.

L'ensemble des sites ont été visités. Les associations de locataires ont été associées à la démarche. Il a été observé :

- ➔ La localisation et l'environnement large du site (tissu urbain, paysage, aménagements)
- ➔ Le traitement des limites et interface avec l'environnement (accès, frontières)
- ➔ L'organisation urbaine du site (organisation des voies, ilots, espaces)
- ➔ Les formes d'habitat et d'activités (types d'habitat, types d'activités et d'équipements, morphologie, architecture)
- ➔ Les aménagements (voirie, parkings, espaces verts, commerces, mobilier urbain ...)
- ➔ L'aménagement des abords des immeubles et des équipements (qualité des accès, espaces résidentiels, résiduels, clôtures)
- ➔ Les immeubles (parties communes, logements)
- ➔ La qualité de la gestion (marques de soin, de laisser aller/abandon)
- ➔ Les ambiances urbaines : signes révélateur du fonctionnement social urbain lieux conviviaux, animés, signes de tension ou de vandalisme.



La 2ème étape signature de la Charte

Elle s'est déroulée le 23 mai 2018 en Mairie en présence des partenaires.

Le comité de pilotage se réunit tous les trimestres (sauf en 2020 en raison de la crise sanitaire) afin de poursuivre le travail engagé et de procéder à de nouveaux diagnostics en marchant pour cibler les axes d'amélioration.

4-3) Enquête recours force publique

Auparavant, les assistantes sociales de la Maison Départementale de la Solidarité effectuaient une mise à disposition des familles afin de les rencontrer pour étudier leur situation.

A partir de mars 2015, elles invitent les familles à les rencontrer au stade de l'assignation mais n'interviennent plus dans l'enquête expulsion.

Ceci pose problème car on sait que le taux de réponse des familles est très faible à l'assignation. Elles se mobilisent davantage à l'approche de l'expulsion.

Le CCAS a dû prendre le relais. Il est destinataire des signalements d'impayés par la préfecture et invite les familles à venir étudier leur situation.

4-4) Habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne constitue un enjeu majeur. Il s'agit d'accompagner les locataires et les propriétaires en difficultés, conformément aux orientations définies dans le plan de cohésion sociale et de la lutte contre les exclusions d'une part et, d'autre part aux orientations définies en matière de santé publique.

Le parc de logements septémois compte environ 4 500 logements qui, pour un tiers correspond à du logement locatif en grande partie privé.

L'un des axes stratégiques du Programme Local de l'Habitat 2012-2018 du territoire de l'ex-Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole consiste en l'amélioration qualitative de l'offre de logement. Le bilan à mi-parcours de ce programme a été l'occasion de pointer l'enjeu du parc privé locatif en se fixant comme objectif d'intervenir sur l'habitat locatif dégradé notamment en s'appuyant sur le renouvellement du Programme d'Intérêt Général du Conseil de Territoire n°1 de la Métropole Aix Marseille Provence. Il s'agit de mobiliser des aides à la réhabilitation des logements.

La volonté de la commune est d'organiser un outil de travail associant l'ensemble des partenaires afin de lutter contre l'habitat dégradé : Les services de la métropole, de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Agence Régionale de la Santé et de l'ADIL sont acteurs de la démarche.



1) Objectifs qualitatifs :

- Résorber les logements et immeubles indignes et non décents pour supprimer les risques pour la santé (insalubrité) et la sécurité des occupants (péril), éviter l'occupation des logements frappés d'une interdiction d'habiter temporaire ou définitive et favoriser la mixité sociale ;
- Faire réaliser par les propriétaires ou ayants-droits concernés, les travaux de sortie d'insalubrité, d'exposition au plomb et de sortie de péril des logements ou immeubles, et à défaut, réaliser d'office ces travaux dans les meilleurs délais ;
- Encourager une réhabilitation de qualité des logements et immeubles concernés par une remise aux normes de décence ;
- Aider au relogement en urgence des familles en situation de danger au regard de la santé et de la sécurité, de manière temporaire ou durable.

2) Objectifs quantitatifs :

Un état des lieux des dossiers en cours depuis le début de l'année 2017 a été réalisé. Il en ressort que, sur les 4 dossiers enregistrés, 1 dossier a été classé et 3 dossiers sont en cours.

Au vu de ces éléments, deux objectifs peuvent être fixés :

- Trouver une issue satisfaisante pour les 3 dossiers en cours.
- Prendre en charge systématiquement et instruire de tous les cas signalés. Au vu des chiffres de 2017, un objectif de 10 dossiers par an peut être envisagé.

Depuis 2018 32 dossiers sont entrés dans le logiciel ORTHI (Outil de Repérage et de traitement de l'Habitat Indigne) et le dispositif LHI dont 19 ont été clôturés (pas de retour des locataires, travaux effectués, ...) et 13 sont en cours de traitement.

15 locataires ont fait l'objet d'un suivi social au CCAS.

Un premier bilan a été dressé en janvier 2020 lors du comité de pilotage qui a mis en exergue les éléments suivants :

- Points positifs :
 - Identification pour les administrés du point d'entrée de signalement
 - Orientation des administrés par les professionnels de santé vers la mairie
 - Professionnalisation des procédures (formation du personnel, création d'outil de suivi)
 - Travail collaboratif entre les services de la commune et les partenaires extérieurs
- Points à améliorer:
 - Améliorer la communication sur le dispositif car quelques personnes ne connaissent pas encore les déclarations RSD
 - Prévenir les signalements RSD chez les bailleurs sociaux
 - Trouver une issue aux dossiers en ayant recours aux aides impliquant un conventionnement afin de construire une offre de logement adapté pérenne



CONCLUSION

L'Analyse des Besoins Sociaux permet de valoriser le bénévolat des associations et la mutualisation des actions. Il vise à améliorer de l'offre de services en direction d'un public en situation ou en risque de précarité ou d'exclusion et à s'interroger sur la pertinence des actions menées.

En 2020, notre travail a fortement été impacté par la crise sanitaire. Des actions ont été conduites à la fois pour éviter l'isolement des personnes âgées confinées à domicile et pour soutenir les familles en difficultés.

De nouveaux axes de travail ont vu le jour avec notamment l'accompagnement des administrés dans la complétude de leurs dossiers retraite.

L'équipe municipale s'attache à réaliser les projets et les objectifs identifiés dans le programme de la municipalité pour 2020-2026 «ensemble pour SEPTÈMES ».

Remerciements : l'équipe du CCAS tient à remercier l'ensemble des services de la Ville et l'ensemble des partenaires qui ont participé à l'élaboration de ce document.

Ce document a été réalisé à l'aide des bases statistiques fournies par l'INSEE et grâce aux informations collectées auprès de l'ensemble de nos partenaires. La Caisse d'Allocations Familiales, la Maison Départementale de la Solidarité de Gardanne, Pôle Emploi, l'AAI, le PLIE, le Secours Populaire, l'AGAM, les services de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de nos partenaires qui nous ont aidés dans notre démarche.